

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VENDREDI 3 NOVEMBRE, à 17 h 04, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 19 h 33).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ (arrivée à 17 h 05, pendant l'appel nominal), Dominique TURPIN, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT (arrivée à 17 h 13, au rapport n° 23/6-001), Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE, Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, David BELDA, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Éric DELORME, Jacqueline PAYET, Joëlle RAHARINOSY, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Alexandra CLAIN, Raihanah VALY (arrivée à 17 h 22, au rapport n° 23/6-002), Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY (arrivée à 17 h 09, avant l'examen des rapports), Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY (arrivée à 17 h 08, avant l'examen des rapports)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Ibrahim DINDAR		par Gilbert ANNETTE
Karel MAGAMOOTOO	pour toute la durée de la séance	par Geneviève BOMMALAIS
Philippe NAILLET	à compter de son départ, à 18 h 43, au rapport n° 23/6-010	par Jean-François HOAREAU
Gérard CHEUNG LUNG		par Gérard FRANÇOISE
Aurélie MÉDÉA		par Jean-Max BOYER
Jean-Pierre HAGGAI	pour toute la durée de la séance	par Noela MÉDÉA MADEN
Wanda YENG-SENG BROSSARD		par Henriette BABET
Vincent BÈGUE	à l'arrivée de sa mandataire, à 17 h 08, après l'appel nominal	par Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination du (de la) secrétaire de séance pris(e) dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (42 présents sur 55) ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre de la (l')	rapport n°
- Christelle HASSEN - Jean-Max BOYER - Jean-François HOAREAU - Gérard FRANÇOISE	délégués / Ville	NORDÉV	23/6-003
- Brigitte ADAME - David BELDA - Jacques LOWINSKY	délégués / CINOR (PDG de la SÉM)		
- Éric DELORME - Julie LALLEMAND	délégués / Ville (titulaire) (suppléante)	ADIL	23/6-004
- Sonia BARDINOT	déleguée / Ville	CAUE	23/6-005 et 23/6-006
(*) Aurélie MÉDÉA (mandataire : Jean-Max BOYER)	partenaire	ARCV	23/6-011
- Arnaud HUGUET	vice-président	OMS de Saint-Denis	
- Gérard FRANÇOISE	mandataire / Département	SIDR	23/6-024

NORDÉV
CINOR
PDG de la SÉM
ADIL
CAUE
ARCV
OMS de Saint-Denis
SIDR

Société d'Économie mixte du Développement du Nord de la Réunion
Communauté intercommunale du Nord de la Réunion
président directeur général de la Société d'Économie mixte
Agence départementale pour l'Information sur le Logement
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
Association réunionnaise des Centres de Vacances
Office municipal des Sports de Saint-Denis
Société immobilière du Département de la Réunion

(*)

élue absente / représentée

(le mandataire ayant voté en son seul nom propre)

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Monique ORPHÉ	arrivée à 17 h 05	pendant l'appel nominal
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	arrivée à 17 h 08	
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDY	arrivée à 17 h 09	avant l'examen des rapports
Sonia BARDINOT	arrivée à 17 h 13	au rapport n° 23/6-001
Raihanah VALY	arrivée à 17 h 22	au rapport n° 23/6-002
Christelle HASSEN Jean-Max BOYER Jean-François HOAREAU Gérard FRANÇOISE Brigitte ADAME David BELDA Jacques LOWINSKY (voir élus intéressés : NORDÉV)	sortis à 17 h 30 revenus à 17 h 37	avant l'examen du rapport n° 23/6-003 après le vote correspondant

Éric DELORME Julie LALLEMAND (voir élus intéressés : ADIL)	sortis à 17 h 37 revenus à 17 h 38	avant l'examen du rapport n° 23/6-004 après le vote correspondant
Sonia BARDINOT (voir élus intéressés : CAUE)	sortie à 17 h 38 revenue à 17 h 40	avant l'examen du rapport n° 23/6-005 après le vote du rapport n° 23/6-006
Claudette CLAIN	sortie à 17 h 40 revenue à 18 h 36	au rapport n° 23/6-007 au rapport n° 26/6-009
Philippe NAILLET	parti à 18 h 43	au rapport n° 23/6-010 en laissant procuration à Jean-François HOAREAU
Éricka BAREIGTS en laissant la présidence à Jean-François HOAREAU	sortie à 18 h 43 revenue à 18 h 52	avant examen du rapport n° 23/6-011 au rapport n° 23/6-012
Arnaud HUGUET (voir élus intéressés : OMS de Saint-Denis)	sorti à 18 h 43 revenu à 18 h 48	avant l'examen du rapport n° 23/6-011 au rapport n° 23/6-012
Jean-Pierre MARCHAU	sorti à 18 h 41 revenu à 18 h 52	au rapport n° 23/6-010 au rapport n° 23/6-013
Éric DELORME	sorti à 18 h 52 revenu à 18 h 59	au rapport n° 23/6-013 au rapport n° 23/6-015
Monique ORPHÉ	sortie à 18 h 52 revenue à 19 h 13	au rapport n° 23/6-013 au rapport n° 23/6-019
Christelle HASSEN	sortie à 18 h 57 revenue à 19 h 02	au rapport n° 23/6-014 au rapport n° 23/6-016
Marie-Anick ANDAMAYE	sortie à 19 h 04 revenue à 19 h 07	au rapport n° 23/6-016 au rapport n° 23/6-017
Yassine MANGROLIA	sorti à 19 h 13 revenu à 19 h 26	au rapport n° 23/6-019 au rapport n° 23/6-027
David BELDA Joëlle RAHARINOSY	sortis à 19 h 14 revenus à 19 h 15	au rapport n° 23/6-020 au rapport n° 23/6-021
Gérard FRANÇOISE (voir élus intéressés : SIDR)	sorti à 19 h 20 revenu à 19 h 21	avant l'examen du rapport n° 23/6-024 après le vote correspondant
Sonia BARDINOT	sortie à 19 h 21 revenue à 19 h 24	au rapport n° 23/6-024 au rapport n° 23/6-027

OBJET Rapport d'Orientations budgétaires 2024

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des Collectivités territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les Orientations budgétaires définies pour l'exercice 2024.

Je vous rappelle que le législateur a prévu ce débat comme préalable pour aider à la préparation du Budget primitif. A ce titre, les indications figurant dans le rapport en annexe ne constituent que des éléments d'orientation pour la réflexion et la discussion du Conseil municipal.

Je vous demande de prendre acte du débat portant sur le rapport d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

OBJET **Rapport d'Orientations budgétaires 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 23/6-009 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame Ericka BAREIGTS ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE

*ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia, BABET Henriette et MEDEA MADEN Noela
n'ayant pas pris part au vote*

Prend acte du débat portant sur le rapport d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2024.



LES
ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2024

DE LA VILLE
DE SAINT-DENIS

SOMMAIRE

I. LA VILLE MODERNE	7
A. DES RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES MAITRISEES	7
1. Les principaux éléments de contexte des projets du budget 2024.....	8
2. Synthèse de la situation financière de la Ville.....	8
B. L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS, UNE PRIORITE DE LA GESTION RH	12
1. Conforter l'amélioration du pouvoir d'achat.....	12
2. L'accompagnement des agents, un volet phare de la stratégie.....	13
3. La qualité de vie et les conditions de travail : un axe majeur de gestion RH	15
4. La modernisation des pratiques : optimisation et efficacité.....	16
5. Annexes.....	17
C. UN SYSTEME D'INFORMATION MODERNISÉ.....	18
1. Sécurisation et amélioration de la performance des systèmes d'information.....	18
2. Modernisation du Système d'Information.....	19
3. Modernisation des archives communales	20
D. UNE FONCTION D'ACHAT MODERNISEE QUI PROMEUT L'ACHAT RESPONSABLE.....	20
1. Une fonction achats pilotée et modernisée.....	20
2. Accroître la mutualisation des achats « inter-services ».....	21
3. Professionnaliser la fonction : flexibilité et efficacité.....	22
4. Une politique achat socialement et environnementalement responsable.....	23
E. UNE POLITIQUE DE SECURITE ET DE PREVENTION AU SERVICE DU VIVRE ENSEMBLE	
23	
1. Une sécurité renforcée par une action forte dans le domaine environnemental.....	23
2. Une tranquillité publique en pleine amélioration.....	23
3. Une occupation sécuritaire renforcée et innovante	24
II. L'HYPERPROXIMITE AU CŒUR DE L'ACTION MUNICIPALE.....	25
A. UN CÔTÉ NATURE PRES DE CHEZ SOI	25
B. UN SERVICE PUBLIC D'HYPERPROXIMITE	26
1- Un plan d'action innovant et moderne pour la gestion des équipements publics et sportifs.....	27
2- Une gestion intelligente et maîtrisée des activités économiques sur le domaine public ...	27
C. PENSER DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS MODERNISES.....	29
D. VALORISER LE PATRIMOINE ECONOMIQUE EXISTANT DANS LES QUARTIERS	31
1. Moderniser les locaux existants	31
2. Accompagner l'attractivité des ecobox.....	32
3. Redynamiser les locaux économiques vacants.....	32

III. LA VILLE CITOYENNE	33
A. DES POLITIQUES PUBLIQUES PARTENARIALES ET CONVERGENTES CONSTRUITES POUR LE TERRITOIRE.....	33
1. La Convention Territoriale Globale (CTG).....	33
B. AGIR POUR ET AVEC LES CITOYENS.....	33
C. PILOTER LE CONTRAT DE VILLE	34
1. Des moyens importants pour la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires	34
2. Une nouvelle contractualisation pour le politique de la Ville 2024/2030.	35
D. SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES	35
1. Un soutien volontariste aux initiatives et aux projets associatifs.	35
2. Un accompagnement associatif renforcé.....	36
E. L'INSERTION PROFESSIONNELLE : ACCOMPAGNER LES DIONYSIENS VERS L'EMPLOI DE DEMAIN.....	37
1. Être au plus près des habitants dans une logique d'Hyper proximité.....	37
2. Harmoniser les forums avec les besoins du public.....	37
3. Maintenir une offre d'insertion pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.....	37
4. Proposer plus d'emplois grâce aux entreprises dionysiennes.....	38
F. PILOTER LA STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2021-2024	38
1. Agir sur la prévention primaire pour réduire la délinquance générale et des mineurs en particulier.....	38
2. Construire un partenariat externe élargi pour une plus grande efficacité en matière de diminution de la délinquance des mineurs	39
3. Des axes de vigilance ciblée pour 2024 : les VIF et la Prostitution.....	39
4. Déployer 77 caméras pour une meilleure vidéo protection des Dionysiens.....	40
G. L'ACADÉMIE DES CAMÉLIAS.....	40
H. MODERNISER LES ACTIVITES DU CENTRE FUNERAIRE et CONSOLIDER LE SERVICE D'ETAT CIVIL	41
1. Un état-civil de proximité.....	41
2. Un accent mis sur un meilleur accueil des familles endeuillées.....	41
IV. LA VILLE AMBITIEUSE	42
A. LA SOCIALISATION DU JEUNE ENFANT ET LA PARENTALITÉ ACTIVE.....	42
1. Une stratégie pour développer l'accueil des jeunes enfants.....	42
2. Contribuer à la socialisation et à l'épanouissement du jeune enfant en associant les parents.....	42
B. L'ECOLE DU BONHEUR.....	43
1. Le vivre ensemble par une école co-construite et ouverte sur le quartier.....	43
2. Cadre de vie - l'école, un lieu d'épanouissement et de motivation	44

3.	Estime de soi : développer les compétences psychosociales	44
4.	Sécurité	46
5.	Participation citoyenne, c'est mettre les besoins des enfants au cœur des actions.....	46
6.	Santé.....	47
C.	LE PLAN AMBITION JEUNESSE.....	48
1.	La mobilité, un pilier fondamental pour favoriser l'autonomie et l'émancipation des jeunes	48
2.	L'engagement citoyen, une opportunité de s'impliquer, explorer de nouvelles perspectives, exprimer ses idées et développer son pouvoir d'agir	48
3.	La construction du parcours Vie Active : une opportunité pour les jeunes	49
4.	Devenir acteur de sa santé et de ses droits par l'inscription dans un parcours.....	50
5.	Un parcours pour s'épanouir et être heureux	51
D.	S'EPANOUIR ET RAYONNER PAR LA CULTURE ET LE SPORT.....	51
1.	Saint-Denis, fleuron sportif et Ville active.....	51
2.	Le réseau des grands équipements culturels de la Ville.....	52
E.	ENSEMBLE FAIRE DE SAINT DENIS UNE VILLE ATTRACTIVE.....	54
1.	Saint-Denis active et sportive, terre de jeux 2024	54
2.	Saint-Denis, musée à ciel ouvert.....	54
3.	Saint-Denis : l'intelligence entrepreneuriale.....	56
V.	LA VILLE FRATERNELLE.....	59
A.	LUTTER CONTRE LA GRANDE PAUVRETE ET L'EXCLUSION DANS UNE DEMARCHE ECO-RESPONSABLE.....	60
1.	De restaurant scolaire au restaurant solidaire : un acte fort en faveur des plus démunis et de lutte contre le gaspillage alimentaire.....	60
2.	Favoriser l'accès aux droits	60
3.	Le prêt social et solidaire, un outil financier et d'accompagnement des petits porteurs de projet pour leur redonner de la confiance et de la dignité.....	61
4.	Soutien à la création d'un tiers lieu / une ressourcerie à Saint-Denis.....	61
5.	Accompagnement des publics les plus fragiles	62
6.	Soutien à la création d'espaces de vente solidaires sur le territoire communal.....	62
B.	LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION TOUT EN PRONANT L'INCLUSION DE TOUTES ET TOUS.....	62
1.	Rendre accessibles les établissements recevant du public de la Ville à toutes les personnes en situation d'handicap ou à mobilité réduite.	63
2.	. Soutenir et poursuivre les actions promouvant la lutte contre les discriminations	65
3.	. Travailler à la phase de préfiguration pour la transformation du Pôle Intégration en Centre Social.....	66
C.	HABITER UNE VILLE PROMOUVANT UN CADRE DE VIE AGREABLE ET DE QUALITE POUR CHACUN ET A CHAQUE ETAPE DE LA VIE	67

D.	PROMOUVOIR LA SANTÉ PAR DES ACTIONS SOLIDAIRES ET FRATERNELLES.....	73
1.	Saint-Denis, Ville amie des aînés actifs et acteurs.....	73
2.	Saint-Denis, soucieuse de la santé de ses habitants	76
VI.	VILLE ECOLOGIQUE.....	79
A.	SAINT-DENIS : LA VILLE BATISSEUSE	79
1.	Les grands projets	80
2.	PRUNEL.....	82
3.	L'opération RUCH.....	82
4.	Les centralités et la Ville du quart d'heure.....	83
5.	La stratégie foncière au service des projets	83
B.	SAINT-DENIS : LA VILLE VERTE DU 1/4 D'HEURE.....	84
1.	Les mobilités : rechercher les solutions alternatives à la voiture	84
2.	Valoriser le patrimoine de Saint-Denis au travers de la Ville agricole	86
3.	Une ville numérique	87
4.	Une ville aux technologies innovantes.....	87
5.	Une ville sécurisée.....	89
6.	Une ville qui accompagne l'aménagement de son territoire	89
7.	Une ville qui modernise ses équipements.....	89
8.	Pour un système d'information géographique maîtrisé.....	90

PROPOS INTRODUCTIFS

En 2024, l'équipe municipale continuera, dans un esprit proactif et innovant - sans surtout méconnaître le contexte international, national et local tendu -, à développer le programme politique pour lequel elle a été élue.

Les projets engagés en 2023 seront ainsi poursuivis, et les nouveaux lancés.
Cinq axes forts en découlent :

- Un projet moderne et efficient aux ressources humaines et financières maîtrisées,
- Une stratégie de l'hyperproximité pour mieux servir la population,
- Un objectif fort de développement humain imprégnant l'action municipale,
- Une vision du territoire ambitieuse et moderne,
- Une logique vertueuse de développement durable et de respect d'un urbanisme écologique.

Forte de l'expérience acquise ces deux dernières années, la Ville de Saint-Denis entend continuer à agir de manière significative pour le mieux-être de sa population, ce qui passe nécessairement par une agilité et une créativité quotidiennes dans la conduite de l'action publique.

Dans la partie introductive, des données chiffrées seront exposées permettant d'illustrer le contexte économique et financier. Dans cette même partie, les données relatives aux ressources humaines de la collectivité préciseront les choix effectués pour valoriser et reconnaître en tant que professionnels et collaborateurs de l'action publique les agents de la Ville.

Les autres parties du document seront consacrées à l'exposé des axes d'intervention prévus dans les différentes politiques publiques.

I. LA VILLE MODERNE

A. DES RESSOURCES FINANCIERES ET HUMAINES MAITRISEES

La préparation du BP 2024 s'inscrit à nouveau dans un contexte d'inflation, d'incertitude.

Elle nous oriente plus que jamais vers plus de protection du pouvoir d'achat des Dionysiens et vers un développement pour plus d'attractivité du territoire du chef-lieu.

Notre cap au moment des préparations budgétaires est aussi encore plus orienté vers la maîtrise des dépenses publiques communales, vers aussi la nécessité de toujours réaliser plus d'équipements dans le développement durable au sens le plus complet.

En situation toujours incertaine pour 2024, il est du devoir des collectivités publiques de répondre aux attentes de leurs concitoyens, de garantir par la commande publique un volume d'affaires aux entrepreneurs en travaux publics, aux sous-traitants, aux TPE/PME plus singulièrement.

Les investissements pour préparer l'avenir obligent à penser particulièrement à la transition écologique. Les catastrophes climatiques ajoutées aux tensions géopolitiques et toutes leurs conséquences du nord au sud de la planète sont autant d'avertissement ou d'alertes pour nous guider lors de la construction du prochain budget vers une PPI résolument reverdie. Le rapport sur le développement durable examiné dans la présente séance détaillera les grands axes et le plan d'actions entrepris dans le verdissement de notre territoire.

Le projet de loi de finances pour 2024 nous annonce que l'environnement économique complexe, marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures, sera aussi l'occasion d'aider les budgets locaux.

En conséquence nos recettes provenant de l'Etat, ou encadré par lui seront en toute logique augmentés d'un montant avoisinant les 3 %.

Chaque année, le projet de budget présente l'ensemble des recettes et dépenses de la Ville pour l'année à venir. Il détermine les priorités budgétaires suivant l'avancée des projets.

La Ville communiquera à l'heure des bilans à travers les comptes annuels ou lors des rendez-vous avec les Dionysiens les temps forts et les réalisations emblématiques du projet pour notre ville.

(Des données à intégrer pour l'évolutions) ?

En 2024, la croissance attendue sera autour de + 1,4 %, soit un rythme proche de la tendance de long terme de l'économie française. L'inflation quant à elle diminuerait sensiblement à + 2,6 %.

La maîtrise de la dépense est prioritaire. L'année 2024 connaîtra une trajectoire plus stable au regard de ce niveau plus normalisé de hausse des prix sur le plan national.

De ce fait, il sera demandé aux Elus chargés des politiques publiques et à l'administration de proposer une méthode adaptée, à savoir, les revues des dépenses seront requestionnées dans la perspective d'intégrer prioritairement des mesures de protection thermique et aussi de protection de nos familles en difficultés de notre jeunesse en attente de solutions professionnelles.

Le budget devra intégrer des actions de soutien en direction de nos opérateurs associatifs ou économiques qui sont de précieux partenaires dans la recherche de solutions d'insertion professionnelles, de formations ou de premier emploi ; si la première marche est accessible, l'ascenseur social est vite un levier pour progresser dans les projets de vie.

Développer des actions de solidarité à destination des étudiants, en particulier les plus modestes et les plus fragiles devra aussi être un élément à prendre en compte dans nos dépenses de 2024.

La Ville souhaite poursuivre toutes les actions entreprises dès 2020, elle sera aidée par son CCAS et les associations intervenant dans ce créneau.

Aussi, le volume des subventions devra être le 3ème poste de dépenses, après les salaires et les équipements dans le prochain budget. Lors de son élaboration et, dans les différents actes politiques tout au long de 2024 cette donnée fondamentale sera présente et occupera l'essentiel de nos ordres du jour des séances de travail.

En matière de mobilité, le renforcement des aides tant en faveur des usagers que des collaborateurs sera programmé dans nos différentes sessions budgétaires.

Faire face à l'urgence social et écologique, le prochain budget pour l'année 2024 présentera des crédits consacrés à des actions fortes par rapport aux 2 années de début de mandat, portant le total des dépenses en matière d'environnement à 40 milliards d'euros.

Quelques données permettant de lire les trajectoires des grands équilibres ou des thèmes majeurs dans la PPI sont communiquées dans les pages ci-dessous.

1. Les principaux éléments de contexte des projets du budget 2024

L'environnement économique dans lequel le projet de budget 2024 est élaboré reste complexe, marqué par beaucoup d'incertitudes.

Dans cette conjoncture, le projet de loi de finances 2024 est construit sur une croissance qui serait de + 1,4 % pour 2024 et une inflation qui diminuerait à + 2,6 %.

Au niveau national, la maîtrise de la dépense est une priorité. L'année 2024 est orientée vers la baisse du déficit du budget de l'Etat, pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3 % en 2027 et de réduction de la dette à 108,1 % en 2027.

Ce projet de loi de finances engagera des économies à hauteur de 16 milliards d'euros, notamment en raison de la fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique.

2. Synthèse de la situation financière de la Ville

Recettes de fonctionnement

L'élaboration du budget primitif 2024 de la Ville repose sur une hypothèse de hausse des principales recettes fiscales, sans utilisation du levier des taux et des dotations de l'Etat supérieure à 3%. Pour mémoire, la fiscalité directe et indirecte représente près de deux tiers des recettes de fonctionnement et comprend notamment : les taxes locales (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties), l'octroi de mer, la taxe carburant, la fiscalité immobilière et les autres taxes (Prélèvement sur les produits des jeux, Taxe consommation finale d'électricité...).

Dépenses de fonctionnement

+3% chapitre 011 dédié aux charges à caractère général pour 2024

S'agissant des équipements publics : l'enveloppe sera portée à près de 58 m€ en investissement

La trajectoire de la prospective fait ressortir les principaux indicateurs à des niveaux favorables pour le territoire :

Prospective

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ev° Taux d'Imposition	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Produit fiscal strict	81 897	85 454	85 857	91 276	93 114	94 997	96 928
Autres impôts et taxes	82 715	88 661	95 879	89 501	91 940	92 904	94 630
Dotations et participations	43 987	43 273	51 344	53 819	55 176	56 109	57 001
Autres produits fct courant	11 342	11 995	15 038	14 200	13 764	13 329	13 364
Produits exceptionnels larges	1 214	1 856	1 065	1 065	1 065	1 065	1 065
Produits de Fonctionnement	221 155	231 239	249 383	249 861	255 059	258 404	262 988
Ev° nominale Charges fct courant strictes	-0,7 %	1,7 %	2,4 %	4,3 %	3,5 %	2,6 %	2,0 %
Charges fct courant strictes	192 216	195 397	200 068	208 730	216 072	221 632	226 025
Atténuations de produits	311	125	542	1 850	1 000	1 000	1 000
Ch. exceptionnelles larges	198	1 362	2 217	500	500	500	500
Annuité de dette	17 225	16 884	14 405	14 469	15 586	15 265	15 681
Ch. de Fonctionnement larges	209 950	213 768	217 233	225 549	233 159	238 398	243 207
Epargne nette	11 205	17 471	32 151	24 312	21 900	20 007	19 782
Rec.Inv. hs Emprunt	21 193	16 942	15 651	18 696	19 605	19 605	19 605
Var Excédent	1 841	6 342	6 799	0	-11 000	0	0
Dép Inv. hs Capital	43 527	43 639	51 002	53 000	67 000	53 000	53 000
Emprunt	12 970	15 568	10 000	9 992	14 494	13 388	13 613
Variables de pilotage	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ep brute	25 334	31 448	44 015	34 312	32 544	31 289	31 564
Encours corrigé (31.12)	158 732	158 386	155 800	155 791	145 642	147 748	149 579
Encours corrigé (31.12) / Ep brute	6,3	5,0	3,5	4,5	4,5	4,7	4,7
Ep brute / Prod fct	11,5 %	13,6 %	17,6 %	13,7 %	12,8 %	12,1 %	12,0 %
EGC	20 771	27 146	33 946	33 946	22 946	22 946	22 946

Programmation Pluriannuelle des Investissements

Thématiques	2024	2025	2026
Grands projets	13 005	14 135	14 178
Sports et jeunesse	10 363	6 908	4 343
Ecoles et crèches	7 415	11 579	11 358
Voirie et déplacement	6 457	6 235	6 824
Création et réhabilitation du patrimoine	5 532	6 033	6 450
Environnement et espaces verts	4 840	2 991	3 929
Affaires générales	2 956	2 941	3 323
Acquisitions foncières	2 080	2 080	2 350
Eclairage public	1 914	1 914	2 162
Culture	1 537	1 246	2 065
Logement et habitat	1 306	1 306	1 034
Handicap et diversité	491	491	555
Développement économique et social	308	1 207	1 128
Matériel et mobilier	216	216	244
Total	58 419	59 281	59 944

Dette

Synthèse de la dette au 30 septembre 2023

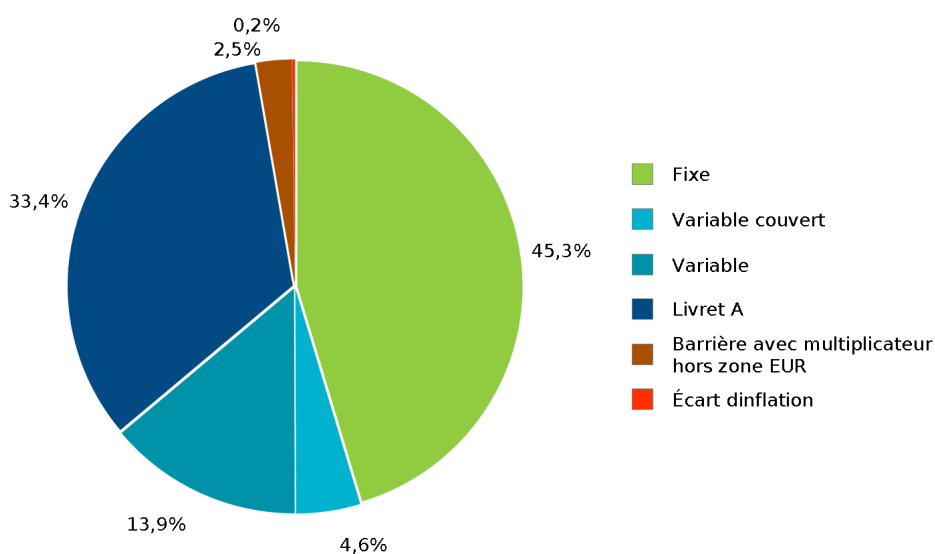
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
145 887 017,30 €	3,01 %	14 ans et 5 mois	7 ans et 7 mois	45

Répartition de la dette par nature

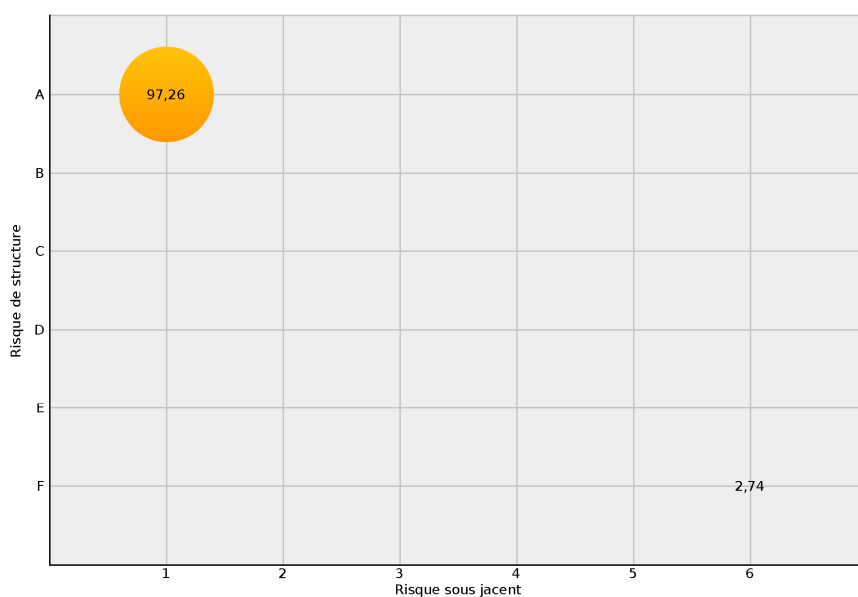
	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	38	128 482 112,37 €	2,87 %
Revolving non consolidés	7	6 391 885,27 €	5,00 %
Revolving consolidés		11 013 019,66 €	3,41 %
Dette	45	145 887 017,30 €	3,01 %

Répartition de la dette par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	66 157 563.31 €	45,35 %	1,93 %
Variable couvert	6 714 579.55 €	4,60 %	4,54 %
Variable	20 331 947.00 €	13,94 %	5,27 %
Livret A	48 685 486.59 €	33,37 %	3,17 %
Barrière avec multiplicateur hors zone EUR	3 697 440.85 €	2,53 %	4,89 %
Écart inflation	300 000.00 €	0,21 %	4,56 %
Ensemble des risques	145 887 017.30 €	100,00 %	3,01 %

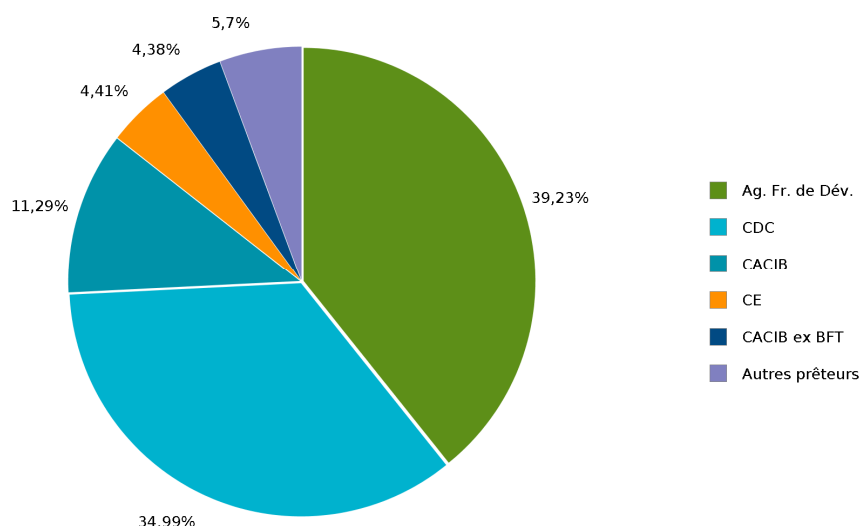


Répartition de la dette selon la charte de bonne conduite



Répartition de la dette par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
Agence Française de Développement	57 233 826.61 €	39,23 %	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	51 042 901.06 €	34,99 %	
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	16 465 906.06 €	11,29 %	358 157.75 €
CAISSE D'EPARGNE	6 433 333.44 €	4,41 %	
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	6 391 885.27 €	4,38 %	0.00 €
Autres prêteurs	8 319 164.86 €	5,70 %	
Ensemble des prêteurs	145 887 017.30 €	100,00 %	358 157.75 €



Répartition de la dette par année

	2023	2024	2025	2026	2027	2032
Encours moyen	149 946 940 €	135 531 465 €	112 234 561 €	100 534 601 €	89 087 146 €	46 899 394 €
Capital payé sur la période	12 435 705 €	25 558 649 €	11 679 190 €	11 485 447 €	11 446 873 €	5 355 350 €
Intérêts payés sur la période	3 923 833 €	* 4 431 353 €	* 3 511 454 €	* 3 040 831 €	* 2 664 690 €	* 1 472 320 €
Taux moyen sur la période	2,82 %	3,19 %	3,01 %	2,89 %	2,87 %	3,02 %

B. L'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS, UNE PRIORITE DE LA GESTION RH

2024 : Des actions fortes à destination des agents, signe d'une stratégie RH volontariste

La feuille de route 2024 permettra la continuité des axes majeurs identifiés en 2023, mais également la prise en compte des évolutions réglementaires auxquelles devra faire face la Ville, ceci tout en maintenant la mise en œuvre d'actions fortes à destination des agents. L'effort particulier de proximité mis en œuvre en 2023, de réactivité et de fiabilité, en matière de traitement et de gestion administrative, sera maintenu et consolidé en 2024.

1. Conforter l'amélioration du pouvoir d'achat

La rémunération

En matière d'actions en faveur de l'amélioration du pouvoir d'achat du personnel, l'année 2023 a vu la mise en œuvre de la revalorisation du smic, de l'augmentation du point d'indice, de même que la poursuite de la mise en œuvre du Régime Indemnitaire des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP), et notamment du complément

indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Les mesures en matière d'amélioration du pouvoir d'achat des agents concourent aux mesures de lutte contre l'inflation. Seront poursuivis sur 2024 les dispositifs de revalorisation des salaires, conformément aux critères établis par le RIFSEEP, les avancements de grade et de promotion interne, la nomination des titulaires et contractuels lauréats de concours, ainsi que le passage à 35h des agents à temps non complet ayant bénéficié d'un reclassement dans les services administratifs pour des raisons de santé. Par ailleurs, l'attribution de 5 points d'indice majoré sera effective dès le 1er janvier 2024.

Afin de protéger les agents contre les aléas de la vie, comme les maladies ou les accidents, qui peuvent entraîner des périodes d'inactivité, la Ville entend élargir la mise en œuvre de la garantie prévoyance, qui compensera tout ou partie de la perte de revenus en cas d'arrêt.

Dans le cadre d'un meilleur accompagnement des agents proches du départ à la retraite, la prime de départ sera également revue à la hausse. Enfin, soucieuse de valoriser les années d'expérience des agents et afin de permettre et de favoriser la transmission du savoir aux nouveaux arrivants, une prime de tutorat sera instaurée deux années avant le départ en retraite

La Ville poursuivra les actions liées à l'accompagnement des plus fragiles notamment au moyen des dispositifs de l'action sociale, mais également en confortant sa participation dans le cadre des prestations à destination des agents. La Ville a revalorisé la valeur des titres restaurant de 6 à 8€, et a augmenté sa participation employeur de 50% à 60%. Ce dispositif désormais dématérialisé s'est avéré être une réelle avancée en faveur du pouvoir d'achat des agents à hauteur de 300€ supplémentaires par an.

L'ensemble des évènements générateurs de solidarité entre les agents et de cohésion des équipes, (cérémonies de départ en retraite, de remise des médailles d'honneur du travail, d'arbre de Noël, des vœux de la Maire ou encore « nou lé gadiamb ») permettant de mettre en avant des talents des agents, seront à nouveau au programme de l'année 2024.

Ces évènements forts de la vie de la collectivité sont désormais enrichis par l'offre de l'association ALOA partenaire de la Ville en matière d'activités de loisirs culturels, sportifs, d'évènementiels et de voyages, à destination des agents de la Ville. Ouverte aux anciens de la Ville, cette association propose également ses activités aux agents partis en retraite.

2. L'accompagnement des agents, un volet phare de la stratégie

Proximité et disponibilités de la DRH

Mener des actions d'informations et de formation, proposer des espaces d'échanges, au contact des agents, organiser des évènements sur des thématiques RH, ont démontré la volonté de faire de la proximité un des axes majeurs de la stratégie RH en 2023. Ces actions seront consolidées en 2024.

La programmation d'ateliers thématiques (SMART RH/ATELIERS RH) par trimestre à destination des encadrants et n+1, ainsi que la présence régulière des gestionnaires RH sur sites au sein des directions, favoriseront la mise en œuvre d'une RH de proximité. Un atelier RH sur la thématique de la réforme des retraites s'organise pour rencontrer et présenter aux agents proches de l'âge légal, les principales mesures applicables à la fonction publique territoriale.

Dans la dynamique des précédentes bourses à la mobilité (BAM), outils permettant à la fois de répondre aux demandes de mobilité des agents mais aussi de répondre aux besoins en effectifs

des directions, ce dispositif de BAM sera reconduit en 2024. Ainsi, pas moins de 150 mobilités internes ont été réalisées en 2023, avec principalement des changements de fonctions, des mises à disposition, ainsi que des mobilités réalisées dans le cadre de la BAM. Ces BAM outils de management au service des directions de la Ville, mais aussi levier fort d'épanouissement professionnel pour les agents, ont permis de conforter la structuration des organisations, en appuis des recrutements.

205 recrutements, tous statuts et postes confondus, ont été effectués de septembre 2022 à septembre 2023. Ces recrutements ont ainsi apporté une réponse aux divers départs, mais également en soutien des directions présentant des métiers en tension (éducation, mairies annexes, environnement, et état civil), ont aussi permis la réalisation de projets forts de la mandature.

L'accompagnement des jeunes dans leurs parcours professionnels est un axe fort de la Ville (790 stagiaires et 14 services civiques ont été accueillis en 2023). Ces dispositifs d'accueil seront confortés en 2024, avec notamment l'accueil de 88 services civiques dans les directions de la Ville. En dépit d'un contexte national défavorable au soutien des dispositifs d'apprentissage, et forte de l'accueil de 24 apprentis chaque année depuis 2021 (dont des apprentis en situation de handicap) la Ville poursuivra ses efforts en permettant l'accueil de 8 nouveaux apprentis sur l'année scolaire 2023/2024. Les frais de formation de ces 8 apprentis seront pris en charge à 100% par la Ville.

Enfin, dans le cadre de l'instauration des 1607h, de l'optimisation du temps de travail et du respect des normes, la Ville a ainsi participé à l'amélioration du service rendu au public et à l'organisation des services, offrant également un service public plus proche des usagers, tout en permettant à chacun de s'épanouir. L'élaboration d'un règlement intérieur est venue préciser cette organisation, lequel sera actualisé en 2024, notamment pour les services à contraintes spécifiques.

Le développement des compétences, un engagement fort au service du développement du parcours professionnel des agents.

Une volonté forte de s'engager dans le développement des compétences des agents, (au moyen d'un budget conséquent dont 580 K€ au titre de la cotisation au CNFPT et 300 K€ sur budget propre), permettra de proposer une offre de formations riche et diversifiée en 2024. Cette offre de formations a été élaborée en s'appuyant sur le bilan de l'année précédente, en intégrant les demandes des agents recensées lors des entretiens professionnels, ainsi que les remontées faites par les directeurs et DGA, mais également les changements induits par les évolutions réglementaires.

Elle répond également aux besoins nécessaires à la réalisation des projets de mandat, tout en intégrant le traitement des risques identifiés par le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnelles (DUERP).

Les actions menées en 2023 visant à l'acquisition d'une culture territoriale commune, élargies aux fondamentaux du manager, et à la mise en œuvre d'une veille réglementaire seront à nouveau proposées. Les formations liées aux préparations aux concours, aux prises de postes et de responsabilités, les formations métiers et autres habilitations, mais aussi permettant d'évoluer tout au long de sa carrière, font également partie des champs proposés en matière de développement des compétences aux agents.

L'accompagnement des agents proches d'un départ à la retraite, est un des axes forts de cette programmation 2024. Les actions de formation relatives à l'accession du plus grand nombre aux savoirs fondamentaux, aux compétences clés et aux outils numériques de base, actions relancées en 2023, seront confortées. Afin d'accompagner et de promouvoir l'émergence de projets

professionnels, la Ville entend mettre en œuvre en 2024 la prise en charge financière des coûts pédagogiques, dans le cadre du CPF.

3. La qualité de vie et les conditions de travail : un axe majeur de gestion RH

L'accueil des agents en situation de handicap

La convention de partenariat signée le 1^{er} janvier 2021 avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) a notamment permis en 2023 de poursuivre et de développer la politique volontariste menée en faveur de l'intégration des agents en situation de handicap. Ainsi, la Ville affiche un taux d'emploi de ces agents au-delà des obligations réglementaires. Le bilan de cette première convention (2021-2023) étant favorable, ce conventionnement entre la Ville et le FIPHFP sera renouvelé pour les années 2024 à 2026 autour des grands axes suivants :

- le développement d'une organisation interne favorable à la mise en œuvre de cette politique ;
- la communication autour du handicap et la sensibilisation du personnel ;
- le recrutement et l'insertion des personnes en situation de handicap par l'apprentissage ;
- le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- l'accompagnement, le reclassement ou la reconversion des agents pour raison de santé.

L'égalité professionnelle

Les dispositifs veillant à faciliter ou à permettre la conciliation entre vie professionnelle et vie privée (congés proches aidants, congés de paternité...) seront davantage développés. 2023 a vu l'installation du comité social territorial (CST), nouvelle instance issue de la fusion du comité technique (CT) et du comité hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), qui a permis l'organisation de groupe de travail et d'échanges avec les organisations syndicales, maintenant ainsi le dialogue social. Ce dialogue social avec les organisations syndicales demeure une priorité pour la Ville. Que ce soit au niveau du Comité Social Territorial (CST), de la Formation Spécialisée (FSSCT), les représentants du personnel seront associés à la mise en œuvre de la stratégie des Ressources Humaines.

A ce titre, le renouvellement du plan d'action égalité hommes/femmes en 2024 permettra la mise en œuvre de cette transversalité et de la volonté de co-construire avec les organisations syndicales. Le statut de la Fonction Publique tend à protéger les agents face aux inégalités, il ne garantit pas pour autant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Afin de passer d'une égalité statutaire à une égalité réelle, la Ville consolidera la mise en œuvre de toutes les mesures visant à garantir l'égalité salariale et l'égalité des droits dans le déroulement de la carrière des agents, quel que soit le statut de chacun. Le nouveau plan d'actions égalité femmes-hommes qui sera négocié en 2024 avec les organisations syndicales devra proposer les axes d'intervention pour 3 ans, lesquels seraient :

- la promotion du bien-être au travail pour tous les agents, notamment par la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle ;
- jouer un rôle d'exemplarité sur l'ensemble de la société par un effet de levier ;
- la mise en cohérence de son action interne avec la vocation d'intérêt général dévolue aux politiques publiques ;
- la modernisation de la gestion de ses ressources humaines tout en donnant une image positive de la collectivité ;
- le respect des obligations légales et réglementaires.

4. La modernisation des pratiques : optimisation et efficacité

La fonction des Ressources Humaines a connu une transformation radicale au cours des dernières années grâce à l'introduction de technologies innovantes et de pratiques modernes, permettant aux DRH d'avantage d'efficacité et de réactivité. La Ville renforce cet axe essentiel au sein de sa DRH au moyen des outils ci-après :

- *Mise en place d'un Coffre-Fort Numérique, sécurité et de la confidentialité :*

Avancée dans la gestion des ressources humaines, ce système de stockage sécurisé a révolutionné la manière d'appréhender la gestion et la protection des informations sensibles. Sa mise en œuvre permettra, entre autres, de lancer la dématérialisation des bulletins de salaires.

- *Communication par SMS, rapidité et l'accessibilité :*

L'envoi de messages par SMS est un moyen efficace et rapide de communiquer des informations. La Ville va adopter cet outil pour maintenir une communication directe et instantanée avec ses agents. Cette approche moderne garantit que les informations importantes atteignent rapidement leur public cible.

- *Déploiement du logiciel du DU, simplification de la conformité :*

La gestion de la conformité en matière de santé et de sécurité au travail est une priorité essentielle pour les DRH. Acquis en 2023 pour permettre dans un premier temps une gestion centralisée, le logiciel de gestion du document unique (PREVISOFIT) sera déployé vers les référents. Ces outils permettent de créer, de stocker et de gérer efficacement les données du DUERP, conformément à la réglementation. Grâce à des fonctionnalités automatisées, à des mises à jour en temps réel et à la génération de rapports, ces logiciels facilitent la conformité et la tenue de dossiers précis, réduisant ainsi les risques pour la Ville.

- *Acquisition d'un logiciel CV Thèque, vers une gestion efficace des talents :*

La gestion des talents est essentielle pour notre collectivité. Les bases de données CV thèque permettent de stocker, d'organiser et de rechercher facilement des profils de candidats. Cette modernisation permet de gagner du temps lors du recrutement, en identifiant rapidement les candidats potentiels en fonction de critères spécifiques.

Le plan de déplacement employeur vient faire évoluer les mentalités en proposant aux agents des alternatives au transport. Ce dispositif qui vise au bien-être des agents, sera mis en œuvre selon diverses modalités (service de co-voiturage, stationnement réservé aux covoitureurs, incitation à l'utilisation des moyens de déplacement doux, développement du remboursement des frais de transport, etc...)

Enfin, la Ville ayant fait l'acquisition de locaux situés à l'entrée Est du chef-lieu, 6 directions dont la DRH, prendront possession de nouveaux locaux entre les mois de novembre 2023 et février 2024. Au-delà d'offrir des conditions de travail optimales, ces nouveaux locaux permettront ainsi de développer transversalité et cohésion entre les directions support.

5. Annexes

1 - Structure des effectifs de la DRH

1.1 - Effectif global par statut au 31.12.2022

Statut	Nombre d'agents
Contractuel	440
Contractuel NP	50
Non titulaire	1234
Titulaire / Stagiaire	670
Apprenti	17
Service Civique	12
Vacataire	86
TOTAL	2509

1.2 - Evolution rétrospective et prévisionnelle des effectifs (permanents et non permanents)

Année	2020	2021	2022	2023 (prev)	2024 (prev)
Effectifs	2 692	2 602	2498	2509	2500

2 - Dépenses de personnel

2.1 - Evolution rétrospective et prévisionnelle des dépenses de personnel

Année	2020	2021	2022	2023 (prev.)	2024 (prev)
Dépenses de personnel chap 012	106 644 369 €	105 040 580 €	111 500 000 €	112 500 000 €	113 500 000 €

2.2 - Les Nouvelles Bonifications Indiciaires

Année	2020	2021	2022	2023 (prev.)	2024 (prev)
Nombre d'agents	327	328	337	315	327 (prev.)
Cout	660 747 €	636 356 €	656 845 €	613 630 €	637 354 €

2.3 - Les Heures Supplémentaires Rémunérées

Année	2020	2021	2022	2023 (prev.)	2024 (prev)
Volume	89 105	114 078	118099	112000	90000
Cout	1 693 000 €	2 387 083 €	2 757 632 €	2 358 000 €	1 800 000 €

3 - Les avantages en nature Logement

Année	2020	2021	2022	2023 (prev.)	2024 (prev)
Effectif	32	32	31	29	30

4 - La durée effective du temps de travail au 31/12/2022

Temps de travail	Nombre d'agents	%
39h	225	9%
35h	1721	69%
Temps non complet	552	22%
TOTAL	2498	100%

C. UN SYSTEME D'INFORMATION MODERNISÉ

Les actions qui seront menées en 2024 s'inscrivent dans la continuité de celles menées ces dernières années. Elles devront faire preuve d'innovation et d'adaptation pour tenir compte des effets de la crise économique actuelle dont les impacts les plus marquants portent sur la chaîne d'approvisionnement, les plannings de production et pour conséquence une augmentation significative des coûts d'achat et des délais de livraison des équipements TIC.

Dès lors, l'anticipation est devenue la clé de voute de la réussite de la modernisation du Système d'Information (SI).

S'il s'est agi en 2023 de la politique de sécurité des systèmes d'information, il a aussi été notamment affaire de la poursuite du déploiement du projet Wifi Public Dionysien, de la mise en œuvre des réseaux informatiques et téléphoniques pour le bâtiment Sarlava. Il sera donc, en 2024, essentiellement question de poursuivre la politique de sécurisation des systèmes d'information.

1. Sécurisation et amélioration de la performance des systèmes d'information

De nos jours, les cyberattaques se multiplient. Et nous assistons à une hausse spectaculaire de leur nombre à l'encontre des collectivités territoriales depuis 2020, avec de lourds impacts sur la continuité du service public et des dommages qui peuvent être irréversibles. La sécurisation des flux de données internet est, en conséquence, devenue incontournable.

Au nombre des actions menées en 2023 en la matière, il a été notamment question :

- du déploiement de clients légers (170 postes Citrix supplémentaires) pour réduire significativement les temps de réponse à incident (120 k€) et répondre aux besoins du télétravail en sécurité
- du déploiement d'un nouveau dispositif de sauvegardes des données (300 k€) - Sauvegarde de 100% des serveurs et augmentation de la capacité de sauvegarde (x3)
- du lancement d'une étude pour la mise en place d'un PC de crise SI visant à faire face aux Cyber attaques (passer d'un mode préventif à un mode proactif et apprendre à se défendre face aux agresseurs en tout genre, protection digitale des données etc...)
- du lancement d'un Schéma Directeur de Sécurité des systèmes d'information (SDSSI) qui déclinera un plan d'actions pluriannuel (2024 -2026) en faisant appel à SRC Solutions, cabinet spécialisé dans la sécurité SI (80 k€)
- du lancement du projet de migration du système de messagerie électronique vers la solution collaborative Microsoft Exchange/Outlook (350 k€)

En 2024, il s'agira essentiellement de :

- la poursuite du déploiement de clients légers (de 150 à 200 postes Citrix supplémentaires)
- la finalisation de la mise en service du Site de secours situé au CTC
- la finalisation de la migration du système de messagerie électronique vers la solution collaborative Microsoft Exchange/Outlook
- la mise en œuvre les premières briques opérationnelles du Schéma Directeur de Sécurité des systèmes d'information (SDSSI)

2. Modernisation du Système d'Information

La modernisation du SI constitue la clé de voute de la réussite des projets de modernisation de la Ville. En effet, les outils numériques permettent d'automatiser et d'améliorer les processus administratifs internes, de renforcer la collaboration entre les administrations, d'améliorer les échanges avec les usagers tout en diminuant les coûts associés et l'impact écologique.

Au nombre des actions menées en 2023 sur la modernisation du SI, il a été question de / du :

- l'acquisition d'équipements informatiques pour la mairie (500 k€) et les écoles (200 k€)
- lancement d'un accord cadre portant sur l'Acquisition et la maintenance des matériels et logiciels de reprographie pour les besoins des services de la Ville et les écoles de Saint Denis
- la finalisation du déploiement de la phase 2 et phase 3 du projet WIFI Public Dionysien, soit environ 40 sites (60 k€)
- l'élaboration d'un annuaire centralisé des agents (développement sous Easyvista avec la participation de la société ALBIONE)
- la mise en réseau du bâtiment SARLAVA destiné à accueillir plusieurs directions de la Ville (200 agents)

En 2024, il s'agira essentiellement de/du :

- lancement d'un accord cadre portant sur l'Acquisition d'équipements informatiques pour la mairie (500 k€) et les écoles (200 k€)
- finalisation du déploiement d'un nouveau dispositif de stockage des données numériques de la Ville faisant suite à la saturation du dispositif existant (600 k€)
- passage en téléphonie sur IP des principales mairies annexes (70 k€)
- l'extension éventuelle de nouveaux sites du projet WIFI Public Dionysien auxquels se rajouteront quelques sites administratifs destinés aux agents (50 k€)

3. Modernisation des archives communales

L'ensemble des documents officiels produits par l'entreprise municipale est soumis à archivage. Les archives constituent une source d'information unique et irremplaçable pour assurer la continuité du service public et faciliter le partage de connaissances avec les administrés.

Au nombre des actions menées en 2023 sur la modernisation des archives, il a été question de / du :

- la mise en place d'une action de formation d'une vingtaine d'agents de la collectivité visant à les sensibiliser aux pratiques de l'archivage
- la réalisation d'un récolement/recensement des archives avec la société DJUNGA (12 000€)
- la réalisation des tris et versements avec la société Archives Réunion
- le lancement d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un Système d'Archivage Electronique (SAE) permettant d'identifier les volumes de documents produits numériquement et d'établir les procédures correspondantes (50 000 €)
- l'élimination des documents ayant atteint leur durée d'Utilité Administrative de libérer de l'espace de stockage avec la SEM CYCLÉA, spécialiste du tri et de la valorisation des déchets à La Réunion (25 000 €)

En 2024, il s'agira essentiellement de :

- la poursuite des actions de formation visant à sensibiliser les agents à l'archivage (papier et numérique)
- la finalisation de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un Système d'Archivage Electronique (SAE) des documents produits au format électronique (Word, Excel ...), action subventionnée par l'Etat (14 500 €)
- la poursuite de la structuration et de l'amélioration de la gestion courante des archives par les actions (tri, versement, élimination), pour un montant de (80 000 €)
- la participation de la Ville à la journée mondiale du Digital Cleanup Day qui aura lieu le 16/03/2024. Il s'agit d'une manifestation annuelle de sensibilisation à l'empreinte environnementale du numérique par l'action.

D. UNE FONCTION D'ACHAT MODERNISEE QUI PROMeut L'ACHAT RESPONSABLE

1. Une fonction achats pilotée et modernisée

La Ville met en œuvre un volume d'achats annuel qui approche 100M€. Les dépenses relatives à ces deux sections représentent plus de 30% de son budget total.

La conjoncture économique, qui reste défavorable pour l'année à venir, pèse fortement sur les projets et les marges de manœuvre budgétaires de la Ville et appelle à une meilleure maîtrise desdites dépenses.

Qu'il s'agisse du pilotage des achats ou de la sécurisation des actes pris en ce sens, la Ville s'engage dans une démarche de modernisation de la fonction achats, au sens large, et quel que soit le segment achats concernés.

Le pilotage s'articule autour de 6 piliers



2. Accroître la mutualisation des achats « inter-services »

Certains achats de même nature (animation socio-culturels, prestations traiteurs, entretiens et aménagements d'espaces verts, prestations d'ingénierie à caractère général, ...) sont portés par de multiples directions de la Ville pour un volume global avoisinant 15M€ à 20M€/an. Ces achats sont réalisés séparément en réponse aux logiques opérationnelles propres à chacune de ces directions.

Ce fonctionnement contribue à une démultiplication des procédures et l'engorgement chronique des dossiers de commande publique mis en consultation, et diminue le potentiel d'optimisation des achats réalisés. Une telle pratique a en outre pour effet de réduire la sécurité juridique des actes de commande publique

Le potentiel d'optimisation sur le budget de fonctionnement conduit à envisager davantage de mutualisation pour d'une part accroître la sécurité juridique et d'autre part dégager les économies propices à améliorer l'efficacité de l'achat public.

Aussi des chantiers de mutualisation des achats de même nature seront engagés par la Ville en 2024. Ces actions permettront de « massifier » davantage pour peser plus efficacement sur le tissu concurrentiel et capter des baisses de tarifs pertinentes au regard de la conjoncture économique. La mutualisation ainsi réalisée permettra en outre de dégager davantage de marges de manœuvre

pour l'application de la théorie de « petits lots » consacrée par le code de la commande publique et qui permet un meilleur soutien au TPE/PME en « dévoluant » davantage de contrats par un formalisme allégé.

3. Professionnaliser la fonction : flexibilité et efficacité

A la croisée des chemins pour des services prescripteurs qui sont engagés sur la réalisation d'un projet de mandat, la Direction de la Commande Publique (DCP) doit être un animateur éclairé de « l'écosystème achats ». Garante de la sécurité juridique des actes de la Ville en la matière, elle doit proposer une offre de service adaptée en fonction de la criticité des achats à réaliser et de la « compétence administrative » des services pour leur offrir dans le même temps un niveau d'efficacité propice à la captation d'économies.

a) Accroître l'offre de formation/sensibilisation interne des agents

En 2023 des sessions de sensibilisation à la commande publique ont été proposées aux agents réalisant des achats. Ce sont 13 sessions au profit d'environ 160 agents qui ont ainsi été dispensées. La sensibilisation ainsi mise en place doit être suivie de perfectionnement sur les notions essentielles de l'achat publique, en fonction des secteurs d'activité.

Les efforts portés sur la formation des agents en ce qui concerne l'exécution devront permettre l'amélioration de la relation fournisseur par une meilleure maîtrise des règles de déontologie que chaque agent public doit veiller à appliquer et dans le même temps de « ré-équilibrer le rapport de force » face à un tissu économique qui maîtrise dorénavant les règles de fonctionnement des marchés publics, mais face auquel les agents publics restent peu alertes quant à la connaissance des spécificités économiques des opérateurs qui leur font face.

b) Renforcer la digitalisation de la commande publique

Compte tenu de son volume d'achats conséquent, également de la forte évolutivité des dispositions légales et des règles qui concourent au corpus réglementaire général qui pèse sur elle, la Ville se doit de rationaliser son processus achat. Elle doit par ailleurs améliorer son reporting décisionnel pour mettre en adéquation le programme de mandature et la pratique réelle, opérationnelle.

Les incertitudes et fragilités rédactionnelles des contrats s'accroissent du fait de la complexité croissante du droit positif. Il est ainsi nécessaire de prévoir les outils numériques pour d'une part s'assurer que toutes les obligations légales sont remplies, tant dans la rédaction des clauses que dans leur application et d'autre part simplifier et rendre plus efficace l'intervention des agents quel que soit ce niveau d'intervention.

Ainsi, il est envisagé de faire acquisition d'un logiciel de planification, de rédaction et de suivi des consultations à passer.

Cet outil sera complété par la souscription d'abonnements auprès de solutions qualifiées de « tiers de confiance » et permettant une vérification plus fluide et plus rapide de la régularité sociale et fiscale des attributaires de marché.

La mise en place de ces outils permettra, in fine, d'améliorer la productivité interne et de mettre à disposition des directions thématiques des contrats plus facilement exécutables, au profit d'une efficacité accrue dans la déclinaison du projet de mandature.

4. Une politique achat socialement et environnementalement responsable

Depuis plusieurs années, la Ville s'est inscrite dans une stratégie d'achats responsables en faveur du territoire. Elle a ainsi déployé des actions fortes, à travers 3 axes :

- Une démarche constante de valorisation du tissu local
- Une démarche volontariste d'insertion sociale
- Une démarche éco-responsable

Elle maintiendra, à ce titre, les engagements déjà pris auprès de l'association SBA et continuera de s'impliquer dans les travaux du haut conseil à la commande publique (HCCP).

Par ailleurs, à compter du 1^{er} janvier 2024, suite à l'adoption de son schéma des achats socialement et environnementalement responsables (SPASER), la Ville devra déployer ses engagements en la matière et commencer de mesurer les effets de sa politique d'achats responsable.

Ces actions permettront une meilleure valorisation des volets insertions et des impacts environnementaux de ses projets.

E. UNE POLITIQUE DE SECURITE ET DE PREVENTION AU SERVICE DU VIVRE ENSEMBLE

1. Une sécurité renforcée par une action forte dans le domaine environnemental

A Saint-Denis, cette priorité est amplifiée par la volonté de la municipalité d'accorder un service d'hyperproximité. La thématique de l'environnement est l'axe prioritaire de la doctrine d'emploi du service de la police municipale. Les actions de communication et la verbalisation à l'encontre des pollueurs a été renforcée depuis début 2023 par la mise en œuvre d'opérations maillant les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et les policiers municipaux (PM). Malgré tous les efforts, les incivilités environnementales perdurent et la fermeté est nécessaire : plus de 400 procès-verbaux dressés en 2023.

Pour 2024, le maintien des patrouilles sur le terrain contribuera à diminuer les poches récurrentes d'insalubrité et réduire les incivilités environnementales afin d'améliorer le cadre de vie des habitants.

De plus, l'acquisition et le développement d'outils numériques performants, de caméras intelligentes et de logiciels adaptés permettront d'améliorer la qualité de la répression en allégeant les procédures internes et externes.

2. Une tranquillité publique en pleine amélioration

L'engagement des effectifs PM et ASVP sur les parcs urbains de la Ville (Trinité, Colorado, Saint-François, le Brûlé...) et surtout les week-ends a permis de lutter efficacement contre les nuisances sonores, axe fort de lutte contre les incivilités environnementales.

La dizaine de GPO (Groupement de Partenariat Opérationnel) ouverts sur le territoire prenant en compte les problématiques spécifiques et sectorielles constitue une réponse à la hauteur des attentes dans la vie au quotidien des administrés en matière de sécurité.

L'engagement de la Ville sur le volet sécurité, aux côtés de la police nationale et d'autres acteurs associatifs, à travers sa police municipale présente sur ces instances partenariales, opérationnelles et décisionnelles, contribue à améliorer le sentiment de sécurité des citoyens.

L'élargissement de la couverture du système de vidéoprotection a été une volonté municipale forte depuis 2021. Depuis début 2023, les caméras du téléphérique sont reliées au CSU de la Ville pour une exploitation totale prévue fin 2023, soit 18 caméras de plus sur les secteurs Moufia, Chaudron et Bois De Nèfles

Le principal objectif est toujours de sécuriser les espaces publics en luttant contre les désordres sur la voie publique. La saisie des images par les forces étatiques pour des besoins en enquêtes judiciaires a doublé de 2022 à 2023 sur la même période avec un résultat surprenant sur des espaces fréquentés par des auteurs de délits voire criminels.

Courant 2024, de nouvelles images sur des espaces au sein des quartiers de la Ville verront le jour pour compléter et augmenter la surveillance du territoire. La problématique des dépôts sauvages sera quant à elle abordée par le biais de caméras nomades dispositif renforcé par 04 nouvelles caméras.

3. Une occupation sécuritaire renforcée et innovante

L'augmentation des effectifs du service de police municipale depuis 3 ans, formée et professionnalisée, permet le développement des actions de proximité.

L'objectif de 2024 est de renforcer les moyens de locomotion propres des PM et ASVP qui patrouilleront à vélos avec assistance électrique et les trottinettes sur les ilots tels que ceux du Chaudron, Sainte-Clotilde, Moufia, Bas de la Rivière. Ces derniers depuis fin 2022 sont des cibles prioritaires de la police de proximité en faveur de la cohésion sociale.

II. L'HYPERPROXIMITE AU CŒUR DE L'ACTION MUNICIPALE

A. UN CÔTÉ NATURE PRES DE CHEZ SOI

Saint-Denis, Ville verte et propre, a souhaité étendre son périmètre d'action sur la thématique propreté de proximité afin d'offrir un cadre de vie agréable aux Dionysiens.

Une augmentation de 50% du budget alloué, par rapport à 2022, a été réalisée en 2023 afin de poursuivre l'engagement pris en termes de propreté des voiries, espaces verts communaux et des toilettes publiques, représentant un montant annuel de 5 M€ HT.

La Ville continuera son programme de fleurissement, qui joue un rôle primordial dans l'amélioration du cadre de vie et de sentiment de bien-être éprouvé par les citoyens. En 2023, ce sont près de 600 000 € qui ont été consacrés à ce sujet sur le territoire communal.

Face à l'urgence d'adapter la Ville au changement climatique et à la lutte contre l'érosion de la biodiversité, la Ville met en œuvre des stratégies de résilience territoriale. Il s'agit d'anticiper et donc d'engager des travaux de verdissement sur le domaine public communal ouvert mais également dans les cours d'écoles qui sont des réservoirs de chaleur.

C'est ainsi qu'en 2023, 12 écoles ont fait l'objet de verdissement et de débitumisation. Egalement pour diversifier l'usage des espaces, des potagers ont été aménagés dans les cours, le tout pour un montant de 174 000€.

L'opération « 1 arbre, 1 naissance », s'est également poursuivie avec la plantation de 1 873 arbres et arbustes.

Consciente que les parcs et jardins sont de véritables espaces de rafraîchissement et de respiration, la Ville, en 2024, enclenchera une transformation progressive de la gestion du Cœur Vert Familial, sur base du principe de gestion différenciée pour que celui-ci devienne un réservoir de biodiversité à ciel ouvert avec des poches de nature libre.

La préservation de la biodiversité est également un levier de résilience environnementale.

C'est ainsi que le projet de biosurveillance par les abeilles a été mis en œuvre sur le site de la pépinière municipale en 2023 avec l'installation de 2 ruches connectées. Cette biosurveillance consiste à utiliser des abeilles qui deviennent des biomarqueurs, notamment des marqueurs de santé permettant d'évaluer les polluants (ozone, oxyde d'azote, hydrocarbures, etc.) qui entraînent des modifications du métabolisme et une oxydation des protéines des abeilles. D'autres sites sont en étude afin de poursuivre cette opération en 2024.

Préserver notre biodiversité c'est aussi protéger notre patrimoine arboricole, en privilégiant les espèces endémiques et indigènes dans toutes nos plantations mais aussi en constituant, en 2024, une « grainothèque municipale » de ces espèces uniques.

Préserver les arbres existants est également un levier de lutte contre les îlots de chaleur urbains. Une campagne de diagnostic sera menée en 2024, afin de les identifier et de mener des actions en faveur de leur maintien en bon état sanitaire. Un travail d'identification des espèces toxiques et envahissantes sera également mené.

B. UN SERVICE PUBLIC D'HYPERPROXIMITE

En choisissant de mettre l'accent sur la proximité, la Ville a fait le pari de renforcer, moderniser et adapter les services proposés aux résidents de ses 20 secteurs. Cela passe notamment par le biais des mairies annexes et des centres municipaux, qui restent les principaux points de contact pour les citoyens, facilitant l'accès au droit de tous.

Les 350 employés répartis dans les 13 Mairies Annexes et 7 Centres Municipaux continueront donc à travailler sans relâche pour améliorer les services, en cherchant à être plus efficaces dans l'accomplissement de leurs missions essentielles telles que l'état civil ou l'action sociale. Ils s'impliqueront aussi davantage dans la mise en place de programmes dédiés à la jeunesse, à la démocratie participative, au développement économique, et de manière générale dans toutes les politiques publiques conduites par la Ville.

L'espace public dionysien est l'objet d'une fréquentation croissante et d'un foisonnement de nouveaux usages. Face à ces évolutions, la Ville se doit, en permanence, de renouveler ses pratiques pour s'adapter aux nouveaux modes de vie, aux enjeux de la transition écologique et aux impératifs de sécurité. Pour que les usages puissent se développer sereinement, la Ville développe des modes de nettoyage et de collecte adaptés à la volatilité de certaines occupations.

La Ville est résolument engagée dans la voie du développement durable pour un environnement plus sain et un cadre de vie amélioré pour tous. Dans cette optique, elle renouvellera son partenariat avec l'organisme CITEO pour l'année 2024. Quatre actions seront soumises, chacune d'entre elles étant cruciales pour la réalisation des objectifs de la Ville en matière de développement durable, à savoir :

1. De la communication : Une série de campagnes de sensibilisation et d'événements seront organisés pour informer les citoyens sur les enjeux du développement durable et les encourager à adopter des habitudes plus respectueuses de l'environnement.
2. Du nettoyage et du tri sélectif : A travers les « Netoy Nout Vil », la Ville intensifie ses efforts pour maintenir les espaces publics propres et encourager le tri sélectif pour une meilleure gestion des déchets.
3. L'acquisition de camions et de matériels adaptés au tri sélectif : La Ville investit dans des équipements spécialisés pour optimiser la collecte et le traitement des matériaux recyclables :
 - Installation d'un BBOT, terminal de collecte de bouteilles plastique innovant et interactif
 - Acquisition de camions « double cabine » pour le traitement des déchets diffus
4. La formation des collaborateurs sur le développement durable : le personnel sera formé pour intégrer les principes du développement durable dans leur travail quotidien, renforçant ainsi notre impact positif sur l'environnement.

La Ville procède par ailleurs à la réhabilitation de sites de dépôts sauvages en vue de les convertir en espaces aménagés et embellis. Elle met en place une initiative de désherbage écologique dans les rues du centre-ville, contribuant ainsi à promouvoir le développement durable au cœur de Ville. Des moyens supplémentaires seront mis en œuvre pour collecter des déchets diffus.

De lourdes réhabilitations sur les bâtis des mairies annexes et centre municipaux ont été entreprises depuis 2021 et celles-ci se poursuivent : le Centre Municipal du Moufia a été réhabilité en 2023 et la modernisation des Mairie Annexe du Moufia et de Domenjod seront achevés en 2024.

Ces travaux ont pour objectifs d'améliorer les conditions de travail des agents, mais aussi d'améliorer et de sécuriser l'accueil des usagers. Tous ces aménagements tiennent compte des normes « Accessibilité ». D'autres mairies annexes feront l'objet de travaux d'accessibilité réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé : les mairies annexes du Chaudron et de Sainte-Clotilde.

1- Un plan d'action innovant et moderne pour la gestion des équipements publics et sportifs

Des travaux sur le bâti scolaire

La Ville a consacré un budget de 3.6 M€ pour rénover les établissements scolaires. Afin de permettre aux élèves, enseignants et différents personnels des écoles de travailler dans des conditions d'hygiène et de sécurité optimales, des travaux de rénovation de sanitaires ont été réalisés. A titre d'exemple, les deux écoles Léon Dierx et Candide Azéma ont fait l'objet de rénovation de sanitaires pendant les vacances de Juillet/août 2023.

Afin de poursuivre ces actions au sein des écoles entre autres, cinq marchés à accord-cadre à bons de commande seront opérationnels à partir de juin 2024 pour un montant de 1 M€ chacun concernant l'entretien et le remplacement de menuiserie aluminium, le ravalement de façades, le remplacement de sol souple, le traitement des étanchéités de toiture, la réfection des sanitaires.

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap), les travaux suivants ont été mis en œuvre sur le Groupe scolaire Eudoxie Nonge et Damase Legros : mise aux normes de l'accès PMR comprenant cheminement horizontal et vertical, éclairages, menuiseries, sanitaires et équipements divers ainsi que la création de places de stationnement adaptées.

Cette mise aux normes de l'accessibilité dans les écoles s'étendra en 2024 aux écoles Henri Dunant, Damase Legros, les Tamarins, les Jacarandas, les Lilas Bois Noirs, Champ Fleuri. Certains établissements seront ainsi dotés d'ascenseurs comme dans le groupe scolaire Eudoxie Nonge ou Damase Legros, où seront installés des ascenseurs de nouvelle génération réalisés en matériaux 100 % recyclables comprenant des nouvelles technologies d'éclairage avec optimisation des masses en mouvement pour réduire la consommation énergétique.

La Ville assure également l'aménagement des classes par les rideaux, ventilateurs mais aussi un mobilier scolaire adapté et régulièrement renouvelé (170K€). Afin de réduire la fracture sociale, la Caisse des Ecoles poursuivra en 2024 sa politique d'attribution d'aide au fonctionnement des écoles (acquisition de livres, fournitures scolaires, matériels pédagogiques, aides aux classes RASED, ULIS,...). En 2024, plus de 700 k€ seront consacrés à la pédagogie afin de permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible en veillant à la réduction des inégalités.

2- Une gestion intelligente et maîtrisée des activités économiques sur le domaine public

Saint-Denis, est le lieu d'implantation stratégique des sièges d'entreprises et des administrations. Ces centres de pouvoir donnent une véritable valeur ajoutée à notre territoire mais requiert un réel projet de développement économique.

La Ville ambitionne ainsi d'accompagner l'activité économique du cœur de ville, dans les quartiers, incitant aussi des porteurs de projets à élaborer proche de leur lieu d'habitation leur intérêt économique favorisant ainsi les circuits courts et l'idée que Saint-Denis est la Ville du ¼ d'heure pour ses habitants.

Engager une stratégie d'occupation du domaine public en tenant compte des besoins du territoire

En 2024, il s'agira de renforcer le travail déjà entamé avec les 20 territoires de la Ville.

En lien avec les élus de secteur, les Mairies annexes, les chefs de projet, il s'agira de définir des zones d'occupation les plus à même d'accueillir de nouvelles propositions économiques servant les intérêts et besoin de chaque territoire.

A ce titre des appels à manifestations d'intérêts seront lancés afin de dynamiser et d'exploiter les espaces économiques.

Suivi des conventions et le paiement des loyers par une simplification des encaissements par prélèvement et une gestion informatisée de l'occupation du domaine public.

Un travail sera également conduit en 2024 pour un meilleur suivi des conventions et des paiements de loyers attachés à l'occupation du domaine public. Cela passera notamment par :

- la mise en place de régularisation des occupations illégales sur tout le domaine économique du territoire avec des appuis coercitifs
- la consolidation du cadre de sélection des candidats à l'occupation du domaine public
- la promotion accrue des actions et campagnes à l'attention des acteurs économiques en les accompagnants vers d'autres solutions de paiement modernes et sécuritaires pour l'ensemble des parties, tel que le terminal de paiement, autorisation de prélèvement SEPA...
- la réduction des coûts d'entretien des marchés couverts

Une offre supplémentaire aux Dionysiens : consommer en terrasse...

Le centre-ville continuera à être le lieu attractif avec la poursuite d'animations commerciales : semaine commerciale ; d'une nouvelle définition de la braderie, d'un laboratoire d'innovations et de partenariats avec l'association des commerçants Dionysiens (L'UCD), pour répondre aux enjeux propres au cœur de ville. Pour s'inscrire dans une démarche de sécurisation et de modernisation de son centre-ville, la Ville veillera à renforcer son attractivité en **incitant l'implantation des terrasses aux abords des restaurants, pub, bars...**

La Ville encouragera l'installation des terrasses pour rendre très attractives son centre-ville.

Les marchés forains autour des stations du téléphérique

Les riverains ainsi que les usagers se sont approprié l'équipement et ses abords.

En 2023, des animations occasionnelles ont été expérimentées.

A terme, des actions plus récurrentes avec des thèmes tournants seront menées. Les artisans, les forains et autres exposants auront une vitrine pour promouvoir leur savoir-faire.

Le marché forain du Chaudron

Le mail du Chaudron devient un véritable nœud de mobilité urbaine croisant le TCSP (Est/Ouest) et le téléphérique (Haut/Bas). Cet espace concentre aujourd'hui des centres administratifs ou de service des espaces et sportifs ainsi que des commerces de restauration rapide, une grande surface, une nouvelle gare routière multimodale mais également le plus important marché forain de La Réunion (1 362 emplacements pour une moyenne d'occupation hebdomadaire de 400 forains).

En 2024, différents équipements majeurs vont se matérialiser sur ce site autour de la station téléphérique, de la médiathèque du Chaudron, des nouveaux plateaux sportifs, etc. De plus des flux de populations importants transiteront sur cet espace.

Une importante concertation a déjà été organisée avec tous les acteurs du territoire par la RUCH (Rénovation Urbaine du Chaudron) :

- pour préparer cet espace déjà dense à accueillir ces nouveaux équipements et ces flux importants
- pour le quartier et la Ville, l'enjeu environnemental et socio-économique que cela représente, via la création d'activités mais également en mobilisant la responsabilité sociétale des entreprises.
- Prévoir le marquage au sol de l'esplanade Nelson Mandela afin de mettre à disposition des forains un site rénové.

Allée des Cocotiers le marché forain des Camélias

Au 1^{er} trimestre 2024, le marché forain des Camélias fera son retour à l'allée des cocotiers, tous les vendredis. Une allée transformée, modernisée avec de larges trottoirs, des aires de stationnement, des voies aménagées, pouvant accueillir plus de 120 forains avec une capacité d'accueil de 567 emplacements pour un CA actuel de 6214€ mensuel.

Bancoul : Moufia / Bois de Nèfles Le Marché thématique

Le marché artisanal poursuivra sa mise en œuvre sur l'esplanade de Bancoul, entre le Moufia (quartier dense et urbain) et Bois de Nèfles (encore rural). Cette place devrait s'amplifier en 2024 avec l'organisation de marchés à thème afin de valoriser le flux généré par le téléphérique par une offre commerciale alternative et complémentaire à celle du marché forain du chaudron.

Un marché à thème sera installé sur cet espace, valorisant les circuits courts, les produits bios, les produits des terroirs, l'artisanat créatif, les fruits et légumes longtemps, le bien-être....

Le Marché artisanal de la rue Léopold Rambaud

En parallèle du projet de restauration et réhabilitation du secteur du Grand Marché, un projet de construction d'un marché provisoire est réalisé dans le secteur Butor/Sainte-Clotilde, rue Léopold Rambaud. Ce projet de 1,9 millions d'euros (travaux) devrait être livré au 2^e semestre 2024 permettant aux forains de l'actuelle halle du Grand Marché d'être déménagés. Ce nouveau pôle d'attraction artisanale et touristique, qu'est le nouveau marché couvert, donnera aux forains et à leurs clients des locaux sécuritaires, accessibles, fonctionnels et confortables pour les activités qui y seront exercées.

C. PENSER DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS MODERNISES

Si la Ville est porteuse de grands projets, elle reste attachée à l'amélioration et à la modernisation de nombre de ces équipements et infrastructures.

Équipements culturels / valorisation du patrimoine

→ La restauration et réhabilitation du secteur du Grand Marché :

Cette opération, comprenant une halle de 2 750 m² (inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques), un théâtre d'une capacité d'accueil de 300 spectateurs (seul CDN - Centre Dramatique National d'outre-mer) et un bâtiment à l'ouest de la halle donnant sur la rue Lucien Gasparin, est actuellement en concours de maîtrise d'œuvre. Estimé à 12 millions d'euros (études et travaux), il est prévu selon le calendrier prévisionnel du projet que les études soient réalisées en 2024 pour un début de l'exécution des travaux au 2^e semestre 2025.

- *Halle du Grand Marché :*

Un diagnostic patrimonial et un diagnostic métal et corrosion de la charpente ainsi qu'un diagnostic structurel complet réalisés en 2022 ont confirmé l'état critique de la halle. De plus, la Ville souhaite faire évoluer ce lieu pour une utilisation plus culturelle et touristique. Ainsi, un projet de restauration et réhabilitation de la halle est mis en œuvre afin de devenir un espace dédié à l'économie culturelle en lien avec le CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture du Patrimoine) et l'activité du théâtre.

- *Théâtre du Grand Marché :*

En 2022, ont été produites une étude structurelle et une étude de faisabilité. Il en résulte qu'il est nécessaire de mettre aux normes l'équipement, corriger les vétustés et défaillances et répondre à l'évolution des technologies et du théâtre dans sa pratique. Le nouveau théâtre aura la capacité d'accueillir, dans une mise en œuvre technique facilitée, les formes théâtrales contemporaines présentes et à venir avec une scénographie modulable avec gradins rétractables et des locaux adaptés aux nouveaux besoins de la structure que lui confère son statut de CDN.

- *Bâtiment Gasparin :*

En raison du bilan sanitaire du bâtiment générant des surcoûts importants et d'une exploitation énergivore en cas de réhabilitation, de la volonté de dégager totalement la façade ouest de la halle pour la mettre en valeur dans sa dimension historique et de mettre en scène un théâtre totalement invisible aujourd'hui, la Ville souhaite déconstruire le bâtiment Gasparin. Ces travaux permettront de créer, dans une zone majoritairement minéralisée, un parvis urbain et paysagé, une place publique, ouverte à la Ville et au paysage, un nouvel accès à la halle et au théâtre et un espace d'attente ombragé dans un ensemble urbain.

→ **Réhabilitation de l'ancien Hôtel de Ville de Saint-Denis**

Ce bâtiment est, depuis le 13 octobre 1975, classé monument historique. Au cours du siècle dernier, diverses lourdes étapes de travaux de restaurations ont été entreprises et, lors de la dernière campagne, achevée en 1999 avec la présente polychromie. Le bâtiment demeure un emblème de la Ville et, pour assurer sa préservation, des travaux de rénovation sont programmés.

La phase 1 « restauration du clos et du couvert, mise en sécurité », estimée à 1.5 M€, devrait s'achever en mai 2024. La deuxième tranche de travaux, actuellement en cours d'études, est programmée pour le second semestre 2023. Cette phase 2 concerne la restauration des intérieurs, de la fontaine et des clôtures ainsi que les aménagements des parties extérieures pour un coût estimatif de 5M€.

→ **Hôtel de Ville**

Pour ne pas pénaliser les administrés qui ont le projet de se marier à la Mairie de Saint-Denis, une **salle de mariage sera réalisée avec la création architecturale d'un guétali.**

Les bandeaux des façades et les faux plafonds des coursives extérieures présentent des signes d'usures avancées, ce qui a entraîné sa vétusté actuelle. Ces travaux d'entretien permettront d'assurer la pérennité des façades pour encore quelques années et contribuer à la valorisation de cet édifice. Les travaux consistent essentiellement à la mise en place de l'habillage de bandeaux des façades en biais (Rue Julien Gasparin, Rue Pasteur, façade nord et façade est) ainsi que le remplacement des faux plafonds des étages 1 à 4. Ces travaux d'un montant de 918 960,00 euros

HT qui seront réalisés par l'entreprise Soreplac ont débuté en août 2023 pour une réception prévue au 1^{er} trimestre 2024.

Sur la toiture de la salle polyvalente, l'étanchéité et les menuiseries sont la cause de nombreuses infiltrations d'eau. La Ville va procéder à la réfection de l'étanchéité et au remplacement des menuiseries. Ces travaux, estimés à 210 000,00 euros HT, débuteront en octobre 2023 pour s'achever au 1^{er} trimestre 2024.

Infrastructures

Dans l'objectif d'apporter une amélioration significative à la qualité, au confort et à la sécurité des infrastructures routières, la Ville a lancé un programme pluriannuel d'amélioration des routes communales, dans les rues du Centre-Ville et dans les quartiers.

A titre d'illustrations, en 2023 :

- le démarrage de la réfection du Pont de la Providence qui s'achèvera en 2024
- la réfection de voiries dans les écarts : allée des Kentias, Chemin Auguste Prudent, rue des Caramboles,....

Certains travaux ont bénéficié de co-financements :

- la réfection de la rue Mazagran avec la création d'une piste cyclable, d'un agrandissement du trottoir et d'un aménagement paysager
- la réfection de rue Bridet

En 2024, les nouveaux travaux de réfection de voiries seront entrepris, en priorisant l'amélioration de l'accessibilité des trottoirs. En fonction de l'espace disponible, des pistes cyclables seront également réalisées, avec des éléments d'aménagement paysager intégrés. Cela concerne notamment les chantiers suivants :

- La réfection des trottoirs de la rue J. Aubert
- La réfection complète des rues Sainte-Marie (Section Voltaire/Saint Jacques), route des ananas (Section Léonel Boyer à Pruniers),....
- La sécurisation des voiries : mur de soutènement rampes ozoux
- De même les portions de voies «J. Chatel et Sainte-Marie », et les rues Fénélon et Philibert seront ainsi réhabilitées dans le cadre d'un co financement avec le Département.

De nouveaux projets, avec co-financement, sont à mener sur les voiries qui ont été transférées du Département à la Ville, dont l'aménagement de l'avenue Desbassyns et celui l'aménagement du Boulevard de la Providence

D. VALORISER LE PATRIMOINE ECONOMIQUE EXISTANT DANS LES QUARTIERS

1. Moderniser les locaux existants

Dans le cadre des nouvelles attributions de locaux en 2023, la Ville a pu procéder à des travaux de réhabilitation des ateliers relais à vocation économique. Les zones d'activités de la ZA FOUCHEROLLES et de la ZA FINETTE ont ainsi été priorisées.

Pour l'année 2024, les locaux situés au sein des ateliers relais de la ZA PATATES A DURAND ont été identifiés afin de bénéficier d'une rénovation pour un montant global estimé à 250 000 euros,

une activité qui permettra de continuer à répondre à l'axe fort du programme municipal qui est de favoriser l'accès aux locaux économiques aux primo entrepreneurs.

2. Accompagner l'attractivité des ecobox

En 2023, le taux de vacance des 85 ecobox a été considérablement réduit et une vingtaine de nouvelles conventions ont été signées avec des nouveaux porteurs de projets économiques. Cela a permis de proposer de nouveaux services de proximité aux Dionysiens. De plus, avec la généralisation du prélèvement automatique du loyer fixé à 200 euros par mois, la gestion des ecobox a été facilitée pour par la Ville.

En 2024, la Ville continuera à valoriser les sites existants (réalisation de clôtures, mise en place de toiles d'ombrages et aménagement d'espaces communs sur certains sites). De plus, un déménagement de 5 ecobox sera réalisé au premier semestre 2024 afin de proposer de nouveaux services aux abords des stations téléphériques du Moufia et de Bois de Nèfles.

Puisque la Ville souhaite augmenter la visibilité des sites ecobox, la création d'une nouvelle signalétique pour l'ensemble des sites sera lancée en 2024.

3. Redynamiser les locaux économiques vacants

La Ville, a pour ambition de dynamiser le foncier privé à vocation commerciale sur son territoire, à identifier des locaux vacants susceptibles d'accueillir de nouvelles activités économiques. Afin d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché des locaux vacants, la loi prévoit, une taxe annuelle sur les friches commerciales. Cette taxe a bien pour objectif d'inciter les propriétaires à remettre des locaux vacants sur le marché, en trouvant de nouveaux locataires ou repreneur. A défaut, les propriétaires seront taxés. En 2022, le montant récolté est de 1 744 489 €. Les effets de cette taxe sont déjà mesurés avec l'apparition de nouvelles enseignes sur le territoire, favorisant l'attractivité de la Ville.

III. LA VILLE CITOYENNE

A. DES POLITIQUES PUBLIQUES PARTENARIALES ET CONVERGENTES CONSTRUITES POUR LE TERRITOIRE

1. La Convention Territoriale Globale (CTG)

Pour la première année de mise en œuvre en 2022, c'est une feuille de route déclinée en 10 actions qui a été retenue, notamment la préfiguration du centre social du Bas de la Rivière, ou encore l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du Plan de sauvegarde de la Chaumière.

Lors du dernier Comité de pilotage de l'année 2023, les actions à intégrer dans la feuille de route 2024 seront à définir. Parmi elle, des actions déjà engagées seront reconduites et des actions nouvelles seront développées : par exemple, la formation des directeurs de crèches, la préfiguration du centre social du Chaudron, développer l'hyper proximité jeunesse, le soutien les démarches d'auto-réhabilitation accompagnée, les actions de cohésion sociale Politique de la ville.

B. AGIR POUR ET AVEC LES CITOYENS

En 2023, 35 CAC sont maintenant actifs. Avec 250 membres, certains ont pu mener plusieurs projets. On compte une cinquantaine d'actions autour des trois thématiques retenues que sont le cadre de vie, la culture et la solidarité

Les 9 CAC restants sont en cours de création pour un début d'action opérationnelle en 2024.

→ *L'accompagnement des CAC*

Ce sont 100 000 euros annuel que la Ville consacre à l'accompagnement des CAC en plus des 7 000 euros de budget de fonctionnement pour chaque CAC afin qu'il soit autonome. Dans la continuité de l'année 2023, lors de laquelle les CAC ont pu bénéficier de leurs premières formations, des plans d'accompagnement seront mis en place dès le premier trimestre 2024, notamment autour :

- d'une méthode de travail et des outils permettant d'acquérir les aptitudes à animer, développer et pérenniser une dynamique de groupe, organiser les processus de réflexion, l'émergence de solutions, valoriser et utiliser les atouts et compétences des individus, démocratiquement ;

- de la sensibilisation des acteurs à la citoyenneté, aux principes qui régissent la participation citoyenne, au cadre légal pour la mise en place concrète d'actions citoyennes.

→ *Territoire d'engagement*

Après avoir réalisé la phase de diagnostic territorial, la Ville s'engagera avec le soutien de l'ANCT dans la mise en œuvre du plan d'accompagnement.

En 2024, la Ville s'engagera dans cette 2^{ème} phase d'actions, dont les objectifs seront de mettre en œuvre un plan de développement des compétences des équipes administratives en charge de la participation et des élus, de rédiger et faire vivre une charte de la participation dionysienne et d'accompagner un projet emblématique de la Ville qui implique de l'engagement citoyen.

Un doctorant CIFRE viendra renforcer l'équipe en place, en tant que chef de projet Territoire d'engagement, ce qui enclenchera un partenariat solide avec l'Université de La Réunion.

→ **Actions**

Pour faire suite à la première rencontre inter CAC qui a eu lieu en septembre 2022, la Ville a répondu aux demandes des habitants d'organiser des rencontres entre les dispositifs participatifs, en proposant, cette fois ci, une manifestation sur mesure, ouverte à toutes les instances participatives de la Ville, ainsi qu'aux citoyens engagés bénévolement dans diverses causes. Ainsi est né le Festival de la Participation Citoyenne, qui a accueilli pas moins de 500 personnes à la Cité des arts le 16 mai 2023. 18 directions de la Ville ont participé à la mise en œuvre de la journée. Des animations, ateliers, tables rondes, échanges d'expériences, ont été proposées aux habitants, dans un format innovant et convivial.

La deuxième édition du festival est prévue en 2024, et se fera sous le signe de la participation citoyenne et de l'éducation populaire.

→ **Budget Participatif**

Depuis 2021, La Ville met en place un Budget Participatif d'un montant de 1,5 millions d'euros par an. Les éditions précédentes ont totalisé plus de 450 projets.

En 2024, la gestion de la fin de l'édition 3 et le début de l'édition 4 du Budget Participatif sont prévues

Manifestement, le budget participatif est un outil supplémentaire dans la politique d'hyperproximité et de co-construction qui anime la Ville. Le succès de cette démarche participative réside à la fois dans l'articulation de la rencontre réelle, du débat collectif et du numérique pour une participation citoyenne effective.

C. PILOTER LE CONTRAT DE VILLE

La politique de la ville se définit comme une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est le support de la contractualisation entre la Ville, les Bailleurs, l'Etat et d'autres partenaires via le Contrat de Ville. L'objectif affiché est de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leur unité urbaine afin d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le Développement Territorial des quartiers de Saint Denis se fait également via un soutien aux politiques publiques thématiques de droit commun mais également dans le cadre du Contrat de Ville.

1. Des moyens importants pour la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires

Pour rappel, la Ville de Saint Denis est composée de 20 quartiers dont 11 dits « Quartiers Prioritaires Politique de la Ville » (QPV) par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

En 2023 ce sont 380 actions portées par 97 associations pour un montant de 3 300 000€ qui ont constitués la programmation de la Ville, dont 325 actions sur les QPV. Ce programme d'action répond aux enjeux d'une ville Fraternelle, ambitieuse, durable et citoyenne.

2. Une nouvelle contractualisation pour le politique de la Ville 2024/2030.

L'année 2024 sera marquée par la construction de la nouvelle contractualisation qui portera le nom de « Engagement Quartier 2030 ».

Cette future contractualisation sera recentrée sur des enjeux locaux identifiés en lien avec les habitants des quartiers et articulée avec les autres stratégies de politiques publiques présentes. Des thèmes tels que l'éducation, l'emploi, la transition écologique, la lutte contre les discriminations devront également y trouver toute leur place.

La construction des projets de quartiers sera majoritairement basée sur les résultats d'une consultation citoyenne dont la méthodologie est à définir par chaque collectivité.

L'actualisation et les contours de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville se feront en Co-construction avec les collectivités. En plus des 11 QPV actuels, la collectivité demandera la prise en compte d'autres poches/secteurs afin de tenir compte des réalités sociales des territoires.

D. SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES

1. Un soutien volontariste aux initiatives et aux projets associatifs.

En 2023, 486 associations et plus de 1000 projets ont été financés avec plus d'une centaine d'associations nouvelles depuis 2020 pour un budget d'environ 30 millions. Ce budget est sanctuarisé depuis 4 ans malgré les baisses de dotations de l'Etat et les budgets toujours plus contraints.

Plus de 200 locaux et sites sont mis à disposition du tissu associatif dionysien en centre-ville et dans les quartiers. La ville soucieuse des conditions d'hébergement des associations engage un plan d'amélioration, de réhabilitation et de sécurisation de ces locaux dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement.

Ainsi plus de 30 locaux associatifs en 2023 font l'objet de travaux (de sécurisation / réhabilitation / réfection mise aux normes / ravalement de façade ...) pour un montant de 665 364 euros.

En 2024, la ville renforcera ces actions de réhabilitation du bâti à destination des locaux associatifs.

- **La modernisation et la facilitation des démarches**

L'acquisition de nouveaux outils facilitant les démarches contribue à moderniser et simplifier l'accès à la subvention pour le citoyen.

Une nouvelle interface entre la Ville et les associations « Le portail des aides » a été mis en place depuis la campagne de demande de subvention 2023.

A terme, pour les associations, les avantages sont nombreux : les personnes habilitées à se connecter peuvent prendre connaissance de l'état du dossier de demande de subvention, les associations peuvent compléter leurs dossiers en plusieurs fois et finaliser à tout moment jusqu'à la date de clôture. La transmission des dossiers est facilitée, l'association peut accéder à l'état d'avancement du projet, compléter sur cet espace les mises à jour des pièces administratives. Pour les services de la ville, le pilotage et la gestion des associations sont plus agiles.

- ***La mise en place de conventions pluriannuelles***

A la suite d'un travail amorcé en 2023, la mise en place de conventions d'objectifs pluriannuelles permettra aux associations de voir leurs actions sécurisées dans la durée dès le début de l'année 2024.

2. Un accompagnement associatif renforcé.

Les forums de la vie associative « Rezo Assos » sont au nombre de quatre par an. Ce sont des rassemblements de l'ensemble des acteurs associatifs d'un territoire. Ils ont pour but de valoriser, de faire connaître le tissu associatif local et de créer une synergie pour atteindre les objectifs territoriaux. Ces forums sont innovants sur le plan de l'animation (intelligence collective, jeux de rôle, connaissance et interconnaissance, ron kozé questionnaire sur les besoins associatifs...).

- ***La Newsletter associative : vers une meilleure communication avec et inter associative***

Afin de mettre en valeur l'activité associative et de faciliter la communication avec les associations, en septembre 2023 a été lancée la première newsletter à destination des associations et de leurs représentants. Celle-ci met en valeur les activités des petites associations (qui font sur les quartiers un travail de fonds souvent méconnu) et des bénévoles par le biais de portrait. Cette action sera complétée par un agenda associatif qui visera à favoriser l'échange d'information inter associatif. Via la newsletter, la Ville souhaite renforcer le lien qu'elle bâtit depuis plusieurs années pour tisser le réseau des associations dionysiennes.

- ***Le prix du bénévolat***

Chaque année à l'occasion de la journée mondiale du bénévolat début décembre, la Ville organise le prix du bénévolat. Cette action vise à promouvoir le travail réalisé valoriser l'engagement des acteurs et les dirigeants d'associations, de saluer la précieuse contribution et de les remercier pour l'action bénévole qu'ils mènent sur le territoire avec une volonté de modernisation et d'innovation. Depuis 2020, 150 récipiendaires ont été récompensés soit plus d'une soixantaine par an.

En 2024, les perspectives sont nombreuses,

- ***La déclinaison du nouveau service d'accompagnement des associations à la maison des associations***

Il s'agit de la création d'un nouveau service, celui de la maison des associations (MDA) sur le territoire de Saint Denis.

Ce nouveau service d'accompagnement se veut innovant et dynamique favorisant l'aller vers, correspondant aux besoins des associations et s'intégrant dans la chaîne de l'accompagnement associatif mis en place sur le territoire dionysien.

- ***La définition d'une feuille de route de l'éducation populaire***

La Ville a lancé en 2023 une nouvelle dynamique en organisant un séminaire d'éducation populaire visant à définir une feuille de route commune et partagée de l'éducation populaire sur le territoire dionysien sur les thèmes de la citoyenneté et de l'engagement, de l'éducation populaire et nos enfants, la transition écologique et le lien entre les associations de quartier et les associations reconnues d'éducation populaire.

Une action expérimentale sera déployée sur chacun de ces axes dès 2024.

E. L'INSERTION PROFESSIONNELLE : ACCOMPAGNER LES DIONYSIENS VERS L'EMPLOI DE DEMAIN

1. Être au plus près des habitants dans une logique d'Hyper proximité

L'hyper proximité étant le socle du Projet municipal, l'insertion se déploie au plus près des habitants.

A ce titre, la Chambre de Commerce et d'Industrie, La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, La Mission Locale Nord, le Régiment du Service Militaire Adapté sont nos partenaires afin de déployer un réseau de caravanes mobiles dans les zones éloignées et les quartiers prioritaires de la ville.

Pour cette première édition 2023, pas moins de 600 dionysiennes et dionysiens, pour certains isolés, ont pu bénéficier de cette facilité à l'accès à l'information et à la formation grâce au passage de 19 caravanes.

Au vu des partenariats établis avec les structures consulaires, la Ville a pour objectif en 2024 de multiplier les passages de caravanes dans les quartiers

Au-delà du réseau de caravanes déployé, La Ville entend expérimenter de nouvelles formules au plus près des territoires par le biais d'actions ciblées en pied d'immeubles, notamment dans les Quartiers Politique de la Ville. Nommées Cafés Energies Job, ces actions de « remobilisation » des publics éloignés de l'emploi, sous prétexte d'une distribution de cafés en Pieds d'Immeubles, se fera en collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs, en lien avec les Territoires. Elles ont pour objectif de dynamiser les quartiers les plus soumis au taux de chômage.

Dans le but de toucher 400 personnes, 6 Cafés énergies jobs seront proposés en 2024.

2. Harmoniser les forums avec les besoins du public

En 2023, La Ville a ainsi co-construit 18 forums accueillants 5 000 Dionysiennes et Dionysiens.

Le développement des synergies entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle, pour une meilleure mobilisation et orientation des publics vers l'emploi et la formation a été plus performant.

En 2024, il s'agira de pérenniser ces forums d'hyper proximité avec des thématiques telles que le BTP, l'hôtellerie-restauration, la grande distribution, les services d'aide à la personne... De nombreux secteurs dits « en tension », peinant à recruter.

Mais aussi avec des thématiques comme la santé, le numérique, les nouvelles mobilités, les énergies renouvelables qui offrent des nouvelles opportunités aux citoyens en demande.

3. Maintenir une offre d'insertion pour les personnes les plus éloignées de l'emploi

La Ville a déployé 29 ACI en 2023 ; 200 Dionysiens ont ainsi été bénéficiaires d'un contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

La Ville entend pour 2024 assurer le fonctionnement des 14 ACI permanents et maintenir les ACI non permanents existants à ce jour sur les territoires.

La Ville s'engage également dans le soutien aux associations porteuses de projet. Elle est ainsi, via le CCAS et la Caisse des Ecoles, employeurs notamment de personnes en Parcours Emplois

Compétences (PEC), mobilisée sur l'École du Bonheur, sur les missions de services à la personne, de salubrité publique. Ces agents contribuent ainsi, par exemple, à la lutte anti-vectorielle. Cet accompagnement sera maintenu en 2024 avec, pour objectif, l'emploi des PEC.

4. Proposer plus d'emplois grâce aux entreprises dionysiennes

Depuis ces dernières années, la Ville a entrepris d'établir des partenariats avec des entreprises pourvoyeuses d'emplois.

A travers ses moyens de communication, La Ville a mobilisé des candidats et organisé des mises en relation entre les Dionysiens et les entreprises sous forme de job dating et d'atelier d'informations collectives : 620 Dionysiens se sont inscrits dans ce parcours. 75 offres d'insertion de contrat durable (cdd et cdi au moins de 6 mois) ont été proposées par ces enseignes.

F. PILOTER LA STRATEGIE TERRITORIALE DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2021-2024

La ville de Saint-Denis qui compte aujourd'hui plus de 153 000 habitants est pleinement engagée sur le sujet de la sécurité et de la prévention de la délinquance. C'est une garantie indispensable pour maintenir la tranquillité publique, promouvoir le vivre ensemble et favoriser l'hyper proximité.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) d'août 2023 a mis en évidence une baisse de la Délinquance Générale sur ces 6 dernières années sur Saint-Denis soit - **27 %** entre 2017 et 2022.

En 2023, la Ville est en première position, en dessous du ratio de la délinquance départementale, devant les principales Villes de la Réunion. Le nombre de faits par habitants y est le plus bas.

Cette baisse est la résultante d'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) promu par la Ville et ses partenaires, mais aussi de la signature d'une Convention de Partenariat efficace entre la Police Nationale et la Police Municipale dès le début de la mandature.

Bien que globalement favorables, ces indicateurs doivent néanmoins faire l'objet un suivi régulier de la part de la collectivité.

La Ville proposera en 2024 un CLSPD plénier qui portera sur le bilan des actions 2023 et les projections 2024. Deux à trois CLSPD restreints seront proposés sur les sujets d'actualité ainsi que des groupes de travail thématique ciblés sur des situations ou des quartiers.

La Ville poursuit également l'activation des moyens digitaux de communication pour une coordination instantanée et une intervention rapide et efficace.

1. Agir sur la prévention primaire pour réduire la délinquance générale et des mineurs en particulier

La question de la politique menée en matière de délinquance des mineurs se pose d'abord sous l'angle de la prévention, dont la lutte contre le décrochage scolaire comme axe structurant. En effet, dans les parcours des jeunes délinquants figurent souvent **fragilités sociales, rupture scolaire et cadre de vie dégradé.**

En agissant sur l'école du Bonheur, la Ville insuffle la prévention de manière croisée.

Ce plan d'actions comporte un axe sur la prévention, qui permet de proposer dans le cadre de la pause méridienne ou des Vacances Educatives en Pied d'Immeuble (VEPI) des actions de sensibilisation pour prévenir les violences à caractère sexuel chez les jeunes enfants. Parallèlement, des actions de libération de la parole dans les écoles à travers l'intervention de l'association Colosse aux pieds d'argile.

En 2023, ce sont près de 1000 enfants qui ont été sensibilisés. Pour 2024, il est prévu de maintenir cette action.

La Ville déploie depuis 2020, la médiation dans les quartiers mais également aux abords de 20 établissements scolaires à Saint Denis. Cette action sera maintenue et réajustée aux écoles les plus sensibles en 2024.

Par ailleurs, la médiation de nuit centrée sur le Centre-Ville montre chaque année son efficacité. Il conviendra en 2024, de la renforcer et d'engager un processus de labellisation pour une qualité des activités de la médiation.

2. Construire un partenariat externe élargi pour une plus grande efficacité en matière de diminution de la délinquance des mineurs

Différents acteurs jouent un rôle essentiel dans la prévention de la délinquance.

Depuis 2020, sur le dispositif du Contrat de Ville / Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (ATFPB), des professionnels agissent sur le terrain au plus près des publics fragiles. Au total, ce sont 25 professionnels : Médiateurs, Travailleurs Sociaux, Educateurs Spécialisés, Agent de Développement Local qui œuvrent au quotidien pour la Cohésion Sociale, la lutte contre la pauvreté, l'accès aux droits, l'accompagnement des personnes en fragilité psychologique.

Par ailleurs, l'expérimentation du Bas de Maréchal Leclerc, initié lors du CLSPD 2022 va se poursuivre grâce aux ateliers de travail thématique mis en place et un diagnostic en marchant ayant mis en exergue un plan d'intervention en 90 points afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et des commerçants. L'objectif en 2024 est de maintenir les efforts sur ce secteur, d'agir sur les actions identifiées et d'en mesurer les effets positifs dès la fin de l'année 2024.

Il en est de même pour les secteurs où des GPO sont actuellement actifs (Moufia, La Chaumière, Primat).

Véritable outil d'accès aux droits pour les victimes, le point d'accès au droit (PAD) est un lieu d'accueil permanent et gratuit. Il permet d'apporter une information de proximité sur les droits des personnes confrontées à des problèmes juridiques ou administratifs. Ce PAD poursuivra son activité en 2024 en proposant aux dionysiens des séances gratuites avec des conciliateurs, des avocats et des notaires.

3. Des axes de vigilance ciblée pour 2024 : les VIF et la Prostitution

Les Violences Intra Familiales constituent une problématique qui retient toute l'attention de la Ville. Cette dernière s'attachera, en 2024, à poursuivre une série de dispositifs partenariaux et innovants pour tendre vers une amélioration plus accentuée, notamment sur le sujet de la prostitution.

La prostitution représente une atteinte à l'intégrité du corps pour les femmes qui la subissent avec des conséquences graves et nombreuses sur la santé physique et mentale des femmes.

C'est pourquoi, la Ville a souhaité soutenir ce sujet en collaboration étroite avec l'association ARPS'h pour l'année 2024.

L'ARPS'h est lauréate d'un Appel à Projet "Prévention et lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle" cofinancé par la Ville. Ainsi, dès 2024, un travail collaboratif sera initié sur le sujet de la prostitution à Saint Denis.

Ce projet permettra de mettre en place un plan d'accompagnement pour aider les personnes en situation de prostitution sur leur santé et dans leur parcours socio professionnel. Il comporte également des actions de sensibilisation pour prévenir et informer les femmes contre le proxénétisme.

4. Déployer 77 caméras pour une meilleure vidéo protection des Dionysiens

Le dispositif de vidéo protection de la Ville se compose aujourd'hui de 143 caméras dont 60 caméras urbaines et 83 caméras dans les services communaux. L'objectif de mandat est d'atteindre un total de 200 caméras. En 2024, ce seront 77 caméras supplémentaires qui viendront compléter le parc existant et augmenter la vidéo protection des dionysiens sur les sujets divers (VHU, déchets sauvages, risque d'agression, zone de délinquance, ...).

La vidéo protection a fait l'objet d'une cinquantaine de réquisitions judiciaires en 2022 contribuant ainsi à la résolution d'affaires délictuelles et criminelles.

G. L'ACADÉMIE DES CAMÉLIAS

Le Centre Intergénérationnel compte sur différents collectifs interdisciplinaires, composés d'acteurs associatifs et de citoyens, autour de thématiques qui participent à la conception d'activités et de projets en adéquation avec les enjeux et problématiques du territoire.

Sur l'axe de l'insertion, l'Académie consolide son accompagnement socio-professionnel auprès des jeunes de 16 à 29 ans.

Elle compte, aujourd'hui, 650 jeunes repérés et remobilisés sur des dispositifs d'insertion et d'inclusion socio-professionnelle, depuis sa création. Les actions sont structurées autour d'un pilotage en consortium, dynamisé par un réseau évolutif de partenaires.

Cette expérimentation a pris fin en décembre 2022. La capitalisation des partenariats autour de ce projet et, l'ouverture d'un financement avec le Département sur un dispositif d'accompagnement des jeunes de 12 à 25 ans, appelé « Oxygen » dont est lauréate la Ville, permettra de poursuivre les repérages et accompagnements pédagogiques et professionnels des jeunes, à partir du collège en 2024.

Sur cet axe, l'Académie développe un pôle qui prend la forme d'un Point Information Jeunesse (PIJ), étroitement lié avec la « SASSE » des Camélias. Un pôle qui sera consolidé et ancré dans son projet social en 2024 avec la formalisation de partenariat associatif comme celui acté avec l'association SYNERGIE FAMILY, spécialisé dans l'accompagnement social et l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Par ailleurs, l'Académie construit, depuis 2021, une programmation concrète sur la thématique de l'Ecole du Bonheur.

Les cinq écoles limitrophes (Candide Azéma A et B, Françoise Mollard, Henri Dunant et La Chaumière) ainsi que près de 400 familles accompagnées par le centre sont les bénéficiaires directs d'accompagnements multiples, sur les champs de l'action sociale, de l'accompagnement à la scolarité, de la parentalité et d'offres de loisirs. Ces projets se poursuivront en 2024 où les

seniors joueront aussi un rôle prépondérant dans cette co-éducation. En 2024, l'Académie en phase avec l'actualité et les problématiques remontées par les acteurs de terrain s'attachera plus particulièrement à développer des actions préventives pour lutter contre le harcèlement scolaire et l'errance de mineurs isolés.

L'Académie intergénérationnelle des Camélias a rempli ses objectifs en 2023, en permettant à plus de 17 000 usagers de profiter des actions de la structure. Avec une adhésion pérenne de pas moins de 7000 habitants des quartiers des Camélias, dont l'adhésion de près de 2000 écoliers des cinq écoles et le collège du secteur, sur l'ensemble des activités proposées, à ce jour.

H. MODERNISER LES ACTIVITES DU CENTRE FUNERAIRE et CONSOLIDER LE SERVICE D'ETAT CIVIL

1. Un état-civil de proximité.

Afin de concrétiser sa politique d'hyper proximité, la Ville augmente et développe les prestations d'état-civil dans huit secteurs de la Ville. Huit mairies annexes ont ainsi été concernées par la démarche de développement : Moufia, Bretagne, Montagne 8ème, Providence, Sainte-Clotilde, Montgaillard, Bellepierre et Chaudron.

Cette répartition territoriale permet aux administrés de déposer leurs demandes au plus près de leur domicile.

2. Un accent mis sur un meilleur accueil des familles endeuillées

Depuis la fin de l'année 2022, l'accent a été mis sur l'amélioration des conditions d'accueil des familles endeuillées et la simplification des démarches administratives liées au décès. La démarche va se poursuivre et s'enrichir.

Le Service d'Accompagnement Aux Familles Endeuillées (SAAFE) mis en place autour d'un guichet unique basé au centre Funéraire de primat permet aux administrés de réaliser sur un même site les formalités administratives et l'organisation des obsèques. Une équipe dédiée est présente pour les accueillir et les guider lors de cette étape douloureuse.

L'opération, la Toussaint musicale, continuera en 2024 à animer et à offrir quelques notes de musique douce aux visiteurs des bas comme des hauts de Saint-Denis.

IV. LA VILLE AMBITIEUSE

Saint-Denis, Ville ambitieuse, c'est porter un projet ambitieux et innovant, à la hauteur de l'attractivité d'une Ville capitale. C'est apporter des réponses immédiates ou tracer le chemin pour plus d'épanouissement personnel, pour le bonheur des Dionysiens et dionysiennes. C'est décliner des politiques publiques qui développent une nouvelle génération capable - en brisant parfois les déterminismes - de s'épanouir et de se projeter dans l'avenir. C'est mener des politiques agiles, qui s'inscrivant dans un parcours allant de l'accueil du jeune enfant au plan ambition jeunesse en passant par l'école du bonheur, est basée sur l'intelligence collective et où il est question de faire ensemble. C'est développer des politiques qui légitiment le droit à l'épanouissement, au bonheur des individus, quelque à soit leur âge, leur appétence, leur niveau de pratique ou d'excellence en matière de sport, de culture ou dans le champ économique. Une Ville ambitieuse, c'est agir et investir dans chacun pour qu'il puisse être bien en tant qu'être, acteur de son destin, acteur d'une Ville attractive et en mouvement.

A. LA SOCIALISATION DU JEUNE ENFANT ET LA PARENTALITÉ ACTIVE

1. Une stratégie pour développer l'accueil des jeunes enfants

En 2020, l'objectif affiché était de tout mettre en œuvre pour maintenir l'offre de places d'accueil des jeunes enfants. Force est de constater que les effets cumulés de l'implication de la Ville dans le cadre de la Convention Territoriale Globale avec la CAF et la dynamique entrepreneuriale dans ce domaine sur St Denis ont permis une réelle dynamique.

En 2023, la Ville a déjà accompagné l'ouverture de cinq micro crèches, offrant un total de 80 places supplémentaires. Pour le CCAS et la Ville, cette expansion vise à créer des espaces d'épanouissement pour les enfants, permettant aux parents de travailler et de se développer sereinement, tout en incarnant la volonté d'inclusion qui guide leurs actions. Une crèche de 60 places sur le secteur du Moufia devrait compléter l'offre d'ici la fin de cette année. Ce sont donc plus de 150 places nouvelles qui ont été ouvertes sur le territoire pour porter à près de 2 000 places, tous modes de garde confondus, l'offre d'accueil du jeune enfant.

En 2024, la dynamique devrait se poursuivre principalement avec des projets de micro-crèches. Par ailleurs, la Ville met à disposition des familles :

→ 1 Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) situé au Chaudron, espace enfants/parents gratuit et anonyme, lieu d'échanges et de rencontres pour tout adulte accompagnateur, lieu d'éveil et de socialisation pour les enfants de zéro à 6 ans, lieu de soutien à la parentalité, lieu pour rompre l'isolement.

→ 1 Relais Petite Enfance (RPE) situé au Moufia, lieu d'accueil, d'information, de rencontre, d'éveil et de socialisation à destination des enfants, des professionnels de la garde individuelle (assistants(es) maternels(les) et gardes à domicile) et des parents.

2. Contribuer à la socialisation et à l'épanouissement du jeune enfant en associant les parents

Afin de créer du lien entre l'école et les parents, la Ville, qui a mis en place à la rentrée scolaire 2023 une 6ème classe passerelle (maternelle Les Jacarandas), œuvrera l'an prochain pour une septième ouverture, sachant que la Ville s'est fixée pour but de multiplier par deux, entre 2020 et 2026, ce type de dispositif d'accueil en Très petite Section pour les enfants de moins de trois ans.

D'ores et déjà, ce sont près de 400 places qui sont proposées. La Ville considère en effet ce dispositif comme un vecteur d'actions pour une co-parentalité indispensable dans les situations où l'inégalité d'accès aux droits et à l'école sont les plus criantes. L'année 2024 sera donc marquée par un plus grand nombre de places ouvertes à la rentrée scolaire 2024-2025.

B. L'ÉCOLE DU BONHEUR

L'École du bonheur, qui se déploie sur les 77 écoles de la Ville et qui a vocation à servir les 17 068 élèves qui les fréquentent chaque jour, est le nouveau projet éducatif de la Ville. Ce projet entend placer l'enfant au cœur des priorités, avec pour objectif de lui proposer des clefs pour construire son avenir et son bonheur. Il résulte d'une ambition à laquelle la Ville est attachée, considérant que le bonheur est une aspiration de chacun, et qu'il doit légitimement être une finalité de l'action publique.

Ce projet éducatif implique un engagement des partenaires. Il passe par l'articulation des moyens, des dispositifs et des outils partenariaux pour rendre la politique éducative plus efficiente. Il prend également appui sur les dispositifs contractuels en vigueur comme le Contrat Territorial Global, le projet académique, les comités d'actions citoyennes, le plan langues, ...

Après un travail participatif qui a mis en mouvement plus de 700 contributeurs, dont les enfants eux-mêmes (400), la convention École du bonheur a été signée en 2023 par une trentaine de partenaires (Académie de la Réunion, CAF Réunion, CGSS Réunion, CINOR, SODIPARC, associations d'éducation populaire, fédérations de parents d'élèves, etc). Cette convention fixe les priorités et un cadre d'orientation des actions éducatives partenariales mises en œuvre sur tous les temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire). Il s'agit par-là d'assurer une cohérence et une complémentarité des interventions de chacun dans l'intérêt de l'enfant et des familles.

1. Le vivre ensemble par une école co-construite et ouverte sur le quartier

Faire de l'école un lieu de vivre ensemble, de partage, de participation et de collaboration au cœur du quartier est une des priorités. Cela passe notamment par le renforcement de la coopération au sein de l'équipe éducative pour créer une vraie alliance éducative. Le cloisonnement entre les acteurs est un frein au bon fonctionnement de l'école et, par conséquent, à l'épanouissement des enfants.

Puisque tous les acteurs sont concernés (direction, animateurs, coordonnateur des écoles, parents, élus, etc.), la Ville s'attachera en 2024 à développer plus encore son action, par :

- des temps d'échanges et de régulation plus réguliers entre l'équipe éducative, notamment pour préparer les conseils d'école ou réguler les incivilités sur le temps de pause méridienne ;
- la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), début 2024, pour assurer l'organisation et le suivi des pratiques collaboratives entre les signataires de la convention École du bonheur.

Initiée depuis l'année dernière, la Ville maintiendra ses "matinées porte ouverte" dans 20 écoles de la Ville. Ces temps forts annuels, qui visent à faire découvrir les actions en lien avec les axes de l'École du bonheur dans les quartiers, sont des moments importants d'échange et de rencontre entre administration, partenaires et administrés.

2. Cadre de vie - l'école, un lieu d'épanouissement et de motivation

Pour favoriser l'autonomie, la motivation et l'épanouissement des enfants, pour forger un sentiment de fierté et d'appartenance, la Ville a entrepris de repenser l'aménagement de ses écoles. Réaménager l'école c'est répondre aux besoins physiologiques des enfants, c'est améliorer la qualité de vie de la communauté éducative tout en contribuant à la préservation de l'environnement. La mise en œuvre d'aménagements significatifs dans les cours d'école revêt une importance pour promouvoir la création d'îlots de fraîcheur aux seins des établissements scolaires. Ces aménagements permettent d'une part, de créer des espaces verts et ombragés au sein des cours d'école, favorisant ainsi une meilleure régulation thermique. Les arbres, les plantations et les installations de mobilier adapté contribuent en effet, à réduire la chaleur pendant les périodes estivales, offrant ainsi un environnement plus confortable aux élèves et au personnel éducatif.

C'est ainsi que des projets de création ou remise en état de potager en lien avec des projets d'école ont été mis en œuvre en 2023 dans 6 écoles. Au vu des enjeux et de l'engouement de la communauté éducative pour ces actions, la Ville poursuivra dans ce sens (embellissement de cour, création de murs végétaux, « débutimage » et plantation et création de pergola végétalisable, etc.). La Caisse des Ecoles restera un partenaire actif des écoles dans le cadre du financement des projets pédagogiques « jardin à l'école ». Une dotation maximum de 500 € pourra être versée aux écoles qui s'inscriront dans cette dynamique.

Des études en collaboration avec l'Agence Française de Développement (AFD) seront également lancées en 2024 pour explorer toutes les solutions possibles et innovantes en matière de confort thermique dans les écoles. Cette démarche s'appuyant sur des recherches approfondies visant à identifier les meilleures pratiques en matière de construction écologique, d'isolation, de ventilation et de gestion énergétique, elle permettra à long terme en termes des économies d'énergie et une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les aménagements prévus dans les cours d'école représentent une opportunité pour transformer les écoles en les dotant d'un environnement plus sain, plus agréable et plus durable. Ils incarnent l'engagement de la Ville en faveur d'une éducation de qualité dans un environnement respectueux de la planète.

3. Estime de soi : développer les compétences psychosociales

L'estime de soi et la confiance en soi ne se décrètent pas, elles se construisent et l'école peut être un tremplin pour l'enfant. La place des compétences psychosociales et le soutien des professionnels doivent dès lors être au cœur de la réflexion pour assurer le plein succès de l'Ecole du bonheur.

Sensibilisation et formation aux compétences psychosociales

Le développement des compétences psychosociales est au cœur du bien-être de l'enfant. Elles se composent des compétences émotionnelles, cognitives et relationnelles. La maîtrise de ces compétences permet à l'enfant - l'adulte de demain - d'être en capacité de faire face aux défis que présente la vie.

Via divers opérateurs (SPL OPe, associations, etc.), la Ville est engagée pendant l'année scolaire dans des propositions de garderies matin et soir, ainsi que dans le déploiement de mercredis jeunesse. Elle l'est aussi, à travers le large panel activités qu'elle propose pendant la pause méridienne. Ainsi, ce n'est pas moins d'une vingtaine de disciplines proposée aux enfants de l'ensemble des écoles, plus de 2 800 places ouvertes par période dès cette rentrée 2023, un budget annuel de l'ordre de 1,2M€ (prestations et vacations comprises). Si la conduite de ces activités est

un facteur d'épanouissement éducatif et personnel pour l'enfant, elle est aussi un moyen pour apaiser les tensions dans les cours d'école.

Compte-tenu de l'importance de ce pan de l'action communale, la Ville demeurera attentive à la poursuite des activités en place, comme aux opportunités de diversification de l'offre. La Ville entend par cela permettre à l'enfant de découvrir, de s'initier, mais aussi de développer des compétences. Notons à titre d'exemple les «arts plastiques» dont le but est d'assurer une prise de conscience de l'enfant de ces capacités ou de travailler sur un projet commun, activité qui suppose qu'elle doivent rester plus longtemps sur une même école pour permettre cette prise de conscience et cette adhésion à une évolution. Dans le cadre de l'optimisation des subventions aux associations la Ville a d'ores et déjà déployé dans 23 écoles des ateliers d'éducation à l'image avec la « lanterne magique » du potager créole à l'école avec « les petits débrouillards », du sport avec « le COM » et des contes créoles avec « UDIR ».

La mise en place de rencontres avec des associations comme ADEROI et Colosse au Pied d'Argile sera aussi proposée auprès de groupes classes identifiés dans les écoles en fonction des besoins repérés par les professionnels de terrain. Ces rencontres s'inscrivent dans la volonté de la Ville de lutter contre les faits de harcèlement à l'école ou de maltraitance, de garantir une protection des enfants dont elle a la responsabilité.

Si la Ville est présente pendant le temps scolaire, elle n'a eu de cesse depuis des années de l'être également sur le temps extrascolaire. Convaincue que la continuité éducative est une nécessité pour la construction de l'enfant, qu'elle est un facteur d'égalité en matière d'éducation, la Ville investit chaque année le temps des vacances pour proposer une offre éducative et de loisirs. Pendant les grandes vacances, ce sont donc 2 119 enfants et 112 ado accueillis par 498 encadrants pour les Accueil Collectifs de Mineurs auxquels s'ajoutent 498 enfants pour 67 encadrants dans le cadre des Vacances En pied d'Immeuble.

Acteur impliqué dans l'Ecole du bonheur, la SPL OPe est délégataire de la Ville sur le périscolaire et l'extrascolaire depuis juillet 2019. La délégation de service public en cours arrivant à terme courant 2024, le début d'année sera mis à profit pour évaluer et calibrer au mieux les besoins des familles en la matière, et ce en tout lieu du territoire dionysien.

Poursuivre dans la professionnalisation de l'ensemble de la chaîne éducative

L'une des clés de l'Ecole du bonheur est la confiance que les enfants peuvent avoir envers les adultes. Il est en effet nécessaire que les enfants puissent avoir des personnes bienveillantes en modèle et en référence, avec lesquelles ils peuvent échanger et sur lesquelles s'appuyer en cas de difficulté.

C'est dans cet objectif que la Ville intensifiera son action en matière de formation des personnels présents dans les écoles.

Il s'agira de la formation des PEC - comme elle l'a fait en 2023 avec le concours de l'association « Vivancia » (connaissance de l'enfant, gestion de conflit dans la cour, initiation à la CNV) - comme pour l'ensemble des agents école. La Ville recourra ainsi aux formations du CNFPT mais proposera également des sessions de formation construites en interne en fonction des besoins spécifiques en lien avec les axes de l'Ecole du bonheur. Ces sessions spécifiques seront mises en œuvre dès février 2024.

Il s'agira aussi de poursuivre l'effort de professionnalisation de l'accueil des enfants sur le temps de la pause méridienne. A ce jour c'est un professionnel de l'animation (le référent) qui est en charge de l'organisation de l'accueil des enfants sur le temps de la pause méridienne. Le référent responsable de l'organisation et les animateurs en charge de l'animation sont des diplômés qui interviennent en vacation. Les agents de la Ville complète l'équipe pour la surveillance. Se rajoute

à cela des prestataires (intervenants, associations, étudiants) pour la mise en place d'activités. Au-delà du recrutement qui se stabilise depuis l'année dernière, la Ville travaillera à augmenter ces effectifs pour faire face aux problèmes auxquels elle est confrontée (harcèlement, déviance des réseaux sociaux, passage à l'acte, ...)

4. Sécurité

Garantir la sécurité à l'école est le fondement même de l'école du bonheur, axe sans lequel les autres axes ne peuvent se développer. Il convient en effet que les différents espaces intérieurs et extérieurs des écoles soient normalisés pour permettre d'anticiper tous les risques auxquels sont soumis les établissements recevant du public.

Des travaux de renforcement des accès et la pose de caméras seront aussi maintenus dans les établissements sensibles. Une modernisation de la gestion des clefs, (expérimentation sur l'école Eudoxie-Nonge), devrait permettre de renforcer la sécurité sur les écoles en 2024.

Au-delà du bâti, les acteurs de la prévention et de la sécurité publique continueront à intervenir aux abords des écoles.

En 2024 le travail réalisé sur l'organisation de la pause méridienne couplé à ces outils de suivi réactualisé et approprié par les agents permettra d'améliorer encore la sécurité de la pause méridienne et d'avoir une caractérisation des incidents par école afin de mieux affiner les organisations en fonction des écoles.

La constitution d'un guide des bonnes pratiques d'hygiène pour le pôle production/exploitation, finalisé au début second semestre 2023, permettra de renforcer l'hygiène et la sécurité alimentaire au sein des restaurants scolaires. Ce guide sera animé au quotidien par les 63 chefs de cantine et pourrait être managé et contrôlé par des agents de qualité à partir du second semestre 2024.

5. Participation citoyenne, c'est mettre les besoins des enfants au cœur des actions

Puisqu'il importe d'écouter davantage les enfants, d'être attentif à leurs besoins et les rendre acteurs de leur apprentissage et leur épanouissement, la Ville agira de diverses manières en 2024, avec :

- la mise en œuvre de 8 commissions du Conseil des Enfants Dionysiens, instance installée officiellement en janvier 2023. Les 80 élus auront à travailler sur leurs projets : de « la lutte contre la pollution » à « améliorer la sécurité aux abords des écoles » en passant par « la lutte contre le harcèlement scolaire » ou « donner envie d'aller à l'école ». Au-delà de ces réunions, il s'agira aussi pour la Ville de mettre en œuvre les projets portés par cette instance et qui auront été sélectionnés lors d'une assemblée plénière en novembre 2023 entre la Maire et les élus du Conseil des Enfants.
- l'élaboration d'une charte du comportement à l'intention des enfants créant des difficultés par leur comportement pour les inciter à être acteur de leur propre évolution et à proposer des évolutions dans les situations de conflits qu'ils ont eux-mêmes créé.

Encourager le partage de savoir-faire et de connaissances

La transmission constitue également une clef de l'Ecole du bonheur. La Ville invitera à cet effet des habitants à venir partager leurs savoir-faire et connaissances dans les écoles : artisans,

artistes, agriculteurs, médecins, sportifs, parents, grands-parents, L'idée étant de reconnaître en chacun un talent, une connaissance, une compétence digne d'être partagé pour aider nos enfants à grandir.

A ce titre, il s'agira notamment de recourir davantage au bénévolat pour permettre aux associations ou à des individus de venir partager leur savoir-faire. Ainsi, ce sont 17 clubs séniors qui commenceront leur intervention dans 14 écoles dès novembre 2023 et ce jusqu'en juillet 2024.

6. Santé

La santé, c'est permettre à l'enfant de réaliser ses activités quotidiennes avec vitalité, sans fatigue. Pour cela, la boussole du bien-être se révèle un outil important : bien manger, bien dormir, bouger suffisamment et exprimer des émotions positives sont le graal de l'école du bonheur.

Le bien manger un essentiel pour la croissance

L'alimentation d'un enfant d'âge scolaire est essentielle pour sa croissance, son développement psychomoteur et ses capacités d'apprentissage. Elle doit être équilibrée, variée et répartie au cours de la journée. Le temps du repas est aussi l'occasion pour les élèves de se détendre et de communiquer. Il doit aussi être un moment privilégié de découverte et de plaisir.

C'est à ce titre que la Ville continue de proposer dans ses points de cuisson, au nombre de 63, implantés dans les écoles, une restauration quotidienne à plus de 12 000 rationnaires. La qualité nutritionnelle de ces repas, proposés gratuitement à plus de 80 % des familles d'enfants scolarisés dans les écoles publiques, passe par la confection de plans des menus établie selon un plan alimentaire, sous le contrôle de nutritionnistes qualifiés. Ces plans des menus feront l'objet d'une présentation à la commission des menus et d'une évaluation dans le courant de l'année 2024.

La révision du marché de denrée alimentaire, qui représente une dépense de plus de 4M€ par an, sera aussi une étape clé. Ce marché arrivant à terme en décembre 2024, il s'agira de repenser la qualité des repas, mais aussi de re-questionner les sources actuelles d'approvisionnement et la relation aux fournisseurs.

Bouger, un essentiel pour une meilleure santé

Afin de mener à bien cet objectif la Ville intervient fortement dans les écoles grâce aux actions des éducateurs sportifs (ETAPS) auprès des élèves : danse, basket-ball, handball, VTT, pelote Basque, football, golf, etc. dans les écoles élémentaires, ainsi que dans les classes d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), IME (Institut Médico Educatif).

L'activité physique des enfants passent aussi par la poursuite du dispositif « Savoir Nager » (plus de 2 400 enfants de CM2, représentant 101 classes) et du « Hors Savoir Nager » (de la maternelle au CM1). Avec le nouveau plan Savoir Rouler à Vélo les enfants pourront également se sensibiliser aux mobilités douces et à la sécurité routière. Il concernera les enfants du niveau CM1 (38 classes) ce qui représente 950 enfants répartis sur 14 écoles.

Enfin les ETAPS vont profiter de la pause méridienne pour emmener les enfants sur les plateaux noirs attendant, progressivement rénovés et équipés de parcours de motricité.

L'école du bonheur des petit(e)s dionysiennes et Dionysiens est saluée par l'UNICEF France qui a décerné à Saint Denis le titre de « Ville Amie des Enfants » pour la période 2020-2026. Mais le parcours ne s'arrête pas à l'école ... les enfants s'inscrivent aussi dans l'action du parcours ambition jeunesse qui s'adresse à tous les jeunes jusqu'à 30 ans...

C. LE PLAN AMBITION JEUNESSE

Le plan Ambition Jeunesse vise à promouvoir l'épanouissement, l'émancipation et l'autonomie des jeunes, en leur offrant un environnement propice à leur développement personnel, social et professionnel. L'objectif étant que tous les jeunes, quel que soit leur âge, leur statut, leur domicile, leurs problématiques ou leurs conditions physiques et psychologiques, puissent bénéficier pleinement de leurs droits et participer activement à la société.

1. La mobilité, un pilier fondamental pour favoriser l'autonomie et l'émancipation des jeunes

(1) Les bourses de voyages

L'épanouissement personnel des jeunes passe par l'autonomie, l'ouverture sur le monde et sur de nouvelles cultures. En 2023, ce sont 520 jeunes qui ont bénéficié de l'accompagnement de la Ville. Pour 2024, ce seront environ 1 000 nouvelles bourses qui seront attribuées.

(2) Saint-Denis Bus Gratuit

Permettre aux jeunes de se déplacer librement, c'est favoriser leur autonomie et leurs prises d'initiative dans la vie quotidienne (pratique d'activités sportives ou culturelles, consultations médicales, stages et formations, etc.). Cette gratuité des transports en commun est aussi un allègement financier pour les bénéficiaires et leur famille. A ce jour, ce sont plus de 20 600 jeunes, âgés entre 6 et 24 ans, de tous les quartiers, qui se déplacent librement sur le territoire nord, tout en participant à l'éco-citoyenneté. Une étape supplémentaire sera franchie en 2024, avec l'extension du dispositif à tous les jeunes de moins de 26 ans.

(3) Permis Citoyen et Solidaire

L'obtention du permis de conduire offre aux jeunes une plus grande autonomie et indépendance au quotidien, ainsi qu'un avantage considérable en matière de mobilité et d'employabilité. A ce titre, les jeunes auront la possibilité de bénéficier d'une aide au financement de leur permis de conduire en réalisant 100 heures de bénévolat. Cette mesure vise à encourager leur implication dans la vie de la cité, renforcer la solidarité et le sens de l'intérêt général, tout en soutenant et valorisant le tissu associatif. En 2024, cette initiative permettra à 60 jeunes de bénéficier du financement de leur permis de conduire Citoyen et Solidaire.

2. L'engagement citoyen, une opportunité de s'impliquer, explorer de nouvelles perspectives, exprimer ses idées et développer son pouvoir d'agir

(1) Le volontariat en service civique

La Ville maintient son engagement envers les jeunes Dionysiens qui souhaitent s'impliquer dans un projet d'intérêt général au service de la population.

En 2023, les volontaires, répartis au sein de divers services municipaux, ont ainsi exercé leurs activités au sein des écoles - apportant une contribution au projet de l'École du Bonheur, participé à l'information et à l'orientation des usagers à la recherche de renseignements, contribué à la promotion des dispositifs jeunesse sur le territoire. Ils en ont tiré des expériences variées et dynamiques au service d'autrui, tout en contribuant à la transmission des valeurs civiques et citoyennes ainsi qu'à la valorisation de l'engagement.

En 2024, la municipalité poursuivra son offre d'accueil et d'accompagnement des volontaires dans leurs aspirations d'évolution. De l'ordre de 200 jeunes se verront proposer différentes missions au sein des directions de la Ville.

(2) Pass Animation

Depuis 2022, un total de 40 jeunes volontaires en service civique ont été dirigés vers la SPL OPE afin d'obtenir le financement de leur BAFA. Cette formation leur offre également la possibilité de financer leurs études ou leurs projets en étant rémunérés pour intervenir pendant les heures périscolaires, répondant ainsi aux besoins de ressources qualifiées pour le projet de l'École du Bonheur. En 2024, la Ville s'engage à continuer à inscrire les jeunes volontaires dans cette perspective de parcours.

(3) Le Service Civique International au Mozambique et à Madagascar

Le Service Civique International mobilise les jeunes volontaires autour de la solidarité et du développement durable, dans le but de contribuer au développement local. La Ville, qui a été sélectionnée pour le projet TEVO visant à promouvoir le volontariat international auprès des collectivités territoriales, a pour objectif ambitieux d'envoyer de deux à quatre jeunes Dionysiens participer à une action collective à l'étranger d'ici 2024. Ce programme prévoit un soutien financier ainsi qu'un accompagnement complet offert aux collectivités lauréates. Grâce à cette initiative, la Ville pourra soutenir une action internationale dans la zone Océan Indien, afin de contribuer à la mise en place de nouvelles formes de coopération pour relever les défis mondiaux du développement durable et de solidarité. Ainsi, les premières actions se dérouleront à Madagascar et au Mozambique.

(4) Le Conseil de jeunes Dionysiens

En 2023, la Ville a mis en place la nouvelle cohorte de 55 jeunes qui incarne la jeunesse dionysienne. Cette instance de participation citoyenne vise à promouvoir l'expertise d'utilisation, les initiatives et l'engagement des jeunes sur le territoire. Ces jeunes ont ainsi pris part aux différentes étapes de co-construction des actions jeunesse qui seront mises en œuvre dès 2024. En 2024, le Conseil des jeunes poursuivra son engagement en exprimant ses idées afin d'agir pour la Ville et pour les jeunes Dionysiens. À l'exemple de leur participation à la table ronde avec la CGSS sur le parcours santé des jeunes, ou encore leur engagement citoyen en participant aux journées commémoratives liées à notre histoire.

3. La construction du parcours Vie Active : une opportunité pour les jeunes

(1) Promouvoir les métiers en tension à travers l'art

De nombreux métiers peinent à trouver des candidats en raison de leur image négative, ce alors même qu'ils sont considérés comme essentiels et prévoyant des opportunités en matière d'emploi (aide et service à la personne, restauration...).

Ce projet, qui sera initié en 2024, vise à innover et à promouvoir les métiers en tension. La Ville et les partenaires du plan Ambition jeunesse s'efforceront ainsi de susciter des vocations, de donner aux jeunes l'envie de se former et d'accéder à ces métiers en utilisant l'expression artistique pour rendre ces métiers attractifs et permettre aux jeunes de rencontrer les salariés du secteur d'une manière différente et enrichissante.

(2) Parcours du jeune créateur d'activité

Les offres d'accompagnement à la création d'une activité sont nombreuses sur le territoire. Elles demeurent cependant insuffisamment adaptées aux jeunes, surtout ceux qui sont éloignés. Elles manquent de proximité et ne prennent pas assez en compte l'histoire personnelle du jeune, avec pour conséquence un décalage entre les solutions proposées, le projet et les attentes du jeune. Ce

programme vise à créer un parcours d'accompagnement à la création d'une activité qui renforce l'ancrage local et économique tout en favorisant le développement du réseau du jeune créateur. En 2024, le parcours du jeune créateur d'activité leur permettra de concevoir et de vivre un parcours de rencontres, personnalisé et adapté à son projet.

(3) Renforcer l'efficacité des actions entreprises en faveur des jeunes.

La coopération entre les différents acteurs impliqués dans le plan à travers la mise en place de parcours de formation de stage et d'emploi, notamment pour les plus jeunes, a permis en 2023 d'accompagner 180 jeunes lors d'ateliers de présentation des métiers du numérique. En effet, 11 ateliers ont été organisés, offrant ainsi des opportunités d'apprentissage et de développement professionnel. Grâce à la synergie des acteurs du Plan Ambition Jeunesse, 102 offres d'emploi et de missions de volontariat ont été transmises dans le réseau PAJ.

Pour l'année 2024, la Ville poursuivra ce travail collaboratif avec ses partenaires pour créer de nouvelles opportunités. Cette collaboration permettra également de renforcer les partenariats existants et d'explorer de nouvelles voies pour le succès de cette initiative.

(4) Préparation au stage de 3ème

A partir du deuxième semestre 2023, la Ville et les partenaires lanceront une expérimentation sur l'année scolaire 2023/2024, qui bénéficiera à 34 jeunes. L'objectif est de créer un parcours progressif pour préparer les adolescents, les impliquer dans le choix de leur stage en classe de 3ème, les aider à mieux se connaître, à identifier leurs centres d'intérêt, à apprendre à s'orienter et à choisir leur lieu de stage, sans que cela ne soit un choix par défaut.

(5) Accompagner les étudiants qui ont choisi de poursuivre leurs études dans les grandes écoles de métropoles vers la réussite et favoriser le retour de jeunes au pays afin de contribuer au développement de l'économie du territoire.

La Ville souhaite dès 2024, offrir aux jeunes étudiants qui seront identifiés par l'Association des Réunionnais des grandes Ecoles (DRGE) l'opportunité d'effectuer un stage au sein de la collectivité. Elle encouragera également la mise en place de partenariats entre l'association DGRE et l'ensemble des acteurs du Plan Ambition Jeunesse. Ces partenariats permettront aux étudiants de réaliser des projets concrets en lien avec les besoins du territoire. Cela favorisera leur immersion dans le tissu économique local et leur permettra d'acquérir une expérience professionnelle pertinente.

4. Devenir acteur de sa santé et de ses droits par l'inscription dans un parcours

(1) Sensibilisation et prévention à la santé des jeunes.

Malgré les nombreuses actions de sensibilisation, de prévention à la sexualité, aux addictions, aux différentes formes de violence, de nombreux jeunes ne connaissent toujours pas les contours de ces sujets, leurs impacts, ainsi que les types de prise en charge.

En 2024, avec le soutien du Contrat Local de Santé, la Ville souhaite renforcer le déploiement des actions de sensibilisation auprès des jeunes pour qu'ils accèdent aux informations nécessaires à la prise en compte de leur santé. A cet effet, la Ville entend former et outiller 40 ambassadeurs de prévention issus d'associations de proximité, avec pour objectif de faciliter l'accessibilité de leurs publics jeunes à toute sensibilisation liée à la santé. Ces ambassadeurs seront les relais entre leur structure et les acteurs de terrain de la prévention, les éducateurs.

(2) Jeunesse en Lèr

L'opération "Jeunesse en Lèr" vise à promouvoir et renforcer les initiatives en faveur des jeunes. Elle repose sur une approche transversale et solidaire, impliquant différentes thématiques telles que l'insertion, l'économie, la prévention, le sport ou la culture. Cette action est organisée en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire qui travaillent en faveur de la jeunesse. Cet événement offrira aux jeunes l'opportunité de se connecter avec les acteurs jeunesse de leur territoire.

En 2024, les actions seront étendues et renforcées sur l'ensemble du territoire, en privilégiant une approche de proximité et en mettant en place un programme visant à rendre les droits des jeunes plus accessibles.

5. Un parcours pour s'épanouir et être heureux

Le Plan Ambition Jeunesse vise également à offrir, au sein du parcours, des ressources pour favoriser l'épanouissement et le bonheur. Dans cette optique, la Ville souhaite renforcer l'autonomie des adolescents en les aidant à mieux se connaître et à s'ancrer dans leur territoire. En s'engageant pour leur lieu de vie, ils pourront ainsi établir un lien entre leur propre histoire et celle de leur communauté. C'est ainsi que la Ville interviendra en 2024 pour rendre la connaissance de l'histoire de La Réunion accessible aux adolescents et aux jeunes en les engageant dans un projet culturel qui les concerne. Grâce à la création et à l'expérimentation d'un programme de territoire d'activités culturelles, il s'agira de permettre aux adolescents et aux jeunes de découvrir et de mieux connaître l'histoire et le patrimoine de Saint-Denis.

D. S'EPANOUIR ET RAYONNER PAR LA CULTURE ET LE SPORT

1. Saint-Denis, fleuron sportif et Ville active

Ville active et sportive, Saint-Denis est « Terre des Jeux 2024 ». Une réalité qui résulte d'une politique sportive porteuse de vision et d'actions, qui intègre les divers enjeux du sport (accessibilité, lien social, éducation, santé, etc.), qui se donne les moyens de répondre à la demande de l'ensemble des Dionysiens, de l'excellence sportive ou simples pratiquants.

(1) Le soutien au développement de la vie associative

La Ville soutient, de plusieurs manières, la pratique de toutes les disciplines et le développement de l'ensemble des associations et clubs sportifs présents sur le territoire.

Cela passera notamment en 2024 par le soutien aux clubs dans l'organisation de leurs manifestations et événements en moyens logistiques (tentes, sonos, barrières, matériels pédagogiques, etc.) pour un montant de près de 290 K€, ainsi que par la mise à disposition des éducateurs et vacataires de la Ville.

Dans l'objectif de soutenir les projets associatifs et l'exigence des disciplines, une enveloppe de subventions de l'ordre de 1,7 M€ sera équitablement répartie à partir de critères définis à quelques 150 associations sportives.

(2) La modernisation du patrimoine sportif de la Ville

La modernisation des équipements sportifs est un des axes forts de la politique sportive. Cette démarche vise à répondre aux attentes des usagers et du mouvement sportif en matière de conditions de pratique et de gestion opérationnelle (plus de 4 000 demandes de créneaux traitées chaque année).

De nombreuses réalisations sont intervenues en 2023 : grosse réhabilitation du patinodrome de Champ Fleuri (250 K€), rénovation de plateaux noirs (Prima, Saint-François, Reydellet, Montagne 15^{ème}) avec ajout de parcours de motricité (pour environ 900 K€), rénovation des courts de tennis de Primat (300 K€), etc.

Si l'année 2024 devrait être marquée par la réception du tout nouveau Gymnase du Chaudron, de l'emblématique Stade de l'Est Jean Ivoula, du plateau noir 2.0 de Joinville, d'autres équipements seront mis à l'étude, notamment la couverture d'un certain nombre de plateaux (Montgaillard, Ruisseau Blanc, Lilas).

La Ville poursuivra aussi sa politique d'investissement s'agissant des équipements sportifs de proximité dans les quartiers (réfection de plateaux noirs, pose d'agrès, etc.).

Enfin et pour pallier au vieillissement du parc sportif (de 282 équipements), le Plan de maintenance et de rafraîchissement des équipements sera renforcé.

(3) Le développement de la pratique du sport pour tous

Le sport pour tous, c'est toucher un large panel : jeunes, grand public, publics cibles spécifiques, etc.

Pour les premiers, la Ville s'attachera encore à proposer un programme d'animation périscolaire diversifié et adapté à leurs besoins en s'appuyant sur des professionnels qualifiés, attentifs et engagés. Pour favoriser la pratique sportive pour tous - au-delà de favoriser l'accès à des équipements sportifs de qualité - la Ville continuera à déployer un programme d'animation riche dans ses quartiers (Famn i bouj dan kartié, Roller dan kartié, Ecole municipale des Sports etc.).

Puisque la pratique pour tous passe aussi par l'opportunité offerte à chacun et chacune de se confronter à soi-même ou tout simplement de s'amuser, la Ville maintiendra ces manifestations à succès (Sport en famille/Marmay Run, La Dionysienne, Nuits du roller, Rando vélo, Hautmnisports, etc.). Autant d'occasions qui en favorisant la pratique d'une activité physique concourent à maintenir la forme et la santé chez un large public, à favoriser le lien social.

(4) L'événementiel

Comme en 2023, plus de 300 manifestations (hors programme fédéraux) sont d'ores et déjà programmées en 2024 sur Saint-Denis. Terre d'accueil, chaque année de grands événements sportifs, la Ville poursuivra dans ce sens (Grand Raid, Tour de l'île cycliste, Tour auto, relais de Saint-Denis, Meeting de natation, Master de pelote Basque, Open international de badminton, etc.). Pourvoyeuse de l'excellence sportive, Saint-Denis sera en 2024 une des Villes étape du relais de la Flamme. Une opportunité que la Ville entend saisir pour faire rayonner notre Ville capitale comme phare sportif et terre de champions, mais aussi pour asseoir une fois de plus le sport tel un grand moment festif et populaire.

2. Le réseau des grands équipements culturels de la Ville

(1) Des chantiers innovants pour maintenir une dynamique stimulante

L'année 2024, au regard du nombre de chantiers entamés, sera pour la Ville une année de transition. Certains projets arriveront à terme (rénovation extérieure de l'Ancien Hôtel de Ville), d'autres démarreront (rénovation du Grand Marché et de sa halle), et d'autres poursuivront leur mise en œuvre (Musée à ciel ouvert). Il s'agit là, bien évidemment, de trois exemples qui permettent d'afficher les ambitions pour ce nouvel exercice. En sus de ces exemples, s'ajoutent bien d'autres chantiers. En effet, tenir compte des fréquentations des manifestations qui se sont déroulées dans l'espace public en 2023, c'est travailler à de nouvelles procédures : la Fête de la musique, par exemple, a suscité l'engouement, avec un public qui s'est déplacé en très grand nombre (plus de 50 000 spectateurs). Ce constat induit nécessairement la mise en place de procédures adaptées permettant d'affiner la prise en charge des spectateurs dans l'espace public (fluidifier les déplacements, sécuriser des zones plus importantes, etc.).

En somme, 2024 sera structurante, car devant permettre d'améliorer davantage la qualité du service rendu à la population : des équipements adaptés et rénovés, des manifestations sécurisées avec des jauges extensibles, des projets ambitieux d'innovation, etc. Tout cela, dans un cadre inclusif et participatif, en poursuivant l'accompagnement des propositions des acteurs du territoire (tant du tissu associatif que du tissu artistique, tant de la part des citoyens que des professionnels du secteur). Une démarche dont l'objectif est de maintenir le statut de phare culturel de la Ville dans l'île (Saint-Denis organise les plus importantes manifestations publiques de l'île), dans l'outre-mer français (Saint-Denis accueille des dispositifs ou des labels nationaux, tels que « Silence on lit ! » ou le CDNOI), et dans la zone Océan Indien (Saint-Denis porte des projets d'innovation, tel que le Musée à ciel ouvert, également disponible sous la forme d'une application).

(2) La lecture publique : un réseau innovant au service de la population

Le Réseau de Lecture Publique maintient sa volonté de proposer à un plus large public une offre culturelle riche et diversifiée, que ce soit dans un de ses 6 équipements de quartier ou hors les murs (sur des temps périscolaires notamment). Par exemple, le médiabus, outil d'hyperproximité par excellence, est monté en puissance en 2023 en augmentant ses dessertes et en intégrant à ses tournées des arrêts dans différentes écoles. Il a aussi répondu présent lors de nombreuses manifestations d'ampleur, que ce soit au centre-Ville ou dans les quartiers. Cette dynamique s'amplifiera en 2024, avec la remise en fonction du second médiabus.

Parmi les dispositifs innovants, l'EJA (Edition Jeunesse Accessible) se distingue : mis en place en 2022, il cible plus spécifiquement les enfants en situation de handicap. Il compte aujourd'hui plus de 1 000 titres, et de nombreuses actions de médiation culturelle ont été mises en place avec des dispositifs ULIS, des IME et d'autres structures œuvrant dans le domaine du handicap. Cette politique inclusive s'inscrit dans le cadre plus global de la modernisation des fonds documentaires des équipements du réseau. Grâce aux lignes dédiées à l'acquisition, doublées par une subvention du ministère de la Culture, à terme, les usagers bénéficieront de fonds supérieurs à la recommandation nationale de 2,5 titres par habitant. Une dynamique à l'œuvre puisque le réseau a déjà doublé son projet d'acquisition dédié au dispositif « Silence on lit ! », (permettant ainsi, d'ici la fin de 2024, le déploiement de plus de 5 000 livres dans toutes les écoles).

Les dispositifs existants d'hyperproximité et de co-construction avec les usagers, très appréciés par les lecteurs et les lectrices, et déployés en 2023, seront maintenus en 2024 (comité des Sélecteurs, Prix Métis des Lecteurs, inscription et gestion du compte lecteur à distance, bibliothèque numérique et catalogue en ligne, accueils de classes et de groupes divers et d'usagers avec des besoins spécifiques, notamment au niveau numérique). De ce fait, le Réseau de Lecture Publique envisage de nouer des liens encore plus forts avec les auteurs : un projet de résidence d'auteur est à l'étude.

Soucieux également de proposer une offre adaptée aux lecteurs qui ne se sentent pas encore confirmés dans leur pratique, la Ville travaille aussi sur la mise en valeur d'un fonds de livres adulte « faciles à lire ». Aussi, l'espace multimédia finalise actuellement des projets visant à proposer une offre sur l'intelligence artificielle aux usagers, la mise en place d'ateliers et de conférences est prévue dès le début de 2024.

L'année 2024 permettra aussi d'avancer de façon significative dans la construction de nouveaux lieux de lecture publique : en concertation avec la CINOR, les travaux continueront sur le chantier de la médiathèque du Chaudron (qui doit ouvrir ses portes en 2025). Sur les territoires des hauts, la montée en puissance du point de lecture du Brûlé sera évaluée, et les bibliothèques de quartier (Montagne, Bretagne et Bas de la Rivière) poursuivront leur travail de mise en place de nouveaux projets de service et de rénovation.

(3) L'enseignement artistique et culturel : Loulou Pitou, une école inclusive

L'École Municipale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique « Loulou PITOU » (EMMDAD) est un espace intergénérationnel d'apprentissage et de rencontres, où se côtoient des jeunes et des adultes dont le souhait est d'apprendre à jouer d'un instrument ou d'améliorer leurs pratiques instrumentales (ou même de faire partie d'un ensemble musical). L'école compte environ 700 élèves dont 70 % sont des jeunes et 30 % sont des adultes.

A l'écoute de certaines demandes formulées, la Ville a ouvert en 2023 un espace d'accueil dédié aux personnes en situation de handicaps (par exemple : enfants désormais intégrés aux ateliers de piano-clavier, en présence de leurs parents). En améliorant les conditions d'accueil de ces personnes et en adaptant les méthodes d'apprentissage, l'école a conforté son caractère inclusif, permettant ainsi d'intensifier des partenariats avec des organismes spécialisés en charge d'accompagnements spécifiques.

Enfin, l'école dont la mission est la formation de musiciens et d'artistes amateurs voire professionnels, met en œuvre de façon régulière des programmes de spectacles et de concerts dans des lieux de diffusion, et répond souvent présente aux sollicitations transversales des services communaux ou des organismes partenaires : les spectacles d'école de type théâtre, ballet, ou semaine de concerts seront maintenus, en fonction des partenariats renouvelés sur le territoire de la Ville (CDNOI, Cité des Arts, Château Morange, Téat de Champ-Fleuri...).

L'école maintient aussi son accompagnement au dispositif DEMOS porté par la Cité des Arts (par des accès à des classes passerelles ou par la mise à disposition de salles pour les répétitions).

E. ENSEMBLE FAIRE DE SAINT DENIS UNE VILLE ATTRACTIVE

1. Saint-Denis active et sportive, terre de jeux 2024

Ville active et sportive, Saint-Denis sera « Terre des Jeux 2024 » l'an prochain. S'il s'agit là d'une nouvelle reconnaissance du volontarisme déployé par la collectivité depuis ces années, la Ville entend en 2024 demeurer un phare sportif de l'Océan Indien. Une réalité qui résulte d'une politique sportive porteuse de vision et d'actions, qui intègre l'ensemble des enjeux du sport (accessibilité, lien social, éducation, santé, etc.), et qui se donne les moyens de répondre à la demande de l'ensemble des Dionysiens, fussent-ils de l'excellence sportive ou simples pratiquants.

2. Saint-Denis, musée à ciel ouvert

(1) Le patrimoine : Ville d'Art et d'Histoire, un label vivace

Pour conserver ses ambitions patrimoniales, la Ville a procédé en 2023 au recrutement d'un Animateur pour son label Ville d'Art et d'Histoire. Ce dernier, pour 2024, a pour vocation de renouveler ce label qui est arrivé au terme de ses 10 ans, de continuer à le faire vivre selon son cahier des charges renouvelé, de travailler à l'élaboration d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) qui, dès la fin des travaux de l'Ancien Hôtel de Ville, devra y prendre place. Il s'agit par conséquent de présenter ici les axes qui permettront de développer sur le territoire la programmation patrimoniale de la Ville. Les bases du fonctionnement du label pour l'année 2024 seront en premier lieu pédagogiques et scientifiques, sachant que les propositions faites ci-dessous s'intègrent dans la programmation culturelle globale de la Ville.

Faire connaître le patrimoine à tous : les « rando patrimoine »

Initiés au second semestre 2023, les circuits des visites sont réalisés sur le modèle d'une randonnée patrimoniale permettant à la population, aux scolaires ainsi qu'aux touristes une découverte de Saint-Denis par le biais de son patrimoine bâti. Ces visites font l'objet d'une

programmation mensuelle, elles sont animées par l'Animateur de l'architecture. Au regard du succès des 3 circuits de visites proposés depuis juillet 2023, un complément de 2 parcours supplémentaires sera fait en 2024. Ces visites auront lieu du battant des lames au sommet des montagnes, à savoir au Centre-Ville, dans des quartiers « des bas » (exemple, le circuit des Camps), ainsi que dans des quartiers « des hauts » (Le Brûlé et La Bretagne notamment).

L'éducation au patrimoine

Sous forme d'un rendez-vous régulier, une fois par mois, sera proposé un cycle de conférence dans les murs de la médiathèque François Mitterrand. Il s'agira d'offrir une approche ludique de l'histoire de La Réunion à des enfants de 8 à 12 ans (accompagnés de leurs parents). Ce dispositif sera complété par des interventions en milieu scolaire. Initiés à la rentrée d'août 2023, ces interventions en écoles primaires et collèges se poursuivront en janvier 2024.

Vers le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP)

Croiser cartographie urbaine et généalogie des habitants... : il s'agit de construire des parcours de peuplements croisant récits généalogiques, territoire et modes d'habiter. Ce projet permet de replacer les habitants au cœur du processus de « mise en histoire(s) » du territoire. En effet, croiser cartographie urbaine et généalogie permettra d'aller vers la création d'un espace numérique synthétisant les données, et ce afin de les mettre à disposition des publics et des enseignants. Ce travail de recherche sera une étape intermédiaire vers le CIAP : l'ensemble des données historiques générées par les activités du label (écriture des visites guidées, recherche thématiques, biographies, sur les quartiers) sera ainsi rendu accessible et disponible en ligne.

(2) Les manifestations culturelles : des rendez-vous incontournables dans toute la Ville

Il existe des temps culturels qui se sont inscrits dans la Ville comme des balises pour les publics. Ils viennent ponctuer l'année, et permettent de mettre en valeur des savoir-faire, des pratiques, des connaissances, le travail réalisé par les acteurs culturels. Ces temps incontournables seront renforcés dans leur construction. Ceux-ci temps concernent majoritairement trois catégories d'événements : les manifestations régionales ou nationales dans l'espace public (Fête de la musique, Journées Européennes du Patrimoine, Semaine Créol, commémorations du 20 décembre) ; les manifestations récurrentes (Marmite Zistoir, Jedi du Jazz), et les manifestations des partenaires tels que les festivals (Cinémarmaïlles, Réunion Graffiti, Les Electropicales, Nuit du Cirque, etc.).

A ces événements d'envergure s'ajoutent ceux travaillés dans les quartiers, avec les habitants eux-mêmes, dans un rapport de proximité permettant une approche « à la carte », en adéquation avec l'identité du quartier où a lieu l'action (réalisation de fresques, plan kartié, accompagnement des acteurs associatifs, etc.). L'ensemble se fait grâce à des approches partenariales qui seront maintenues, puisque la Ville assure un travail permanent de lien et de coordination des acteurs culturels qui sont sur le territoire dionysien. Tant des partenaires financiers ou institutionnels (DAC, Casino), que des partenaires gérant des équipements culturels (Cité des Arts & Château Morange, CDNOI, Témat Départementaux avec qui les liens seront réévalués en 2024, etc.). Cette dynamique permet d'avoir une activité culturelle permanente sur l'ensemble du territoire, et ainsi de stimuler des acteurs associatifs de quartier qui peuvent devenir des forces de propositions et de construction pour les projets de la collectivité (pour la Fête de l'Unité à Saint-Denis par exemple).

(3) Les chantiers : actualiser un patrimoine vieillissant

Les partenariats tissés au fil des ans ont permis d'établir des diagnostics, mais aussi d'identifier les pistes possibles de financements pour réactualiser le patrimoine culturel de la Ville : la première phase de réhabilitation de l'Ancien Hôtel de Ville se terminera en 2024, pour laisser place à la seconde phase, devant à terme permettre au label Ville d'Art et d'Histoire de bénéficier d'un lieu d'accueil pour les publics. Le CDNOI déménagera temporairement de son camp de base,

le théâtre du Grand Marché, afin de permettre le démarrage de rénovation du théâtre et de la halle dans laquelle il se trouve. La halle elle-même verra son chantier débiter pour permettre à ce lieu historique de reprendre vie, sous la forme d'un tiers lieu culturel et économique. L'îlet Chapiteau, qui accueille aujourd'hui des circassiens augmentera son potentiel artistique en recevant également le chantier du Mobil Témat du CDNOI, lequel Mobil Témat devrait entrer en activité dès cette année afin de renforcer l'offre de proximité de ce label national (résidences participatives et inclusives en territoire).

Enfin, la Culture irriguera l'ensemble des projets et chantiers de la Ville : PRUNEL et la RUCH, par exemple, disposent tous deux d'un potentiel artistique important, puisque le travail réalisé a permis de cheminer vers la construction de lieux culturels dédiés dans ces espaces (rond de danses urbaines, école Damase Legros, Village Jeune du Chaudron, etc.). Ici de nouveaux lieux, ailleurs des anciens rénovés... : lieux privilégiés de rencontre et de liens sociaux, enfin, certains équipements du Réseau de Lecture Publique nécessiteront un rafraîchissement, comme du nouveau mobilier à la bibliothèque de La Bretagne, une rénovation de salle à celle de La Montagne, et une relocalisation de la bibliothèque du Bas de La Rivière.

3. Saint-Denis : l'intelligence entrepreneuriale

Saint-Denis, Ville capitale de la Réunion, est le lieu d'implantation stratégique des sièges d'entreprises et administrations. Ces centres de pouvoir donnent une véritable valeur ajoutée à notre territoire.

(1) Créer de nouveaux espaces économiques

Afin d'accompagner la dynamique de valorisation du patrimoine existant, la Ville a la volonté de créer de nouveaux espaces économiques qui prennent en compte les spécificités et les enjeux économiques de certaines poches du territoire.

C'est à ce titre que certaines pistes d'activités sont déjà envisagées pour 2024, à savoir :

Favoriser l'émergence des boutiques éphémères

La boutique éphémère, est une opportunité pour des porteurs de projet de tester une idée ou un produit dans un espace attractif loué à moindre coût sur une durée limitée. Afin de proposer ce nouveau concept sur son territoire, La Ville a identifié des locaux économiques communaux en cœur de ville (proximité du petit marché et du projet Diony Parks).

En 2023, des études ont permis de définir les orientations économiques de ce projet innovant, et les locaux identifiés feront l'objet de travaux de réhabilitation pour un montant global de 150 000 € (qui permettront d'ouvrir les premières boutiques éphémères) avec une ouverture prévue d'ici le premier semestre 2024.

La construction d'un marché provisoire

Dans le cadre de la diversification de son offre de marchés, la Ville a prévu de réaliser un nouvel espace dédié à la promotion artisanale et touristique. Ce nouveau marché provisoire sera construit sur une parcelle de 4 718 m² au niveau de la rue Léopold Rambaud dans le secteur de butor/Sainte-Clotilde.

Le site fait déjà l'objet en 2023 d'un projet de démolition/ dépollution dont les travaux sont prévus au quatrième trimestre 2023. Par la suite, en parallèle du projet du marché provisoire, un projet de verdissement verra le jour afin de finalement créer un « marché dans les arbres ». Il permettra aux forains et aux visiteurs de pouvoir déambuler dans des espaces de qualité dans un secteur fortement minéralisé de Saint-Denis. Ce nouvel espace économique qui sera livré au quatrième semestre 2024 sera composé de 17 modules de ventes de produits artisanaux et d'un module de restaurant de type snack-bar.

Le barachois : zone d'attractivité des investisseurs

La Ville a la volonté d'accueillir de nouveaux investisseurs qui réhabilitent les locaux stratégiques situés sur le front de mer de Saint-Denis. Ainsi, la longère 2 située à proximité de la gare routière, accueillera une nouvelle enseigne en novembre 2023.

Afin de maintenir ce développement, la longère 3 fera l'objet d'une procédure d'attribution dans le cadre d'un appel à projets qui sera lancé en 2024.

Cela permet à la Ville de favoriser les partenariats avec des partenaires privés qui investissent et qui réalisent des travaux sur son patrimoine afin de le valoriser.

(2) Accompagner les entreprises

Proposer un nouveau portail destiné aux acteurs économiques

La simplification des démarches administratives des entreprises reste un enjeu fort pour la collectivité dans l'accompagnement et le développement du tissu économique. Après un diagnostic réalisé en 2023 avec pour objectif d'identifier un outil adapté. La Ville complétera en 2024 son portail citoyen en l'ouvrant aux entreprises en recherche d'informations. Les sociétés pourront ainsi effectuer des demandes en lignes, répondre à des appels à projets ou mettre à jour leur dossier.

Ce portail permettra également à la Ville de centraliser et de dématérialiser l'ensemble des démarches administratives et règlementaires de la direction de l'économie.

Valoriser l'action des investisseurs et des partenaires économiques de la Ville

La Ville a la volonté de proposer des rencontres économiques avec les entreprises de l'ensemble de l'île.

Au premier semestre 2023, le projet d'aménagement PRUNEL a pu être présenté aux investisseurs de la Réunion et ces derniers ont pu répondre à des appels à projets dans le but d'investir et de dynamiser la zone du bas de la rue Maréchal Leclerc. Au second semestre, la Ville a décidé de valoriser les entreprises qui ont plus de 50 ans d'existence. Ainsi, 82 entreprises du centre-Ville historique ont reçu un trophée qui reconnaît la longévité de ces commerces fondateurs.

Au premier semestre 2024, une rencontre économique sera donc proposée aux entreprises louant des locaux communaux, au second semestre, d'autres commerces fondateurs de plus de 50 ans seront valorisés dans d'autres quartiers de la Ville.

Accompagner les associations de commerçants

Attachée à perpétuer son action en faveur du commerce de proximité, la Ville maintient l'accompagnement et la promotion des actions portées par les associations de commerçants et des métiers de la restauration.

En 2023, l'association des commerçants Dionysiens a pu proposer des ouvertures exceptionnelles des commerces et valoriser des événements commerciaux phares, tels que les soldes ou encore les braderies. Les actions de communication (spots radios, publication d'articles destinés à promouvoir les actions) ont été financées grâce à une subvention de 40 000 € accordée par la Ville.

En 2024, l'association des commerçants continuera à promouvoir les actions commerciales du centre-ville de Saint-Denis.

(3) Promouvoir les événements économiques

Depuis 2022, de nouvelles manifestations économiques ont vu le jour afin de dynamiser les espaces comme le barachois, la rue piétonne, la place Paul Verges ou encore le nouveau site de bancoul situé à Bois de Nèfles. Ces manifestations récurrentes (Dimanche ô barachois, Marché artisanal de bancoul et braderies commerciales) ont attiré plus de 100 000 personnes en cumulé sur l'ensemble des éditions en 2023.

Fort de ce succès, la Ville entend maintenir cette dynamique en proposant de nouvelles manifestations, à l'image d'un nouveau marché de nuit, qui sera proposé dès le premier semestre 2024.

Ces manifestations économiques portées par la Ville pourront bien sûr être complétées par des initiatives privées (terrasses éphémères sur des portions piétonnisées pour ces occasions). De nouveaux partenaires économiques seront également mobilisés pour financer ou compléter l'offre d'animations proposée par la direction de l'économie.

(4) Promouvoir les actions touristiques

Convaincue de l'importance du développement de la filière touristique, la Ville souhaite participer aux côtés des structures privées à la stratégie touristique de son territoire.

En 2023, des actions ponctuelles de promotion touristique ont été proposées en partenariat avec les acteurs du tourisme. Plus de 300 croisiéristes ont ainsi pu être accueillis et accompagnés par la Ville durant leur visite du centre-ville patrimonial, découvrir la Ville dans le cadre d'un parcours touristique proposé par l'office intercommunal du tourisme.

Il s'agira pour 2024, de proposer un véritable circuit touristique à l'image des grandes Villes au niveau international. La mise en place d'un nouveau bus touristique permettra aux visiteurs de découvrir les sites remarquables de l'ensemble du territoire. Ce projet sera proposé avec l'ensemble des acteurs du tourisme.

V. LA VILLE FRATERNELLE

Une ville fraternelle se préoccupe de diminuer les facteurs de vulnérabilité de ses citoyens et citoyennes. Elle relève l'idée que comme une fratrie, l'ensemble des individus partagent une humanité à préserver. Quelles que soient nos origines sociales ou ethniques, quelle que soit notre apparence physique, notre appartenance sexuelle, nos engagements religieux, nous faisons partie d'une même famille, la famille humaine, et en ce sens, nous nous devons d'agir avec l'autre comme s'il était notre frère, notre sœur. Elle renvoie inmanquablement à la notion de savoir vivre ensemble, et aux valeurs de solidarité, de tolérance et de respect de l'autre.

La fraternité, c'est la politique de la main tendue, du rejet des pulsions identitaires, à l'heure où notre société souffre de fractures sociales avec des inégalités de plus en plus fortes.

Saint-Denis a adopté cette définition, car une ville fraternelle est une ville où chacun a véritablement sa place et son rôle à jouer. C'est une ville où la politique menée permet de faire progresser la population sans oublier aucun de ses citoyens. Une ville fraternelle a donc à cœur de mettre en place des dispositifs particuliers pour permettre aux publics les plus fragiles de progresser en même temps que les autres.

Ce sont les raisons pour lesquelles, depuis le début du mandat, la lutte contre la grande pauvreté et le « sans abris » est une priorité municipale, que la lutte contre toutes les formes de discrimination (sexuelle, sexiste, raciale, physique, sociale, générationnelle...) par la valorisation, l'entraide et l'inclusion font l'objet d'un suivi régulier de la Collectivité, que des efforts sont faits pour permettre à chacun d'habiter et de vivre décemment, et en bonne santé tout au long de leur vie. Ou encore que la Ville s'attache à l'importance de la question des seniors, non seulement en raison de la progression du nombre des personnes âgées de 60 et plus sur le territoire communal, mais surtout de leur capacité à servir l'intérêt de la Cité.

La fraternité et la solidarité prennent forme dans un ensemble de mesures qui doivent conduire au maintien du lien, davantage de cohésion sociale et un meilleur vivre ensemble, rempart contre l'exclusion et l'isolement.

La crise économique et sociale accentuée par le contexte sanitaire a mis en lumière des situations de vie moralement inacceptables (grande précarité, manque d'accès aux soins) avec des risques importants de marginalisation de certaines populations. Elle a montré également un sentiment fort de fraternité qui va au-delà de la notion de solidarité.

En inscrivant la fraternité comme l'une de ses priorités, la Ville veut aussi accompagner ses habitants dans les mutations indispensables qui se profilent (un vieillissement de la population avec les questions d'adaptation et d'intergénérationnel, l'accessibilité de la Ville aux personnes en situation d'handicap et à mobilité réduite, la part plus importante des familles monoparentales dans la société dionysienne...).

Le renforcement de la collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs constitue l'un des axes forts de travail pour rendre les actions de la Ville plus efficaces et apporter des réponses concrètes à nos concitoyens.

Les orientations de 2024 prolongeront les actions déjà engagées, pour continuer à donner plus de sens, et, pour partager et faire vivre cette fraternité et cette solidarité auprès de chaque acteur de la communauté dionysienne.

A. LUTTER CONTRE LA GRANDE PAUVRETE ET L'EXCLUSION DANS UNE DEMARCHE ECO-RESPONSABLE

ATD Quart Monde définit la grande pauvreté comme l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte, peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer des responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible ».

Selon l'observatoire de la pauvreté, Saint-Denis compte 34 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté, soit environ 49 000 personnes. La crise de l'énergie actuelle avec ses effets inflationnistes peut impacter les niveaux de consommation des ménages les plus fragiles et les faire basculer dans une situation de pauvreté, voire de grande pauvreté.

Pour faire face à ces réalités et apporter des réponses aux dionysiens, Saint-Denis a choisi, en complément des dispositifs existants, une stratégie d'actions portée sur la solidarité, l'accès aux droits et l'innovation, tout en améliorant l'accompagnement qualitatif des personnes suivies pour leur permettre une sortie des situations dé socialisantes, marginalisantes et exclusives.

1. De restaurant scolaire au restaurant solidaire : un acte fort en faveur des plus démunis et de lutte contre le gaspillage alimentaire

Ne pas jeter, c'est partager.

Chaque jour, les restaurants scolaires produisent des repas variés et équilibrés pour les enfants des écoles publiques communales. Une partie de ces repas produits ne sont pas utilisés et peuvent servir à d'autres personnes dans le besoin.

Le restaurant solidaire imaginé par la Ville est devenu réalité depuis l'année 2021. Les repas produits quotidiennement dans les cantines scolaires et non consommés, sont distribués aux publics fragiles, tout en luttant contre le gaspillage alimentaire. L'expérimentation menée sur 4 secteurs au départ a été étendue à 7 secteurs à ce jour. Ce sont donc environ 70 personnes qui peuvent bénéficier d'un repas équilibré chaque midi dans un cadre convivial et à l'abri, en partenariat du tissu associatif du secteur concerné, qui offre au sein de leur local à ces personnes en difficulté, en plus du repas, un lieu d'échange et de partage.

Le contexte économique actuel et les conséquences de l'inflation rendent la vie des plus fragiles encore plus compliquée, avec 42 % des français les plus précaires qui affirment avoir été contraints de supprimer un repas par jour (source IFOP). Face à l'accroissement du nombre de personnes isolées ou en situation de précarité, la Ville, via son Centre communal d'action sociale (CCAS) renforcera et étendra cette action de restaurant solidaire autant que de besoin sur d'autres secteurs de la Ville en 2024, voire sur tout le territoire.

2. Favoriser l'accès aux droits

Les personnes ou les familles en situation de fragilité et de vulnérabilité, sont souvent celles qui exercent le moins leurs droits. Si les différents dispositifs publics d'information et d'accompagnement des populations en place ont fait avancer l'accès au droit, on constate pourtant sur le terrain des réalités nécessitant leur renforcement.

Dans une société où la simplification des démarches administratives se traduit principalement par l'accès au numérique, l'illettrisme et/ou l'illectronisme sont des obstacles majeurs aux démarches pour nos aînés et les publics les plus fragiles.

Afin de lever ces handicaps, la Ville à travers son CCAS s'est doté en 2023 de bureaux mobiles dénommés « Droit au bus » qui permettent aux travailleurs sociaux de se rendre au plus proche des citoyens afin de les informer de leurs droits et de les accompagner au mieux dans leurs démarches administratives afin de favoriser leur accès aux droits.

Mais la présence de ce « Droit au bus » ne prendra pleinement son sens que si les autres partenaires institutionnels et gestionnaires de dispositifs d'aide sociale (CGSS, CAF, Conseil Départemental, ...) sont présents simultanément afin d'apporter l'accompagnement le plus complet aux administrés au plus près de chez eux.

Cette dynamique partenariale est effective en 2023 durant la troisième édition de la Semaine de la Fraternité et des Solidarités, organisée par la Ville et son CCAS autour d'un village mobile d'accès aux droits et se poursuivra au-delà dès le mois de novembre et tout au long de l'année 2024, chaque jeudi dans un quartier de la Ville.

Parallèlement à cela, le CCAS poursuivra le travail d'hyper-proximité grâce à la présence de ses médiateurs adulte-relais sur les quartiers politique de la ville et de la poursuite de la mission Service Civique Séniors dont l'objectif majeur reste la lutte contre l'isolement des Séniors.

Grâce aux 40 premiers jeunes recrutés en 2023, ce sont près de 500 contacts qui ont pu être établis avec des Séniors isolés et de réels liens intergénérationnels ont pu se créer.

Ces déploiements de moyens auront permis notamment d'accompagner plus de 200 séniors afin de formuler leur demande d'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) qui, rappelons-le, pour une personne seule peut atteindre plus de 900 €/mois pour des personnes vivant parfois avec moins de 400 € mensuels.

3. Le prêt social et solidaire, un outil financier et d'accompagnement des petits porteurs de projet pour leur redonner de la confiance et de la dignité

En 2023, le Centre communal d'action sociale de Saint-Denis a reçu 50 000 personnes. Derrière ce chiffre se cachent des jeunes en rupture avec le système de formation initiale, et désireux de trouver un emploi pour s'en sortir, des mères et des pères de famille dans une situation d'extrême précarité et des séniors confrontés à la dépendance.

Afin de favoriser la création de petites activités sur son territoire, la Ville via son CCAS va accompagner financièrement les porteurs de projet ne pouvant émerger, pour diverses raisons, aux dispositifs classiques d'aide (ex banques) en leur offrant la possibilité de bénéficier d'un prêt social et solidaire, sans intérêt, remboursable au maximum sur 24 mois.

En 2023, près d'une quarantaine de porteurs de projets répartis sur une majorité du territoire ayant la volonté de sortir de leur précarité financière ont bénéficié du dispositif Prêt Social et Solidaire mis en place par la Ville et le CCAS. La communication sera poursuivie en 2024 pour favoriser encore l'émergence de projets innovants et sortir de la précarité de nombreux citoyens.

4. Soutien à la création d'un tiers lieu / une ressourcerie à Saint-Denis

Saint-Denis compte plus de 153 000 habitants et représente la 19^{ème} ville la plus peuplée de France et la 1^{ère} pour l'outre-mer et la Réunion. Elle dispose d'un tissu commercial dense et d'une dynamique économique.

Le volume des déchets recyclables représente une part importante des déchets produits sur le territoire communal et la Ville s'est inscrite pleinement dans la démarche du développement durable et de la transition écologique.

Aussi, elle souhaite créer un espace innovant de type tiers lieu/ressourcerie où les questions liées à la transition écologique, au développement durable, à l'économie circulaire, solidaire ou de proximité pourraient être discutées et concrétisées et de nature à répondre aux projets de développement et d'entraide sociale.

Ce projet pourra se faire en collaboration avec divers partenaires, dotés de compétences et d'expérience dans les domaines de l'économie circulaire et de la ressourcerie. Les études juridiques et techniques lancées en 2023 sur un site appartenant à la Ville permettront un début d'activité envisagé en 2024.

5. Accompagnement des publics les plus fragiles

Dans un souci permanent d'accompagnement des publics les plus précaires et d'amélioration de leurs conditions de vie, la Ville et son CCAS, déploieront en 2024 deux nouveaux dispositifs :

- Le Solidaribus dont la mission sera de réaliser des petits travaux d'urgence afin de faciliter le quotidien chez les publics fragiles dans l'attente, pour certains, de travaux plus lourds et plus longs d'amélioration de l'habitat
- Une épicerie solidaire mobile qui ira au plus près des administrés afin de garantir aux plus démunis une alimentation régulière et équilibrée puisque parmi les plus précaires qui ont déjà dû supprimer un repas à cause notamment de l'inflation, les légumes et les fruits font aussi partie des produits qui ne sont plus consommés régulièrement

6. Soutien à la création d'espaces de vente solidaires sur le territoire communal

Les acteurs de la solidarité expriment régulièrement l'insuffisance d'espaces de vente solidaire sur le territoire communal. Dans le même temps, beaucoup de locaux en rez de chaussée des immeubles par exemple ne sont pas utilisés principalement en raison du coût de location jugé non adapté aux activités réalisées.

Afin de répondre à cette difficulté, la Ville souhaite renforcer les échanges avec des associations, des entreprises et des bailleurs sociaux dans un objectif d'augmenter le nombre d'espaces de vente solidaires sur le territoire de la Commune et répondre ainsi aux porteurs de projet.

B. LUTTER CONTRE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION TOUT EN PRONANT L'INCLUSION DE TOUTES ET TOUS

Là où la solidarité s'adresse à des bénéficiaires en fonction de critères, la fraternité s'exprime en fonction de la complexité de chaque individu, en tentant de comprendre ses motivations profondes et en humanisant la relation institutionnelle.

Notre politique d'inclusion vise l'ensemble des actions qui sont menées pour prévenir les situations de discrimination liées notamment au handicap, à l'âge, à l'origine sociale, la culture, au genre, à l'orientation sexuelle, à l'apparence physique ou encore à la situation sociale et porte également sur des projets innovants pour l'amélioration des services en faveur de nos publics.

Nous souhaitons que notre ville soit une ville dans laquelle chacun a véritablement sa place et son rôle à jouer. Familles, enfants, parents, séniors, chaque membre est acteur de la communauté dionysienne. Bien vivre ensemble, pour que chacun vive bien.

1. Rendre accessibles les établissements recevant du public de la Ville à toutes les personnes en situation d'handicap ou à mobilité réduite.

Par l'accessibilité

La Ville par le biais de son service pôle handicap et de sa politique ambitieuse en matière d'handicap, souhaite offrir une ville accueillante aux personnes en situation de handicap. En plaçant les usagers dans un rôle légitime en leur qualité d'experts du quotidien, nous les accompagnons pour leur proposer les solutions et les réponses les plus adaptées. Pour rappel, la Ville souhaite œuvrer pour l'accès de tous, sans restriction, aux espaces urbains.

Pour ce faire, la Ville souhaite supprimer au maximum les obstacles urbanistiques ou sociaux pour permettre à la population d'agir, de concevoir, de décider et ce quelques soient ses contraintes. Elle souhaite s'assurer que toutes personnes puissent accéder à la culture, aux pratiques sportives, aux divers transports existants, au logement digne et accessible, à tous les loisirs et veille à promouvoir une société inclusive où chacun peut vivre pleinement sa citoyenneté.

Par la Mise aux normes d'accessibilité les ERP Ville, et particulièrement les écoles disposant de classes ULISS

Dans le cadre de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmé), la Ville poursuit la mise en œuvre de la programmation de travaux approuvée en avril 2018, pour une enveloppe de 22 millions d'euros sur 8 ans. (Enveloppe réévaluée au vu de l'augmentation des coûts à 26 Millions)

Une priorité sera portée pour les écoles disposant de classes ULISS et personnes vivant avec un handicap pour réaliser les mises en accessibilité.

La concrétisation d'un processus d'aide à la communication dans des espaces publics et les services qui accueillent du public devra également se poursuivre pour donner un nouvel essor à la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) de par la réforme sur ses nouvelles compétences.

Par l'animation de la C.I.E.A. et des ateliers CCA

La Ville réfléchit à : « Comment penser une ville accueillante à l'égard des personnes en situation d'handicap ? ». Afin de répondre à la demande de concordance et de conformité entre les services, il s'agira d'animer la Cellule Interne d'Exécution d'Accessibilité (CIEA) créée en 2023, pour notamment l'élaboration d'une planification des travaux de mise en accessibilité de la Ville.

La C.I.E.A. sera composée des différents services thématiques de la ville et d'un membre de la Commission Communale d'Accessibilité. Le travail de collaboration avec la CCA doit permettre de dynamiser et garantir une synergie autour des projets de l'ensemble des acteurs partenaires de la Ville dans des échanges réguliers d'informations, d'avancements et de réalisations de nos travaux.

Cette instance composée « d'experts d'expériences » et de techniciens jouera pleinement son rôle en faisant des propositions en matière d'accessibilité.

La perspective de travail étant de se concentrer dans une démarche « gagnant – gagnant » et en toute transparence. L'objectif est d'arriver à développer chez chacun quel que soit son implication dans l'organisation de la bienveillance face à la différence, en faveur d'une égalité réelle.

Pour ce faire, plusieurs actions structurantes seront menées en ce sens telles que :

Proposer une programmation d'activités culturelles, de loisirs et sportives accessibles et adaptées pour les personnes en situation de handicap et répondant à leurs besoins

La Ville mettra en œuvre et adaptera les actions habituelles qui contribuent à changer les regards sur le handicap et à créer davantage de lien entre les personnes non handicapées et celles vivant avec un handicap, tout en s'émancipant au fur et à mesure de l'aspect événementiel.

Il s'agira ainsi par exemple de poursuivre des activités de sports adaptés, tout en développant de nouveaux projets ou partenariats permettant d'accroître l'accessibilité régulière de ces activités, et élargir un volet d'apprentissage, tout en permettant l'épanouissement.

La Ville envisage par ailleurs la réalisation de forums ou d'événements similaires, sur des lieux à définir, pour permettre aux publics et aux acteurs du handicap, de disposer de lieux d'échanges et d'information.

Mettre en place des services innovants pour une meilleure inclusion des personnes en situation d'handicap et à mobilité réduite

Sensibilisation aux différentes formes de handicap dans les écoles

L'inclusion d'un enfant porteur d'un handicap reste encore compliquée. Ce dernier se sent totalement incompris et les autres ne l'incluent pas dans leur vie sociale souvent par méconnaissance de son handicap. Les élèves qui n'y sont pas confrontés ont du mal à imaginer ce qu'est réellement le quotidien d'une personne à mobilité réduite. Ils côtoient parfois des camarades vivant avec un handicap, mais ne les comprennent pas forcément. La sensibilisation au handicap a donc toute sa place à l'école primaire.

A Saint Denis, 1059 enfants en situation de handicap sont scolarisés. En ce qui concerne les écoles maternelles, 5 élèves en situation de handicap sont identifiés sur Saint Denis, et 177 pour les écoles primaires.

L'ensemble des élèves devraient être sensibilisés aux différentes formes de handicap, afin de faciliter l'inclusion de ces élèves dans la construction de l'école du bonheur.

Les objectifs à moyen-long terme sont de :

- Changer les mentalités et le regard portés sur les personnes porteuses de handicap
- Réduire les craintes des élèves face au handicap en construisant une société plus ouverte
- Apprendre des notions indispensables à la société
- Le respect d'autrui et de la différence ; L'empathie ; La solidarité

Il est prévu de multiplier au maximum ces opérations en ciblant les écoles avec des enfants autrement capables dans la continuité et la construction de l'Ecole du Bonheur.

Acquisition et déploiement de l'application de logiciel de traduction simultanée en langue des signes

Pour les personnes sourdes et malentendantes, les déficiences auditives représentent une gêne considérable dans leur vie sociale, mais également un obstacle pour leur information. Ainsi, dans le souci d'une meilleure accessibilité pour les usagers ayant un handicap auditif, il existe une solution sur mesure appelée ACCEO qui facilite la communication directe avec les services.

ACCEO est une application disponible sur smartphone ou sur tablette, qui permet à son usager d'avoir accès à trois modes d'échanges pour faire tomber les barrières de communication. L'usager sollicite un interprète sur l'application, et reçoit une réponse en moins de 30 secondes. L'application propose trois modes d'échanges en fonction des besoins de l'utilisateur :

- La transcription instantanée de la parole (TIP) pour que les personnes sourdes ou malentendantes puissent lire les propos de leur interlocuteur retranscrits en temps réel
- La langue des signes française (LSF) : les propos de l'interlocuteur sont traduits en langue des signes grâce à un visio-interprète
- La langue française parlée complétée : (LPC) les propos de l'interlocuteur sont codés en temps réel à la personne sourde ou malentendante grâce à un visio-codeur.

Pour utiliser l'application, les services doivent être dotés de tablettes ou d'ordinateurs équipés d'une webcam et d'un micro. Il convient d'établir le coût de l'équipement pour les services, écoles et mairies annexes n'ayant pas ce type de matériel à disposition.

La ville sera la première collectivité à déployer cette application au sein de ses services et toujours dans cette volonté d'hyper proximité.

Le développement d'aires de jeux intégrées dans la Ville

La première aire de jeux intégrée fut inaugurée en 2022 dans le cadre de la semaine de la Fraternité et des Solidarités. Cette initiative a été reprise par la population dans le cadre de projets issus du budget participatif ou des comités d'actions citoyennes (CAC). De plus, au fur et à mesure de l'usure, les jeux défectueux sur ces aires seront remplacés par des jeux inclusifs.

Ce changement et cette prise en compte par la population de nos différences et particulièrement des différentes formes de handicap permettront le développement d'aires de jeux intégrées sur tout le territoire dionysien.

« Sakinn son sans »

La Ville en partenariat avec l'association Label Frèr2son et des intervenants professionnels proposeront un atelier socio-artistique ouvert aux personnes porteuses de handicap. C'est un processus artistique et inclusif qui s'organise sur la recherche du groupe et permettent à la personne autrement capable de se découvrir et de se faire reconnaître comme artiste.

Un atelier permettant de produire avec elle, un savoir-exprimer et un savoir-crée qui leur soient propre en développant une attention particulière pour l'univers des participants, pour leur expression, pour leur histoire, leurs capacités, leurs limites et pour ce qui émergera de leur travail. Ce qui posera un nouveau regard sur le handicap et nous fera découvrir le potentiel de chacun en dévoilant des compétences et atouts.

Il est primordial de travailler à une plus juste répartition des actions qui devront être menées sur l'ensemble du territoire dionysien. Et non plus seulement centralisé ces actions sur des espaces dédiés. Cette approche d'hyper proximité permettra en même temps d'identifier les axes de progrès à réaliser pour l'accueil et l'accompagnement du public en situation de handicap.

De même, cela permettra par exemple aux usagers des écarts de bénéficier d'actions souvent éloignés de leur lieu de vie, mais aussi permettre aux habitants de rencontrer les enfants ou adultes handicapés de leur territoire pour une meilleure cohésion sociale.

2. . Soutenir et poursuivre les actions promouvant la lutte contre les discriminations

La continuité de l'accompagnement dans les actions contre les violences faites aux femmes

Trop de femmes continuent à être victime de discriminations et de violences, quel que soit leur âge, et leur milieu social. La question de l'égalité doit donc rester une priorité pour toutes et tous. La Ville fait de la lutte contre les violences faites aux femmes une grande cause, pour laquelle elle travaillera avec ses nombreux partenaires dans une approche systémique, pour faire évoluer les mentalités. Par le biais d'ateliers, de conférences, ou de journées dédiées, la Ville de Saint Denis accompagne de nombreuses actions pour promouvoir les droits des femmes et pour lutter contre les violences faites aux femmes afin de permettre l'épanouissement de la femme et instaurer une conscience de la nécessaire égalité entre les femmes et les hommes.

Elle poursuivra l'accompagnement global pour offrir de la dignité aux femmes et elle oeuvrera pour faciliter leur éloignement des auteurs de violence.

La Ville poursuivra en conséquence les actions structurantes et globales pour permettre l'épanouissement de la femme et conduisant à instaurer une conscience de la nécessaire égalité entre les femmes et les hommes.

Plus globalement, elle engagera des réflexions pour déterminer les orientations opérationnelles en matière de lutte contre les formes de discrimination, en lien avec les acteurs et associations concernés par la problématique des discriminations

Accompagner le Mois des Visibilités et la marche des fiertés

La Ville continuera à accompagner les actions portées par les associations œuvrant pour la connaissance et le respect des publics LGBTQIA+ telles que le mois des visibilités et la marche des fiertés, et le centre de ressources dédié à la communauté, seul lieu à proposer des espaces de sociabilisation, d'échanges, de rencontres, de débat, de reconnaissance, en lien avec la richesse et la diversité de la population du territoire réunionnais.

Un travail est mené avec les acteurs du Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (CORAH) compétent en la matière, afin d'élaborer un plan d'action anti discrimination.

La Ville soutiendra les associations œuvrant pour la visibilité du public LGBTQIA+.

Il faut amener l'ensemble des partenaires, collectivités et institutions à s'investir dans ces thématiques, dans les champs de l'éducation, des actions à destination des publics LGBTQIA+, du respect des personnes transgenres et non-binaires, dans l'accès à l'emploi, par exemple.

Construire des partenariats

Par ailleurs, des réflexions et études seront engagées pour définir des orientations opérationnelles à mettre en œuvre en termes de lutte contre les discriminations. La Ville s'attachera ainsi à développer des partenariats avec les différents acteurs pour élaborer un plan à mettre en œuvre en 2024. L'objectif est de répondre aux enjeux de développement et aux évolutions de notre société. Nous souhaitons ainsi pouvoir accompagner au mieux les associations et les usagers. Permettant ainsi :

- De mieux cibler les enjeux liés au développement de ces axes
- Accompagner au plus près les activités ou actions des associations partenaires
- Garantir un accueil personnalisé et de qualité aux usagers
- Aller vers et rencontrer le public sur leur lieu de vie ou autres....
- Partager les informations en temps réel au travers d'échanges réguliers...

Pour 2024, de nouvelles actions de lutte contre les discriminations seront proposées, telles que :

- La Marche contre les violences sexistes et sexuelles avec le « Collectif nous toutes 974 »
- Les Actions avec ALC (Aujourd'hui Les Citoyennes)

Mais aussi des projets à mettre en place dans les écoles contre le harcèlement scolaire et lutter contre les discriminations filles/garçons.

3. . Travailler à la phase de préfiguration pour la transformation du Pôle Intégration en Centre Social

Le quartier du Bas de la Rivière, quartier prioritaire de la Politique de la Ville accueille de nombreuses familles modestes, qui connaissent la précarité et l'isolement. Le pôle intégration, implanté dans ce quartier, mène déjà de nombreuses actions d'accompagnement en faveur du public isolé, mais a aujourd'hui pour cible uniquement les personnes primo-arrivantes sur le territoire réunionnais. Le pôle intégration travaille avec plus de 80 associations.

En faisant évoluer le pôle intégration en Centre Social, l'objectif est d'utiliser un lieu déjà connu du public cible et de continuer à l'accompagner, mais également d'élargir son impact à l'ensemble des habitants du quartier et des alentours concernés par des problématiques sociales notamment.

Le futur centre social s'appuierait sur des équipements et dispositifs de proximité dont dispose déjà le pôle intégration, et plus largement sur l'ensemble des partenariats déjà existants. L'opportunité de cette évolution permettra notamment :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
- le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale sur le territoire
- la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité

- l'accès aux droits et aux actions des familles et des individus les plus en difficulté
- l'opportunité attendue à l'élaboration de ce centre social serait d'apporter des réponses à ces enjeux de territoire

La Collectivité entend maintenir et renforcer l'activité de ce pôle pour participer activement à une intégration de ces populations à la communauté dionysienne et pour maintenir une cohésion sociale. Des actions seront menées pour développer le lien social par la mise en place d'ateliers à la parentalité, de dispositifs périscolaires etc.

L'accompagnement des associations.

Afin d'accentuer nos actions d'hyper proximité, il s'agira de poursuivre la dynamique associative via l'attribution de subventions, prioritairement sur les actions et porteurs qui entre dans les ambitions poursuivies par la Ville sur ces thématiques.

Développer le partenariat en interne ville et en externe afin d'avoir des actions communales et autres, qui soient accessibles à tous et puissent inclure au mieux les personnes autrement capables, les publics discriminés, les différentes communautés. La Ville étudiera la mise en œuvre d'actions ou événements similaires permettant d'apporter sur un lieu unique l'ensemble des informations relatives à ces publics telle que la semaine de la fraternité et des solidarités.

De même, avec la confiance acquise par le pôle intégration, il convient de maintenir la dynamique associative en valorisant les savoirs mutuels et de donner aux associations l'opportunité d'être un réel outil d'éducation populaire. D'autre, part, il s'agit de développer et renforcer leur accompagnement en ingénierie de projet et en recherches de partenariats.

Il nous semble important de passer d'une « culture de moyens à une culture de projets ».

Ces partenariats doivent faire l'objet de conventions qui doivent durer dans le temps afin de pérenniser les actions.

Faciliter l'intégration par l'accès à l'information et aux droits et une meilleure appropriation des normes sociétales

L'accès à l'information et aux droits et l'aide au plus démuné constituent un moyen privilégié d'aide à l'intégration, facteur de cohésion sociale. Des outils permettent d'aider et d'accompagner ses populations (administratif, orientation, écoute, bienveillance...).

Par ailleurs, la Ville s'inscrit dans une démarche de facilitation d'insertion sociale et d'inclusion du public, en lien avec les partenaires et institutions œuvrant dans ces domaines, pour garantir une intégration réussie et durable.

L'objectif étant d'opérer un changement des mentalités et permettre un vrai partage de culture de la différence à double sens, afin d'avancer sur l'unité au sein de la communauté dionysienne. La Ville ambitionne d'aller au-delà de ce partage qui s'opère par des événements spécifiques, en se focalisant sur le melting-pot et l'aspect cosmopolite de la société réunionnaise. Ainsi la volonté est de s'orienter autant que possible sur des événements mélangeant l'ensemble de nos différences, et qui participeront à la co-construction d'une société Dionysienne apaisée, bienveillante et unie.

C. HABITER UNE VILLE PROMOUVANT UN CADRE DE VIE AGREABLE ET DE QUALITE POUR CHACUN ET A CHAQUE ETAPE DE LA VIE

Les trois années de recentralisation des missions de l'Habitat au sein d'une direction, ont permis d'affirmer la dynamique sur l'intervention de la Ville en la matière, dans la perspective d'une amélioration concrète des conditions de vie des Dionysiens, à travers différentes actions fraternelles, et permettant à chacun de trouver sa place dans la Ville. Les orientations de 2024 viennent poursuivre cette dynamique de développement et concrétiser les ambitions initiées depuis le changement de mandature en juin 2020.

(1) Faciliter l'accès à chaque moment de la vie à un logement adapté via une politique volontariste de logements dignes accessible aux classes moyennes

Avec la politique volontariste que la Ville défend depuis 2008 en faveur du logement social, Saint-Denis a atteint cette année un taux SRU (pour loi Solidarité et Renouvellement Urbain) de 38,19%, soit 18 points au-dessus de l'obligation légale, et la plaçant au 2^{ème} rang des communes de la Réunion après le Port. Saint-Denis compte ainsi 23 136 logements sociaux comptabilisés à ce titre, faisant d'elle la 1^{ère} Commune en volume, avec 30% des logements sociaux de la Réunion sur son territoire. Un taux qui est bien supérieur à son poids de population sur la Réunion (17%) et à son poids des résidences principales de la Réunion (19%). Ce résultat a été permis par le respect des engagements passés de produire en moyenne 500 logements sociaux par an. Toutefois, cette solidarité encouragée par la Ville, a certes profité à nombre de dionysiens, mais elle a aussi joué en faveur des demandeurs de logements sociaux de l'ensemble de la Réunion. Comme en témoigne les taux de pénétration (nombre de nouveaux arrivants sur la Commune) de ces dernières années, qui varient entre 20 et 32%, parmi les attributions sociales sur Saint-Denis.

L'augmentation des besoins constatés l'année dernière s'est encore accentuée, avec à ce jour plus de 9 085 ménages qui demandent un logement social sur Saint-Denis, dont 20% de personnes qui ne résident pas à Saint-Denis (14% hors du territoire de la CINOR).

Le volume conséquent du niveau de demandes de logement à la Réunion et la place centrale qu'a joué Saint-Denis cette dernière décennie, nous incite à encourager la mise en place d'une Solidarité à l'échelle de la Réunion pour apporter les réponses les plus adéquates, en application des obligations légales, mais aussi en matière d'obligation morale.

Ainsi, la Ville ambitionne de permettre aux ménages dionysiens, qu'ils soient jeunes ou seniors, d'avoir un logement adapté à leur situation et à leur condition, en travaillant sur des produits spécifiques avec des loyers abordables. Elle encouragera à travers divers leviers la construction à termes de 500 logements dignes répondant aux exigences environnementales, dans un environnement de qualité, sans oublier les classes moyennes, qui sont rarement ciblées.

Pour ce faire, le protocole des garanties d'emprunt avec l'Etat, les bailleurs et la CINOR a évolué pour que la Ville devienne la seule collectivité à apporter la garantie d'emprunt pour les constructions sociales et intermédiaires neuves sur son territoire. Il s'agira donc d'orienter la programmation le plus en amont, pour éviter en fin de chaîne d'avoir des blocages de cette garantie pour des opérations qui n'entreraient pas dans les orientations poursuivies par la Ville.

En contrepartie de sa garantie, la Ville obtient un quota de 20% (du pourcentage du prêt garanti) de logements au sein de chaque programme garanti. La CINOR a délégué à la commune d'accueil du programme la gestion de l'ensemble des quotas associés à une intervention de la CINOR sur une opération de construction.

La mise en place de la gestion en flux des logements locatifs sociaux, permettra en 2024 d'assurer plus de fluidité dans le parc social, de mieux répondre aux demandes de logement social dans leur diversité et de faciliter la mobilité résidentielle au sein du parc social.

Il s'agit aussi de poursuivre les travaux engagés avec les bailleurs sur les évolutions nécessaires, pour que sur le parc social, chacun puisse se sentir bien, dans un logement ni trop grand, ni trop petit, et qui permette de favoriser le bien vieillir chez soi.

Ainsi, la Ville poursuivra la mise en œuvre des protocoles opérationnels qui ont été signés en 2021 avec les deux plus importants bailleurs sociaux du territoire (la SIDR et la SHLMR) afin d'améliorer les conditions de vie des locataires du parc social, au sein de logements dignes. Cette action transitera par un accompagnement social des locataires pour les aider à s'inscrire et s'approprier les démarches de requalification de leur espace de vie.

De même, il s'agira de garantir et d'en évaluer la mise en œuvre des engagements pris dans la Convention globale de territoire que la Ville a pu passer avec le groupe Action Logement.

Pour 2024, il conviendra d'élargir également ces engagements avec le groupe CDC Habitat en travaillant sur une Convention Globale, notamment avec la SIDR.

(2) Améliorer, résorber l'Habitat Indigne et lutter contre les marchands de sommeil

Les hauts de la ville et les mi-pentes sont particulièrement touchés par des situations d'habitat indigne, ne pouvant faire l'objet d'un traitement via les dispositifs de droit commun, qui écartent certaines situations où la situation foncière n'est pas clarifiée ou soldée (indivision, propriété du bâti sans être propriétaire du terrain, occupant à titre gratuit...). Pour autant, chacun indépendamment de son statut d'occupation devrait avoir le droit de vivre dignement. Pour y faire face, la Ville s'est engagée avec des partenaires tels que la CAF et le CCAS, sur des solutions « hors droit commun » permettant d'accompagner des associations spécialisées dans des démarches d'ARA (d'Auto Réhabilitation Accompagnée). La Ville entend poursuivre son soutien dans ce type de dispositif et s'engager dans une démarche de programmation pluriannuelle à travers notamment la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF. L'objectif étant de développer le nombre d'acteurs associatifs intervenant sur ce champ et de les accompagner.

Le recrutement du coordonnateur et la phase de préfiguration du Plan Intercommunal de Lutte Contre l'Habitat Indigne (PILHI) de la CINOR en 2023, doit lui permettre de dimensionner l'équipe en charge de sa mise en œuvre dès 2024.

Selon une étude de 2017 diligentée par le Plan Intercommunal de Lutte contre L'Habitat Indigne de la CINOR, sur les 2715 logements repérés comme indignes sur le territoire communautaire, 1614 (60%) sont recensés sur la commune de Saint-Denis. Grâce au dispositif de l'ARA, cela permet d'offrir aux administrés éligibles une aide matérielle et technique pour la remise en état de leur logement par leur soin pour une meilleure appropriation et plus d'autonomie.

La montée en charge et le plan d'action pourrait intervenir au premier semestre, avec une prise de relais des interventions pouvant relevées de la Ville à ce jour, et une priorisation des interventions de lutte contre l'Habitat Indigne, notamment sur le secteur de PRUNEL. Dans ce cadre, et à travers le partenariat avec la CAF (CTG) et l'ARS, une nouvelle coordination sera mise en œuvre pour atteindre une efficacité optimale de l'ensemble des acteurs. La passation d'une convention concernant l'allocation logement, des logements en infraction au Règlement Sanitaire Départemental, avec la CAF, viendra donner plus de poids et d'efficacité à la mise en œuvre du pouvoir de police de la Maire.

La Ville, qui s'est pleinement inscrite dans cette démarche intercommunale, poursuivra ses missions en matière de pouvoir de police générale du Maire, par le biais d'externalisation et de réalisation en interne d'enquêtes et, jusqu'à la mise en place d'une équipe consolidée et d'un programme d'action arrêté pour le PILHI de la CINOR.

(3) Plan de sauvegarde pour redresser la Copropriété de la Chaumière

En tant que membre de la Copropriété depuis plus de 55 ans, et garante de la cohésion sociale sur son territoire, la Ville a initié des démarches concrètes permettant aussi bien d'affiner la connaissance sur les difficultés que concentre ce groupe d'habitation et leur cause, que de proposer les solutions incitatives ou coercitives les plus adaptées. En ce sens, les démarches avec l'ANAH, ont permis de lancer les études préalable et pré-opérationnelle pour le redressement de la copropriété en 2022, ainsi que l'installation d'une Commission d'élaboration d'un Plan de Sauvegarde par arrêté préfectoral. Ces études, qui ont permis de confirmer les difficultés et problématiques ressenties de façon détaillée et analysée, permettront de définir le cadre d'intervention multi-partenarial, les maquettes financières et les engagements réciproques, qui

seront formalisés de manière coercitive au sein du Plan de Sauvegarde attendu pour le 2^{ème} semestre 2023, afin de redresser le fonctionnement de la copropriété, remettre en état les logements et restaurer les relations sociales.

Pour lancer de manière effective le Plan de Sauvegarde, après une année d'élaboration et de mobilisation partenariale, il est nécessaire que chacun des partenaires qui y contribuent et qui le financent, s'engagent à travers la signature d'une convention : la convention de plan de sauvegarde, qui sera annexée à l'arrêté du Préfet instituant le Plan de Sauvegarde.

Il s'agit d'un projet dont le budget prévisionnel s'élève à 26 millions d'euros, auquel l'Etat contribuera à hauteur de plus de 19 millions d'euros, la Ville à hauteur d'1,7 millions d'euro, et le reste du partenariat à hauteur de 6,7 millions d'euros.

Le dernier comité de pilotage du 20 juillet 2023 a validé l'étude pré-opérationnelle du Plan de Sauvegarde de la Chaumière, qui présente les axes d'intervention principaux portant sur le volet juridique et foncier, le volet gestion et financier, le volet social et occupation, le volet fonctionnement et gouvernance, le volet technique, patrimonial et financier et le volet immobilier et cadre de vie.

La mise en œuvre du plan de Sauvegarde à lancer dès 2024, impliquera la mise en place de la phase suivi-animation, avec une équipe dédiée, et l'identification d'un lieu de rassemblement et d'accompagnement permettant de faire vivre le projet sur les 5 ans à venir, en matière d'accompagnement individuel et social et d'accompagnement technique pour la réalisation des travaux et le recours aux cofinancements obtenus.

Le premier semestre 2024 pourra aussi être le théâtre de la réalisation des premiers travaux significatifs sur les immeubles de cette copropriété, avec la réalisation des travaux d'urgence et prioritaires dont l'identification et le chiffrage a démarré fin 2022, et qui seront exigés par l'intermédiaire d'arrêtés spécifiques. Ces travaux, concentrés sur les parties communes des immeubles, devant être réalisés par les syndics de copropriété secondaires, à défaut d'un recours aux travaux d'office par la Ville, tout en restant éligibles aux importants cofinancements de l'ANAH.

(4) Favoriser des Dionysiens le parcours résidentiel

A Saint-Denis, la part de propriétaire qui plafonne à 30 % est deux fois moins importante que le taux national qui s'approche des 60%, quand à la Réunion ce taux est de 50%. La rareté du foncier, le taux d'équipements et de services proposés sur la Capitale a conduit mécaniquement à ce que les coûts du foncier atteignent des niveaux ne permettant pas à une majorité de ménages d'accéder à la propriété.

Cette situation inégalitaire est accentuée par l'insularité qui conduit à ce que les prix de l'immobilier soient élevés et parmi les plus importants sur le plan national.

Pour y contribuer, la Ville a décidé de booster la vente aux occupants de ses propres logements dits LTS (Logements Très Sociaux), avec une ambition d'arriver à termes à mettre en vente l'ensemble des lots ne présentant pas d'obstacle technique, en accompagnant les locataires et en développant des partenariats pour faciliter et accélérer les démarches.

La Ville dispose ainsi de 33 groupes d'habitation répartis sur l'ensemble du territoire avec un total de 525 logements LTS, dont 289 pourraient faire l'objet d'une cession.

29 LTS sont déjà vendus dont 14 au 1^{er} semestre 2023. Le prix moyen d'un LTS s'élève à 10 000 euros.

22 locataires occupants sont potentiellement intéressés dont 10 ont déjà payé au notaire et les actes de ventes seront signés sur le 2ème semestre 2023.

Compte-tenu de ces éléments, la Ville souhaite accompagner les Dionysiens qui ne possèdent pas de bien immobilier à devenir pour la première fois propriétaire de leur résidence principal. Cet accompagnement s'est traduit, par la mise en place fin 2022 d'une expérimentation d'un dispositif de chèque accession pour les Dionysiens primo-accédants sur le territoire dionysien, et qui sont bloqués dans leur parcours résidentiel. C'est 150 000 euros de chèque primo accédant qui ont été orientés vers une cinquantaine de ménages, pour venir en déduction du montant total du prix de vente. Cette aide est versée directement au notaire chargé des ventes. Il s'agira de poursuivre ce dispositif en 2024, en travaillant à la possibilité de le développer et de rendre ses modalités de mise en œuvre plus fluide, pour qu'il puisse mieux répondre aux besoins et en accentuant son efficience.

Pour autant, l'aide de la Ville ne suffit pas. C'est en ce sens que la Ville a sollicité d'autres partenaires telles la CINOR dans le cadre de la convention de partenariat. La concertation qui a été engagée, a permis d'obtenir que cette aide puisse aussi bénéficier aux locataires du parc LTS de la Ville à hauteur de 3 000 euros par logement, dans la limite d'une cinquantaine de ménages par an et sur deux ans.

Ce qui revient à une enveloppe totale de 300 000 euros, qui viendra en déduction du prix qui devra à régler par les occupants accédant, en étant reversé directement au notaire en charge de la cession.

Par ailleurs, la Ville poursuivra son travail auprès de la CAF dans le cadre de la CTG, pour favoriser également cette accession sociale à la propriété en orientant l'aide accession de la CAF de 7 000 euros vers les locataires LTS de la Ville, avec un versement direct aux familles. Dans le cadre d'une démarche globale où la Ville garantirait la décence des logements cédés, par la mise aux normes du réseau électrique, de l'assainissement et des toitures, préalablement à la vente, et la réalisation d'un dossier d'amélioration de l'Habitat par anticipation auprès du Département, pour les autres travaux de 2nd œuvre à réaliser une fois la cession actée. Le dispositif d'anticipation sur les dossiers d'amélioration du Département étant lui-même en cours de développement par l'intermédiaire de la convention cadre que la Ville a conclu avec le Département.

Le Département dans le cadre du Fonds de Solidarité au logement (FSL) peut accorder une aide qui est plafonnée à 876 euros dans le parc locatif social. La relance du partenariat prévu au sein de la convention cadre Ville, Département et CCAS permettra de fluidifier l'obtention de ces aides et celles liés aux frais de sortie d'indivision pour les accédants à la propriété du parc de LTS.

Enfin, Action Logement Service propose aux locataires salariés du privé un prêt à taux réduit à 1% pour acquérir un logement ancien HLM ou LTS.

(5) Optimiser le parc de Logements Très Sociaux de la Ville

Dans la même optique de développer le nombre de propriétaires, la Ville poursuivra son dispositif de vente aux occupants en régie. En parallèle, elle étudie la possibilité de céder certaines opérations sans mitage à un opérateur.

La Ville ambitionne de nouer des partenariats avec des opérateurs et institutions pour élaborer et mettre un œuvre un projet global portant aussi bien sur la réhabilitation du parc, que sur les différentes cessions possibles.

Afin d'accélérer ces cessions la Ville aura recours à différents services permettant de réaliser les diagnostics préalables et d'accompagner les futurs acquéreurs dans les démarches administratives, techniques et/ou financières.

Les travaux nécessaires à la mise aux normes des Logements Très Sociaux seront entrepris, mais seront priorisés ceux permettant d'optimiser le dispositif de vente.

(6) Elaborer ensemble un nouveau schéma de construction et de réhabilitation des logements sociaux économique et vertueux

Dans un contexte de crises à répétition, force est de constater que le secteur de la construction ralentit, alors même qu'une partie de la population souffre de mal-logement.

Localement, le soutien financier de l'État (75M€ de LBU et 134M€ de crédits d'impôt en 2022) les écarts entre les demandes de logement, notamment pour les logements les plus sociaux, et la production actuelle, sont importants. En effet, plus de 40 000 ménages réunionnais sont en attente d'un logement en ce début 2023, leur progression étant de près de 10% supplémentaires chaque année, et ces demandes portent principalement sur du logement très social.

Parallèlement d'importantes programmations de logements ne sortent pas, même ceux qui sont déjà financés. La Ville a souhaité mobiliser tous les acteurs de l'aménagement du territoire (bailleurs, acteurs économiques et du BTP, école d'architecture, CAC...) pour agir rapidement dans la construction et la réhabilitation d'opérations de logements qui soient plus adaptées et vertueuses.

Pour ce faire l'AGORAH, agence d'urbanisme publique et partenariale, a été sollicitée afin d'apporter un accompagnement dans l'identification de l'ensemble des parties prenantes et l'animation de groupes de travail, lesquels aboutiront à l'identification des pistes d'actions opérationnelles. L'objectif consiste à identifier les leviers multifactoriels/ outils techniques et financiers permettant de réaliser des opérations vertueuses en termes de coûts, d'empreinte énergétique, de rapidité de livraison, tout en créant du lien avec les différents acteurs pour permettre d'avoir une visibilité pluri annuelle des investissements à engager.

La Ville porte ainsi une démarche opérationnelle, comme un "laboratoire" local d'élaboration et de test d'un nouveau schéma de construction et de réhabilitation. Ce modèle pourra ensuite être présenté au Préfet dans le cadre du Comité d'Accélération au Logement et porté au niveau régional.

(7) Lutter contre sans abris avec un axe fort de protection des femmes victimes de violences

Outre le recueil des données réalisé par le CREA (Centre Régional d'Etudes d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité) Océan Indien et leur analyse nécessaire à l'actualisation du diagnostic, il a été demandé la réalisation du dénombrement des personnes sans domicile à la Réunion, particulièrement celles « à la rue ».

A l'image du rapport national sur l'état du mal-logement en France, l'une des manifestations les plus visibles, le sans-abrisme concerne majoritairement les hommes isolés. Malheureusement, à Saint-Denis, on voit apparaître de plus en plus de femmes, du fait d'une vulnérabilité réelle (face aux violences ou du fait de la présence d'enfants).

A la Réunion, 15% de femmes sont victimes de violences conjugales, soit 3 fois plus que dans l'Hexagone. 1 demande d'hébergement d'urgence sur 3 au 115 concerne des femmes seules avec enfants (en 2021). 32% de femmes (et 23% des hommes) déclarent des faits de violence avant 18

ans. Sur la Réunion, les dispositifs d'accueil d'urgence existants couvrent les 4 secteurs de l'île et 3 Abris De Nuit (ADN) fonctionnent toujours, dont 2 sur notre commune réservés aux hommes.

Force est de constater que cette offre d'hébergement d'urgence reste insuffisante, d'autant plus que le pourcentage d'hébergement des femmes isolées en Abri de Nuit a quant à lui fortement augmenté ces dernières années.

Face à la crise du logement générant une vraie crise sociale, il conviendrait de privilégier la piste des logements vacants pour créer de nouveaux centres, voire même ré-attribuer ces logements au public considéré vulnérable tel que les femmes seules ou avec enfants, les séniors et les étudiants et jeunes actifs.

Il est donc nécessaire d'accompagner les différents acteurs (CCAS, CINOR, Fondation Abbé Pierre, Département, Croix Rouge, etc...) dans l'élaboration d'une stratégie pour lutter contre cette nouvelle forme de pauvreté.

(8) Renforcer les liens d'amitié, de solidarité et de coopération avec des collectivités publiques de la zone océan indien

La Ville, dans le cadre de ses compétences réglementaires et légales, et en fonction des opportunités, envisage d'établir des liens dans des domaines divers (tels la culture, le sport, le développement...) avec des collectivités publiques des pays situés dans la zone india-océanique. L'ambition est de porter au moins deux projets de coopération courant 2024.

D. PROMOUVOIR LA SANTÉ PAR DES ACTIONS SOLIDAIRES ET FRATERNELLES

1. Saint-Denis, Ville amie des aînés actifs et acteurs

Forte d'une politique sociale conséquente au profit des séniors, la Ville souhaite à présent les inclure davantage en leur permettant d'être, non plus uniquement l'objet d'une telle politique, mais aussi acteur d'une politique en faveur du bien vieillir. Il s'agit ainsi de dépasser le « faire pour » pour « faire avec ».

L'engagement de la municipalité dans le Réseau Francophone « Ville Amie des Aînés », ira de plus en plus de pair avec cette volonté d'inscrire les aînés dans cette approche capacitaire de la personne. L'augmentation croissante du nombre de personnes âgées, ainsi que les nouvelles ambitions portées par la municipalité, s'accompagneront d'un effort en termes de moyens en faveur de ce public.

(1) Mise en œuvre du plan d'action « Ami des Aînés » :

Cette année 2023 a consolidé la place de Saint Denis en tant que Ville « Labélisée OR » Ami des Aînés et nous a permis de poser les jalons pour la mise en œuvre de notre plan d'action.

Nous abordons donc 2024 « en route vers le Label Platine » pour lequel nous candidaterons fin 2025.

La mise en œuvre de ces fiches actions se fera en suivant les marqueurs phares du Réseau Francophone Villes Amies des Aînés qui sont aussi ceux de notre municipalité. Démarche ascendante et participative formulée par un travail en transversalité.

Transformer l'environnement social et urbain est l'affaire de tous et chacun doit dans son fonctionnement toujours avoir à l'esprit qu'un jour, comme les autres, il deviendra Senior et que le travail effectué lui sera bénéfique. Penser Senior c'est aussi penser à soi-même.

La Ville de Saint Denis considère que vieillir est une chance car cela veut dire que l'on vit longtemps. Pour ceux qui ont cette chance il est nécessaire de leur donner la possibilité de vieillir dans la joie, actif et en bonne santé, pour qu'ils puissent savourer chaque moment.

(2) Mise en place du « Conseil des Sages »

Un conseil des Sages, plus représentatif des catégories des seniors et des territoires, a fonctionné sur cette année 2023 et est devenu une instance opérationnelle, lieu de concertation, de réflexion, d'échange et de proposition sur les sujets touchant de près ou de loin à la vie de la cité.

Le « conseil des sages » composé de femmes et d'hommes d'expériences, permet à la collectivité d'avoir des avis ou des propositions de seniors avant des prises de décision, pour tenir compte de certaines réalités.

Les quatre commissions de travail qui ont été mises en place et ont traité des sujets sur le cadre de vie, le PSA 2024, les rencontres interclubs et les actions intergénérationnelles ou encore l'aménagement piétons, contribueront à la réalisation d'actions concrètes en 2024.

(3) Accroître et diversifier dans notre plan Seniors en Action les activités culturelles, de loisirs et sportives, adaptées aux seniors et répondant à leurs besoins

L'année 2023 a vu un retour en force de ce dispositif très prisé des Dionysiens. Les résultats en termes de public et de diversification des activités et des lieux de pratique sont de bons augures pour atteindre notre objectif sur les deux années à venir.

Ce dispositif a pour but de lutter contre la sédentarisation, de favoriser le bien vieillir en bonne santé mais aussi de créer du lien social afin de lutter contre l'isolement.

Avec l'ambition d'offrir une plus grande variété d'activités attractives pour les seniors et de doubler le nombre de participants sous la mandature, ce nouveau palier verra l'augmentation de 25% du nombre d'activités, d'adhérents et de budget.

L'accent sera mis également sur l'optimisation des activités qui regroupent le plus d'adhérents et qui disposent d'une liste d'attente. Ensuite il nous faudra développer une offre avec de nouvelles activités susceptibles de nous permettre de remplir nos objectifs.

Ces activités, qui répondent aux besoins remontés par les seniors, ont fait l'objet d'une enquête de satisfaction et d'un gros travail d'une commission du Conseil des Sages.

Toutefois, il est nécessaire d'être au plus près des aînés, en proposant des activités au sein de leur quartier. En ce sens, la Ville à développer des activités dans les écarts afin de permettre à chaque Dionysien, d'avoir une offre près de chez lui. Il nous reste à optimiser l'adhésion des seniors à ces offres pour nous permettre à l'avenir de les développer.

(4) Clubs Séniors comme levier de participation active à l'image de la société dionysienne dans sa globalité, et vecteurs de lien social et intergénérationnel

Les clubs seniors présents sur le territoire n'ont eu de cesse de prouver leur capacité et leur efficacité pour créer du lien entre les seniors et de lutter contre la sédentarité ou l'isolement. C'est en ce sens que la dynamique engagée sera maintenue et que l'accompagnement de la Ville permettra la création de deux nouveaux clubs sur le territoire.

Afin de conforter leur rôle, la Ville souhaite :

- Maintenir a minima l'existant, en termes de relationnels de proximité, de matériels, d'attribution de subventions, voire à développer de nouvelles approches ou actions permettant de rendre davantage autonome les clubs, notamment sur le volet numérique ;
- Poursuivre le travail mené au sein de la Direction des Seniors auprès des clubs et des seniors, et les accompagner, les conseillers au mieux sur la gestion, tout en les orientant dans une démarche de formation en la matière ;
- Poursuivre les réhabilitations des locaux des clubs appartenant à la Ville
- Tendre vers un accompagnement financier qui soit au plus près des réalités de fonctionnement des clubs

Par ailleurs, afin de participer activement à la vie citoyenne et être vecteurs de lien intergénérationnel, la ville envisage de :

- Faire participer les clubs aux actions de l'école du bonheur en proposant des activités intergénérationnelles en pause méridienne dans les écoles de la Ville.
- Proposer des activités au sein des clubs qui permettent de créer du lien social et de faire se rencontrer les clubs.
- Rapprocher les clubs des écoles ou des clubs sportifs de leur quartier afin de favoriser les échanges intergénérationnels en créant des actions en commun.
- Initier des challenges permettant de créer une émulation.
- Faire rencontrer les adhérents des clubs seniors en mettant en place des tournois interclubs ainsi que des tournois intergénérationnels.
- Permettre aux clubs de faire des créations artistiques afin de pouvoir les présenter ou les vendre lors de manifestations ou salons.
- Continuer nos actions d'inclusion numérique et permettre à tous nos clubs d'avoir une connexion internet et de pouvoir bénéficier de cours sur le fonctionnement numérique.
- Créer un réseau intergénérationnel pour s'entraider sur les difficultés face à l'informatique et lutter contre l'isolement par les écrans.

(5) Dynamiser la vie sociale des Seniors en proposant des actions en co-construction.

La Ville continuera à proposer des actions phares et marquantes co construites avec et pour les seniors sur son territoire telles que la Marche bleue, le salon des seniors et l'élection de Miss et Mister Senior Saint Denis, dont le rayonnement régional sera recherché.

Elle envisage par ailleurs de faire participer les seniors à de nouvelles activités en organisant :

- des colloques sur des sujets qui sont importants pour eux (par exemple, l'habitat, l'accès aux droits, la nutrition, etc.),
- des sorties thématiques (sur des thèmes différents).
- Des actions de lutte contre l'âgisme comme un concours photo sur le thème de la place de nos aînés dans notre société.

Elle mènera aussi une réflexion et une discussion pour faciliter la participation des seniors aux activités organisées par la Ville ou ses partenaires telles que les concerts, spectacles, cinémas, salons, foires, musées.

Un Passe culture senior sera mis en place afin de faciliter leur présence que ce soit en termes de tarif que de déplacements.

2. Saint-Denis, soucieuse de la santé de ses habitants

Afin d'accompagner les territoires dans la prise en compte des enjeux de la santé, la nouvelle équipe municipale a fait de la santé publique un axe fort de sa mandature. Saint-Denis souhaite donner une plus large attention à la santé des Dionysiens, afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Le choix fait par la municipalité de s'engager de manière plus active sur cette thématique, dont la responsabilité principale demeure à l'Etat, s'avère être en concordance avec les attentes de la population.

Le sondage IFOP de mai 2023 indique ainsi que la santé reste le thème prioritaire des Français, largement devant les autres thématiques. Celui réalisé par ELABE sur une période tout aussi récente, place quant à lui la santé en deuxième position des priorités des Français, derrière le pouvoir d'achat.

L'action de la Ville en matière de Santé et en faveur de la prévention primaire, sera organisée autour de 6 grands axes :

- ✓ La poursuite des engagements pris en 2023 pour les actions prioritaires inscrites et financées par des appels à projet ;
- ✓ L'accompagnement de nos partenaires associatifs et la sensibilisation aux grandes causes
- ✓ La signature et la mise en œuvre du nouveau contrat local de santé pour la période 2023-2028 ;
- ✓ Le développement des actions portées par l'OMS Maison Sport et Santé
- ✓ Le soutien de la politique de promotion de la santé de la femme et de l'enfant
- ✓ Une offre sportive adaptée aux publics spécifiques portée par nos éducateurs qualifiés

Le plan d'actions ainsi défini permettra de présenter un dossier pour l'obtention d'une labellisation du Réseau Ville Santé.

(1). Poursuivre la mise en œuvre des actions engagées en 2023

Les actions prioritaires issues des appels à projet et portant sur la lutte contre les addictions, et la prévention du diabète et de l'obésité seront poursuivies et développées.

La convention de partenariat avec la MILDECA (mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) et la Préfecture de la Réunion qui a été signée en 2022, permettra de disposer des moyens pour la mise en œuvre de la stratégie d'actions de la Commune pour la période 2022-2024, en s'appuyant sur L'OMS Maison Sport Santé.

L'action « KULTIV NOUT SANTE » dans les écoles et les quartiers sera poursuivie. La future signature de la Charte Ville Active PNNS permettra de valoriser, à travers ce label, les actions de la ville visant à prévenir du diabète, du surpoids et de l'obésité.

(2) L'accompagnement des associations dans la mise en œuvre de leur projet et la sensibilisation aux grandes causes

La Ville accompagnera ses partenaires associatifs par le biais de subventions attribuées et de l'aide à l'ingénierie de projet.

Elle s'attachera particulièrement à accompagner les actions réalisées dans le cadre des grandes causes et maladies qui touchent le plus nos populations et veillera ainsi à mettre en lumière la nécessité de sensibilisation, de prise de conscience, de dépistage et de prévention. Les journées

nationales ou mondiales qui font échos à nos problématiques locales feront ainsi l'objet de cette sensibilisation et communication.

(3) Le renouvellement du Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé pour la période 2023-2028 sera élaboré et signé avec l'Agence régionale de santé et la Préfecture, en co-pilotage avec le CCAS. Il marquera l'engagement de la collectivité pour les 5 ans à venir et sera le garant la prise en compte de la santé comme fil conducteur des politiques publiques mise en œuvre par la Ville. Il devra ainsi permettre à la Santé d'irriguer petit à petit les politiques et actions réalisées tout au long de l'année par la Ville.

A l'issue d'un diagnostic partagé qui a été réalisé conjointement par la Commune et l'ARS, un programme d'actions en lien avec le projet régional de santé (PRS) et le projet global de santé de la mandature est en cours d'élaboration et sera soumis à validation d'un comité de pilotage et de l'assemblée délibérante avant signature par les parties prenantes.

Les axes qui ont été arrêtées et qui seront déclinées en programme d'action sont :

- Axe 1 : Nutrition, diabète et activité physique
- Axe 2 : Santé de la femme et de l'enfant
- Axe 3 : Santé des jeunes
- Axe 4 : Autonomie et inclusion des personnes vulnérables
- Axe 5 : Cadre de vie favorable à la Santé

La Ville mobilisera ainsi des moyens pour des actions qui entreront dans ces axes, afin d'optimiser et de valoriser le co-financement de 233 000 euros par an sur trois ans que l'ARS a prévu d'apporter.

(4) Développer des actions portées par la Maison Sport et Santé

Des actions seront développées à travers des dispositifs de promotion du sport pour tous, et de la pratique d'une activité physique régulière comme vecteur de santé (lutte contre la sédentarité). Grâce à son label « Maison sport Santé » elle pourra offrir des programmes et des activités sportives adaptées pour répondre aux besoins des personnes atteinte de maladies chroniques, de handicap ou de troubles de santé mentale. Le label de Maison Sport Santé devra avoir une traduction exponentielle dans les actions qui seront portées par l'OMS, impliquant d'y consacrer des moyens adaptés et de structurer le lieu d'accueil en espace accessible, qui respire et transpire la santé, en promouvant et développant le Sport Santé Bien Etre qui est un axe fort de la politique sportive de Saint Denis.

L'objectif étant de créer un réseau d'acteurs sport santé bien-être au travers la formation des éducateurs de la ville, avoir des conseils de professionnels, accompagner et identifier les associations orientées sport/santé afin d'être labellisées et avoir des créneaux « Sport Santé Bien Être Niveau 1 » auprès de la DRAJES.

La Maison sport santé, qui est un centre de ressource pour les associations sportives et le public, sera par ailleurs un réel outil de prévention et un pilier dans la mise en œuvre du projet de lutte contre les addictions porté par la Ville et cofinancé par la MILDECA.

(5) Soutenir la politique de promotion de la santé de la femme et de l'enfant

Des actions de sensibilisation aux violences intrafamiliales (repérer, prévenir et accompagner) seront renforcées afin de soutenir la politique de promotion de la santé de la femme et de l'enfant.

La Ville de Saint-Denis s'engage fortement dans la prévention des violences faites aux femmes et aux enfants, en proposant des actions de renforcement des compétences psychosociales et développement personnel.

Le projet « Fanm dobout » née il y a 5 ans, propose aux femmes de bénéficier de soutien psychologique et d'espaces de libération de la parole, par l'intermédiaire de supports divers, sportifs et culturels, tels que la self défense ou encore l'expression corporelle.

A travers le projet « VEPI », la ville valorise l'égalité filles/garçons et offre des outils aux enfants pour développer la confiance en soi.

(6). Une offre sportive adaptée aux publics spécifiques portée par nos éducateurs qualifiés

Si la Ville est reconnue pour son offre sportive, c'est qu'elle dispose d'un encadrement de qualité avec 20 éducateurs (ETAPS), 40 vacataires et la participation d'associations sportives.

Des activités pour les femmes

Les femmes ont généralement moins accès au sport, pour des raisons économiques, familiales, sociales,... Pourtant le sport est un facteur de santé, de bien-être et d'émancipation féminine. Le dispositif « Fanm I Boug Dan Kartié » veut lever les obstacles à la pratique sportive des femmes en allant à leur rencontre, dans l'hyper-proximité. Il connaît un réel engouement dans la majorité des quartiers de la Ville. Ceux sont ainsi plus de 170 femmes qui peuvent s'adonner à différentes activités sportives adaptées et culturelles, pour reconstruire leur estime de soi. La Ville ambitionne d'adapter ce dispositif pour qu'il puisse bénéficier à un nombre plus conséquent de femmes, tout en permettant à celle qui recherche en priorité de l'estime de soi, puissent être intégré dans celui de Fanm Dobout.

Des activités pour les seniors

Le sport est facteur de santé et d'épanouissement pour les seniors. A Saint Denis, plus de 2 000 seniors bénéficient d'un programme d'animations variées sur le territoire en matière d'activités sportives.

Des activités pour les personnes autrement capables

Pour plus de 2 200 personnes en situation de handicap, les ETAPS interviennent dans les classes CLIS (Classe Locale d'Intégration Scolaire), IME (Institut Médico-Educatif) et diverses associations de sport adapté et handisport. Par ailleurs, la Ville continue à accompagner le développement du Haut-Niveau des athlètes porteurs d'handicap avec notamment la continuité du Centre d'Entraînement. Ce centre accueille, depuis 9 ans, 30 jeunes s'entraînant principalement en athlétisme et encadrés par un ETAPS référent handicap. En termes de manifestations, deux journées handi-aquatique à la piscine du Chaudron et des ateliers sportifs adaptés sont organisés dans le cadre de la Journée internationale du handicap, au complexe de Champ Fleuri. Enfin, « La Maison de l'Handicap - Bernadette GRIMAUD » mise en place fin 2022 à Champ Fleuri est une volonté forte de la Ville de St Denis pour accompagner au mieux les dionysiennes et dionysiens porteurs d'handicap. Un local a été réhabilité à hauteur de 75K€ afin d'accueillir les 2 disciplines du sport handicap : le sport adapté (une association) & le handisport (quatre associations). Cela permet d'avoir un "guichet" unique pour pouvoir se renseigner, être orienté dans les pratiques adaptées selon son handicap et communiquer sur l'ensemble des dispositifs de la ville autour du Sport handicap.

VI. VILLE ECOLOGIQUE

A. SAINT-DENIS : LA VILLE BATISSEUSE

Un tournant écologique s'est opéré depuis cette année sur le territoire dionysien. Il est visible à travers l'ensemble des politiques municipales. En aménagement, le début de la transformation de la Ville se fait au gré de projets plus durables, déployés avec l'ambition de placer le bien-être des citoyens au cœur de nos préoccupations.

Alléger la Ville d'espaces minéralisés pour améliorer le confort thermique en centre-ville, repenser la façon de produire notre alimentation, prévoir dès aujourd'hui de nouveaux modes de construction et de rénovation de nos quartiers pour faire face à l'urgence climatique qui se posent déjà à nous dans la zone « Océan Indien », avoir le souci du « bien vieillir » dans une ville dense, tout en n'occultant pas les enjeux de parcours résidentiel pour les Dionysiens à chaque étape de leur vie...

Toutes ces préoccupations sont inscrites dans les orientations de la Ville en 2024, car il s'agit de concevoir la Ville de demain et de l'imaginer de manière plus soutenable et résiliente.

PENSER L'Aménagement EN INTEGRANT LA SANTE, L'ENVIRONNEMENT ET LE patrimoine historique et artistique

Les opérations d'aménagement.

La Ville va poursuivre ses opérations d'aménagement pour répondre aux besoins des habitants tout en maîtrisant la consommation des espaces pour répondre aux objectifs de sobriété foncière souhaités par le législateur.

Sur l'aménagement opérationnel, un travail conséquent a été engagé et se poursuivra en 2024 sur la clôture d'opérations arrivés à leur terme (RHI Petite Ile, ZAC MOUFIA 1 et 2, ZHRI du Butor, RHI Saint Bernard).

Sur la ZAC Canne Mapou à la Bretagne, une réflexion doit être engagée sur le besoin en équipements publics. La pertinence des équipements envisagés lors du montage de l'opération doit être évaluée.

L'aménageur doit lui lancer les travaux de viabilisation de l'îlot 1 de la ZAC.

Dans le secteur du Chaudron, le traité de concession de l'aménageur de la RHI Hyacinthe Caramboles a été prolongé de 2 ans, jusqu'en 2025. Cette période sera consacrée au relogement des familles des secteurs de Caramboles et Longanis et à la préparation de la clôture administrative de l'opération.

Vers un urbanisme de proximité, soucieux de l'environnement et favorable à la santé :

En matière d'urbanisme réglementaire, l'accueil et le conseil du public - particuliers, promoteurs, maître d'œuvre, partenaires institutionnels, directions de la Ville portant des projets nécessitant des autorisations d'urbanisme - demeureront des axes forts. Saint-Denis souhaite améliorer les conditions d'accueil, sensibiliser les porteurs de projets sur le caractère durable des projets attendus sur Saint-Denis.

En 2023 la Ville a pu mesurer des effets importants en matière de rationalisation des ressources et des moyens, à ce jour consacrés à la réception, la reproduction et la transmission de dossiers. Saint-Denis est en effet entrée concrètement dans une aire plus frugale, d'économie significative sur ses consommables et celles des pétitionnaires avec une réduction potentielle de production de dossiers papiers.

Nonobstant les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ce chantier sur les autorisations d'urbanisme, les efforts vont se poursuivre pour inciter les pétitionnaires à privilégier ce mode de dépôt, moins consommateur d'énergie et de fournitures.

La publicité est un domaine à fort enjeu sur Saint-Denis. Considérant qu'il était nécessaire de préserver le cadre de vie des habitants, la Ville a procédé à une révision de son règlement local de publicité, aboutie fin 2020. Conséquences de cette révision et de la démarche de concertation entreprise par la suite auprès des opérateurs pour ne pas mettre en péril leur activité économique, de nombreux panneaux ont été supprimés des espaces publics en 2023, de même que des dispositifs grands formats au regard des possibilités posées par le nouveau règlement. Au vu de ces résultats, la Ville maintiendra en 2024 son action en faveur de la suppression des affichages publicitaires hors normes, quitte à poursuivre les fauteurs. Dans le même esprit, elle continuera d'agir pour réduire la présence d'enseignes sur le territoire, dispositifs par ailleurs soumis à la TLPE

Enfin dans le cadre de la révision du PLU, il s'agira de procéder à la réécriture du règlement afin de mieux intégrer la qualité architecturale, intégrer de nouvelles règles pour tenir compte des prescriptions dictées par la loi Climat et Résilience notamment.

Planifier et anticiper le développement de la Ville

En matière de planification, au travers de la prescription de la révision de son Plan Local d'Urbanisme, la Ville souhaite en 2024 se doter d'un outil d'élaboration d'un projet de territoire durable pour continuer sa transformation.

Cette évolution du PLU va traiter d'enjeux tels que la densité raisonnée, la transition énergétique, l'adaptation au changement climatique, la renaturation, la préservation et la valorisation des terres naturelles et agricoles, la protection des habitants face aux catastrophes climatiques et sanitaires, entre autres. Cela se traduira inéluctablement par de nouveaux modes de gestion de l'espace, une réduction drastique de l'artificialisation des sols...

Assurer la sécurité des concitoyens dans nos établissements recevant du public

En matière de sécurité dans les Etablissements Recevant du Public, les échanges réguliers entre la Ville, la Préfecture, les Services Départementaux d'Incendie et de Secours vont se poursuivre pour veiller au respect des mesures de protection contre les risques d'incendie et de panique, avec une vigilance accrue pour les établissements sensibles en particulier les locaux à sommeil.

Au sein des ERP communaux, la sécurité des écoles restera une priorité. Saint-Denis entend en effet, poursuivre le travail amorcé pour protéger les sites scolaires où se déploient les activités prévues dans le cadre de l'école du bonheur.

1. Les grands projets

Le grand parc littoral

Les études sur la Nouvelle Entrée Ouest (NEO) ont fait l'objet de discussion au sein de la majorité régionale et ont conduit sous l'impulsion d'autres collectivités à l'organisation des états généraux de la mobilité.-La Ville s'est engagée de manière volontaire sur son projet de grand parc littoral dans le souci de mieux connecter les différents quartiers avec ce littoral.

Il s'agira d'offrir aux Dionysiens un espace majeur totalement pacifié, de déambulation, de restauration, de loisirs, d'attractivité économique et touristique.

La première pierre du grand parc littoral est le Square Labourdonnais dont les travaux ont démarré en juin 2023 et qui seront livrés en décembre 2023. Replanté, débarrassé des voitures,

le nouveau square accueillera deux scènes de spectacles pouvant accueillir jusqu'à 5.000 personnes.

Parallèlement, sur le secteur du Barachois, les études programmatiques pour la création d'un parking en silo, Bas de la Rivière, ont été menées en 2023. Ce parking en ouvrage sera également un pôle d'échange multimodal intégré au tracé du BAOBAB. Sa réalisation permettra, à sa réception, de libérer les stationnements de la place Sarda Gariga, pour poursuivre le verdissement et la pacification du Barachois. 2024 doit permettre le lancement des études de Maîtrise d'œuvre, portées par la CINOR, maître d'Ouvrage du BAOBAB.

Proche du Barachois, au niveau de l'ancienne bibliothèque départementale de prêt, la 1^{ère} forêt urbaine de la Réunion doit prendre place. Les travaux de la 1^{ère} phase ont été réalisés en 2023. Ils ont permis la préparation des sols et l'instauration d'une protection de l'espace planté par décaissement des sols et réalisation d'un merlon de protection sur le cordon littoral. 2024 sera la 1^{ère} année de test des différentes techniques d'enrichissement des sols qui permettront de retenir la plus adaptée au site. Le contrat de culture pour la fourniture des arbres de la future forêt sera activé et les premiers arbres mis en plant.

Les travaux pour une seconde forêt urbaine, sur le site de l'ancienne Table de Jérôme, sont également prévus en 2024. Ce projet permettra de préfigurer l'élargissement du sentier littoral envisagé dans le cadre de la Nouvelle Entrée Est Littoral – NEEL .

Sur la vision à plus long terme du parc littoral, une l'étude de préfaisabilité réalisée en 2023 a démontré la possibilité de « recoller » des deux bras de la RN entre la Cité des Arts et la Jamaïque. Une telle opération (NEEL) permettrait d'épaissir et planter le sentier littoral de manière à créer un espace naturel et économique attractif, réconciliant la Ville avec son front de mer.

La faisabilité étant avérée, une mission programmatique sera lancée en 2024 pour établir un schéma directeur de cet aménagement majeur pour la Ville qui s'étalera sur 20 ans pour sa mise en œuvre.

Le DionyParks

2023 a permis la réalisation du DionyParks transitoire et la mise en service d'un espace de loisir et de détente à moindre coût qui permettra à la population de commencer à s'approprier cette ancienne friche.

Le marché de MOe du parc définitif a été notifié en septembre 2023 et les études devant définir le contenu du parc définitif se dérouleront jusqu'en septembre 2024. La consultation pour les travaux de cet équipement majeur pour la transformation de la Ville sera lancée avant la fin de l'année 2024.

La présence d'un tel équipement est en effet de nature à attirer des visiteurs ou à capter les gens de passage, ce dont pourront bénéficier l'ensemble des acteurs économiques de la zone.

La Cité des Sciences et de la Musique

Le site de la Croisée des Ravines accueille actuellement le parking de la CGSS et le marché temporaire des Camélias. Ce foncier de 17.000 m² méritant d'accueillir un projet d'envergure, marqueur d'identité, le principe d'une Cité des Sciences et de la Musique a été retenu par la Ville. Une étude devant confirmer la faisabilité et la viabilité d'un tel équipement est prévue fin 2023/début 2024. Si ses résultats sont concluants, la Ville se lancera dans la recherche de partenaires opérationnels et financiers et s'attèlera à la formalisation d'un programme permettant le lancement des études de Maîtrise d'œuvre.

2. PRUNEL

Saint-Denis, en lien avec les bailleurs, accélère le processus d'amélioration des logements et de l'image du quartier PRUNEL. A ce titre se poursuivra la réhabilitation de l'opération Bouvet par la SHLMR, et s'engagera la déconstruction de Vauban 1 et la réhabilitation de Camp Jacquot par la SIDR. La Ville engagera elle les travaux sur le Butor, suite à l'achèvement de la déconstruction de Piranhas Cassepierre par la SEDRE.

Enfin, la phase 2 de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le réemploi des matériaux sera engagée avec un comité annuel réemploi.

Le conseil citoyen sera associé tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet, la co-construction et la convention CAUE avec les écoles du quartier seront poursuivies.

La tranche 2 du projet ANRU sera enclenchée en 2024, avec notamment des études, réflexions et concertations sur divers aspects et sites. Cela concerne les travaux de réhabilitations/résidentialisation sur Vauban, les travaux sur les espaces publics, l'aménagement de l'espace Turpin entre autres.

Suite aux études et concours initiés fin 2023, Saint-Denis lancera les études de maîtrise d'œuvre pour, d'une part construire une école provisoire sur Champ-Fleuri, et reconstruire l'école Bouvet d'autre part.

3. L'opération RUCH

Le Chaudron, quartier prioritaire Politique de la Ville, est en phase de rénovation.

L'opération Rénovation Urbaine du Chaudron (RUCH), est engagée depuis 2021. Dans la continuité des ateliers de co-construction, une 4^{ème} semaine de résidence s'est tenue en novembre 2023.

2023 a également permis de lancer les études maîtrise d'œuvre pour l'îlot Flamboyant (lauréat du Fonds Verts pour un montant de 800.000 €) et de programmation sur le pôle associatif Damase Legros. Dans l'attente de l'opération de parc définitif sur l'îlot, il convient de noter que l'accès au site a été condamné pour les voitures et que du gazon y a été replanté pour offrir un espace de respiration aux Chaudronnais. L'année 2024 sera donc l'occasion de démarrer les travaux du parc définitif et de lancer la consultation de travaux pour la réhabilitation du pôle associatif Damase Legros.

La Ville devrait également initier les programmes pour la requalification du Village Jeune et la création d'un centre social sur la MAIL.

Parallèlement, la Ville et la CINOR doivent mener une étude économique sur le périmètre RUCH dont une des finalités est la création d'une polarité économique autour de la station de téléphérique. Cette polarité fera l'objet d'études techniques en 2024.

Le travail avec la population se poursuivra pour faire murir les autres projets dégagés lors des résidences de 2023.

Par ailleurs, dans la continuité de la Charte que la Ville doit signer avec les bailleurs, l'Etat et la CINOR, il est prévu d'engager des discussions avec le Département et la Région pour qu'ils s'engagent financièrement et opérationnellement sur RUCH.

Des travaux de configuration de la RN102 doivent en outre favoriser les déplacements plus à l'Est des habitants et de mieux sécuriser et connecter le quartier avec la zone littorale Nord.

4. Les centralités et la Ville du quart d'heure

Les projets de renouvellement urbain RUCH et PRUNEL, en cohérence avec l'ambition de faire de Saint-Denis une ville du quart d'heure, vont favoriser le développement des modes doux et l'implantation de services et commerces au cœur des quartiers du Chaudron, de Vauban, de Marcadet ou de Butor.

Sans généraliser les projets de rénovation urbaine à grande d'envergure, Saint-Denis a pour ambition d'essimer ce concept de ville du quart d'heure sur l'ensemble de ses quartiers. Pour cela, elle travaille notamment sur le projet de centralité de Bois de Nèfles.

Une étude de programmation urbaine menée en 2023 sur le quartier de Bois de Nèfles a débouché sur la proposition d'un scénario en trois temps qui devrait afin de créer une nouvelle centralité, complémentaire du centre-bourg, autour de la station Papangue.

5. La stratégie foncière au service des projets

Les enjeux climatiques sont plus prégnants et les effets du réchauffement plus visibles au quotidien. Par conséquent, Saint-Denis poursuit sa stratégie en matière de sobriété foncière, respectueuse de la transition écologique et inclusive pour ses projets.

La transformation de la Ville en ville déminéralisée, verte et durable doit poursuivre un objectif de préservation, de création d'espaces naturels et de respiration en milieu urbain. Afin de mener à bien ces projets l'engagement financier pour les acquisitions en 2024 doit se maintenir.

Le patrimoine bâti de la Ville

Soucieuse de son patrimoine, La Ville a lancé en mai 2023 un diagnostic de ses biens sur la Ville. En effet, son patrimoine bâti est important, avec plus de 2650 bâtiments et plus de 300 000 mètres carré de surfaces. Cette mission de recensement qui doit prendre fin en mars 2024, permettra à la collectivité de mener plusieurs actions pour valoriser ses actifs immobiliers (mettre aux normes avant réattribution, règlement problématiques liées aux dispositifs sécurité/ incendie ; libération des lieux illégalement occupés, régularisation de certaines situations).

Par la suite un plan de cession des biens communaux est prévu pour la mi-2024.

Aussi la Ville pourra alors établir une véritable stratégie patrimoniale en ayant une politique raisonnée et pragmatique en matière de mise à disposition des locaux aux associations, d'attribution d'actifs immobiliers ou de logements de fonction entre autres.

La stratégie foncière

La sobriété foncière reste au cœur de la stratégie de la Ville, pour une ville durable, une ville du quart d'heure. La Ville doit affecter ses ressources foncières communales de manière parcimonieuse et efficiente, afin de minimiser l'empreinte écologique tout en favorisant le bien-être des habitants.

L'acquisition, la préemption et le portage foncier par l'EPF Réunion, de nouveaux biens immobiliers stratégiques en 2023 ont permis une redéfinition du territoire dionysien et de ses espaces, dans un souci de conservation et de création d'espaces naturels, et de respiration en milieu urbain. Ces fonciers ont permis en 2023, la réalisation d'un front végétalisé sur la Cité Ah-Soune, un démarrage des chantiers de la future forêt urbaine sur le barchois, de la 1^{ère} tranche du Dionyparks, ou encore du square Labourdonnais.

En 2024, la Ville doit poursuivre ses acquisitions sur l'entrée Est et Ouest de la Ville, et ceci pour permettre une pacification du littoral tout en créant des zones de tampons vertes, d'îlots de fraîcheur et en améliorant la qualité de vie des résidents.

Elle doit également œuvrer dans le cadre partenarial à la réalisation d'infrastructures et d'aménagement dédiées aux mobilités afin de faire la part belle aux déplacements doux et alternatifs par les citoyens.

La feuille de route qui sera écrite en 2024 permettra d'une part la réhabilitation des locaux que la collectivité garde et valorise, tout en poursuivant d'autre part des acquisitions sur le territoire.

La Ville souhaite accompagner le parcours résidentiel des Dionysiens. Pour ce faire, elle accède aux demandes d'acquisitions de fonciers communaux bâtis (et historiquement occupés). La démarche de cession à l'occupant se poursuit, une famille en 2023 est devenue propriétaire, une cession à l'occupant est en cours et devrait avoir lieu avant la fin de l'année.

B. SAINT-DENIS : LA VILLE VERTE DU 1/4 D'HEURE

La Ville verte du ¼ d'heure s'inscrit dans une logique de développement durable et de respect de l'urbanisme écologique, elle vise à remettre l'humain au centre de la Ville.

Lors du sommet international One Ocean Summit (Brest, février 2022), le président de la République a affiché sa volonté de résorber en dix ans les décharges littorales historiques.

En effet, ces décharges constituent une menace majeure de relargage de déchets en mer du fait des effets conjugués du recul du trait de côte et de la montée des eaux induite par le changement climatique.

C'est ainsi qu'un plan national de résorption des décharges littorales a été conçu et que la décharge de la Jamaïque a été recensée comme prioritaire sur le plan national. Cette décharge a été exploitée illégalement et sa fermeture a été annoncée par courrier du 01 décembre 1993. Le massif de déchets a été évalué à 920 000 m³ et s'étend sur une superficie de 8 ha.

La Ville a été mise en demeure de la réhabiliter et elle est accompagnée par la DEAL, l'ADEME, CEREMA pour que les travaux de réhabilitation de cette ancienne décharge se réalisent avant le 31 décembre 2025. Ce chantier concourt à faire de Saint-Denis une ville vertueuse, plus respectueuse de l'environnement sur le plan sanitaire. Ils devraient commencer en 2024 après 10 ans de procédure complexe.

L'hyperproximité étant au cœur du Projet municipal, il s'agit, de transformer la Ville en la repensant de manière polycentrique, en la façonnant maillée, connectée, réconciliée avec la nature, rafraîchie et apaisée, dotée d'espaces publics pour tous, avec une qualité de vie dans les courtes distances.

1. Les mobilités : rechercher les solutions alternatives à la voiture

35000 véhicules de tout type sont importés en moyenne chaque année et transitent par le Grand port maritime de la Réunion. La congestion routière est un phénomène qui continue de s'amplifier et la Ville, de par sa position géographique et son attractivité, est la première à en subir les

désagréments. La présence omniprésente de l'automobile dans l'espace public amène une pollution sonore et aérienne, une dégradation du cadre de vie du citoyen.

La Ville souhaite remettre l'humain au cœur des préoccupations et renverser la tendance avec sa vision de Saint-Denis, *ville du quart d'heure* qui a pour objectif de proposer des infrastructures adaptées aux modes actifs et de développer le déplacement raisonné.

En 2024, des secteurs de la Ville disposant d'un potentiel urbanisable feront donc l'objet d'études afin de mieux appréhender les enjeux de circulation ainsi que les solutions nécessaires pour accompagner les futures opérations immobilières.

Faciliter les petits trajets (<5km) en modes actifs

La collectivité va continuer à multiplier des actions du plan vélo communal 2020-2026. De nouveaux parcours pour les cyclistes vont voir le jour et des aménagements dits provisoires vont être confortés en aménagement qualitatif et définitif (Rue Marcel Pagnol ...). L'accent est mis sur l'adhésion du dionysien en lui permettant de proposer des itinéraires et des emplacements d'aires de stationnement pour les vélos.

La Ville veut renforcer son impact en proposant des projets adaptés qui peuvent être mis en place simplement et en démultipliant les interventions sur le territoire. L'accès au matériel vélo sera ainsi développé en accompagnant la mise en place d'un service de location de vélos en libre-service.

Développer l'usage du transport en commun pour les trajets plus longs

La Municipalité, souhaitant un nouveau schéma de mobilité de portée régionale, a amorcé le projet BAOBAB, qui signifie Bus Aéroport Ouest- Bus Aéroport Bocage.

Cette vision est aujourd'hui partagée par la Région et la CINOR : une étude de faisabilité a permis de proposer un projet de pôle d'échange multimodal à l'ouest dans les délaissés de l'ancienne route du littoral avec la complémentarité d'un parking relais sur le site des Pêcheurs.

2024 sera donc l'année des études opérationnelles avec une volonté de consolider l'intermodalité.

La Ville souhaite que se poursuivent les études sur les lignes téléphériques, transports qui permettent de relier les hauts et le bas, et que la réflexion puisse permettre notamment à la population du secteur de la Montagne d'atteindre par ce mode le secteur du Centre-ville.

Dans une logique éco-responsable, la Ville s'est engagée à soutenir, sur la durée du mandat, les jeunes Dionysiens à organiser leur mobilité et ce jusqu'à l'âge des 26 ans. Comme signalé précédemment, la gratuité des bus ouverte aujourd'hui aux jeunes jusqu'à l'âge de 24 ans sera étendue en 2024 aux jeunes adultes de 25 ans .

Accompagner avec une stratégie de stationnement adaptée

Il apparaît primordial de réinterroger l'outil stationnement dans la politique de la Ville. Cette démarche doit nécessairement intégrer la dimension plurielle du stationnement en vue de s'adapter aux divers usages (résidentiel, logistique, salarié, touristique).

La question de la gestion du stationnement, en articulation avec les solutions de mobilité, doit être réfléchiée en transversalité avec l'écosystème de l'espace public (activités économique, espaces de convivialité).

Dans ce cadre, la municipalité souhaite en 2024 adapter la morphologie du stationnement en fonction de la demande (parkings relais en connexion avec les autres modes alternatifs, parking de proximité pour la desserte économique).

Favoriser une énergie de déplacement plus propre

La Ville souhaite continuer sa décarbonation en mettant à disposition des bornes de recharge électrique pour les véhicules particuliers et les vélos à assistance électrique.

La Municipalité, collectivité modèle

La Ville compte plus de 2500 agents dans ses effectifs, et s'engage à montrer l'exemple dans la conduite au changement. Elle a pour ambition d'apporter des solutions adaptées afin d'améliorer les pratiques de déplacement.

Ainsi a-t-elle décidé de questionner son Plan de déplacement Employeur. Approuvé en 2019, celui-ci a été le démarrage d'un éveil de conscience mais manquait d'opérationnalités. Le nouveau plan sera multi-sites, plus innovant afin de trouver l'adhésion du plus grand nombre.

Le Plan de Mobilité Administration proposera un schéma d'actions qui s'éloigne du paradigme du « tout-voiture », pour ce qui concerne les déplacements domicile-travail et professionnels. Le vélo, le transport collectif, le co-voiturage, tels sont les quelques vecteurs de déploiement d'une politique alternative de déplacement.

L'année 2024 sera l'année de la mise en place de ce plan, de la mise en œuvre des actions à court terme, ainsi que des prémices d'une nouvelle organisation générale.

2. Valoriser le patrimoine de Saint-Denis au travers de la Ville agricole

La Ville agricole est un projet global de revalorisation du foncier communal et d'installation de nouveaux agriculteurs. L'ambition de ce projet est d'augmenter les surfaces agricoles exploitées et de réduire les friches, tout en créant de l'emploi et en favorisant une production plus propre et plus vertueuse.

En 2023, la Ville a poursuivi son travail d'accompagnement des agriculteurs nouvellement installés tout en coordonnant la transmission des exploitations sur son foncier.

Ainsi, à la suite de décès, de départs en retraites et d'autres résiliations, la Ville a identifié 7 hectares qui seront voués à être réattribués dans le cadre de nouvelles installations et d'agrandissements d'exploitations. Ces processus nécessitent un accompagnement juridique important (consultations, expertises, constatations, rédaction d'actes, etc.) que le budget doit prendre en compte. Dans certains cas, des indemnisations aux preneurs sortants pour les améliorations apportées sont à prévoir.

En collaboration avec son partenaire SAFER, la Ville a lancé de nouvelles études pour la remise en culture de foncier communal en friche.

2 grandes zones représentant au total 47 hectares dont 26 hectares cultivables environ sont en cours d'étude de faisabilité pour de nouvelles vagues d'installation qui débiteront dans les prochains mois.

D'autres portions de territoire sont en prospection.

L'eau reste un enjeu phare pour la mise en œuvre de ce projet. En 2023, 52 000 € ont été alloués aux branchements en eau pour les nouvelles parcelles investies de La Montagne. La Ville a commandé une étude hydrogéologique pour trouver de nouvelles solutions d'irrigation pour les prochains secteurs d'installation.

En collaboration avec ses partenaires, la Ville à l'intention de lancer d'autres études en 2024 afin de sécuriser durablement la ressource en eau agricole de manière globale sur son territoire. De nouveaux branchements seront créés pour les nouvelles parcelles mises en culture.

Afin de relever les défis du développement agricole de son territoire, la Ville structure son partenariat. Elle s'est engagée dans l'élaboration d'une Charte agricole avec le concours du Département et de la Chambre d'agriculture. Cette charte, qui est un outil réunissant les grands enjeux agricoles de la Ville et comportant un plan d'action multipartenarial, sera signée à la fin de l'année. Elle devrait permettre une plus grande coordination entre les acteurs du développement agricole sur le territoire et accompagner le projet d'installation porté par la Ville.

La Ville poursuit également le développement d'une agriculture urbaine sur son territoire. Engagée aux côtés du pôle de compétitivité Qualitropic dans le développement d'une Plateforme alimentaire pour une production agricole innovante, Saint-Denis prévoit la réhabilitation d'éléments de son foncier urbain destinés à accueillir les activités de ce projet novateur.

3. Une ville numérique

Dans le cadre du projet Optique Intra Cité (OIC), la Ville poursuit le déploiement de son réseau privé de fibre optique pour permettre l'interconnexion des bâtiments communaux en très haut débit (THD).

Des travaux de déploiement d'une liaison Très Haut Débit entre le CTC et le bâtiment SARLAVA ont commencé en 2023 et s'achèveront en 2024 ; permettant, ainsi, d'intégrer ce nouveau bâtiment au cœur du réseau Ville existant, tout comme le CTC, la Médiathèque, l'HDV, etc. pour un coût de 130 K€

En 2024, la Ville souhaite investir 410 K€ afin de prolonger le déploiement d'un réseau privé de fourreaux et de fibres optiques et le renforcement des infrastructures existantes, sur les secteurs de Bois de Nèfles et du Moufia. L'objectif est d'accompagner une numérisation progressive des services qui permettra d'offrir aux usagers un service de qualité, rapide et adapté à leurs besoins.

De plus, dans le cadre du projet WIFI Municipal sur l'ensemble du territoire, la Ville devra créer les infrastructures de réseaux fibre optique et électrique afin de raccorder les bornes WIFI.

4. Une ville aux technologies innovantes

La promotion de la transition pour faire de Saint-Denis une véritable ville écologique est un élément central du projet politique. Cette préoccupation, qui traverse l'ensemble des décisions, exerce une forte influence sur les choix en matière d'équipements publics. Ainsi la Ville remplace progressivement les équipements dits "traditionnels" par des technologies innovantes telles que le photovoltaïque, la LED, la modulation intelligente et la supervision à distance, notamment dans le domaine de l'éclairage public routier et sportif.

Pour illustrer, actuellement, la facture énergétique liée à l'éclairage public routier représente un tiers de notre consommation totale d'énergie. En investissant dans ces technologies modernes, nous visons à promouvoir l'efficacité énergétique et à maîtriser les coûts énergétiques, contribuant ainsi à stabiliser le coût de l'électricité tout en réduisant notre empreinte carbone. Des actions telles que la réduction de la puissance des lampes, l'ajustement des horaires de fonctionnement et la variation de l'intensité pendant la nuit entraînent une économie énergétique annuelle estimée à 31,80 %, une économie financière d'environ 470 000 euros, et une réduction significative des émissions de CO2, soit 2 086 tonnes par an.

En ce qui concerne l'éclairage public routier, le plan pluriannuel de renouvellement des équipements, qui s'étend de 2020 à 2024, se poursuit, avec la réhabilitation du parc d'éclairage public. Nous avons déjà accompli la deuxième phase de ce projet et réalisons la 3^{ème} phase. Tous ces luminaires sont maintenant connectés à un système de télégestion, ce qui a permis de réduire

leur puissance et leur consommation de moitié. Cette rénovation a touché plusieurs secteurs de la Ville, tels que le Centre-Ville, le Bas de la Rivière, Petite-Ile, Chaudron, Prima, Vauban, Camélias, Château Morange et le TCSP de Gasparin au Butor. La troisième phase qui a débuté en 2023 se poursuivra en 2024, avec la rénovation de 4 566 luminaires dans divers secteurs de la Ville, pour un coût estimé à 7 322 000 euros. À la fin de ces opérations, près de la moitié du parc de luminaires aura été converti en LED, soit un total de 8 266 luminaires. En 2024, sont prévus également l'installation d'un éclairage solaire dans plusieurs rues de la Ville. De nouveaux projets tels que l'éclairage de RN102 en solaire, les divers parkings de la Ville et en projet la rue Labourdonnais.

Sur la signalisation tricolore, pour une maintenance plus performante et efficace (marché de 200k€), la Ville poursuivra la connectabilité des feux tricolores au poste de commandement (PC Feux Tricolore). Pour ce faire d'importants travaux seront menés sur le réseau de fibre optique existant le long des voiries publiques pour leur réparation, leur restructuration ou leur extension (30 k€).

En effet, cette supervision permet de visualiser à distance et en temps réel l'état de fonctionnement des carrefours et de déclencher au besoin des interventions ciblées et rapides des équipes techniques sur le terrain.

Pour plus de réactivité dans le maintien en bon état du parc de 113 carrefours, la Ville s'est dotée d'un stock de matériels.

Par ailleurs, en collaboration avec la SODIPARC, le dispositif de détection des bus (20k€) à l'approche des carrefours à feux sera étendu à d'autres axes routiers. L'objectif étant de rendre les déplacements en bus sur notre territoire plus attractifs.

Dans le but de favoriser la mobilité des personnes porteuses de handicaps, la Ville prévoit de déplacer certains mobiliers urbains de signalisation tricolore et doit poursuivre l'installation de coffrets piétons sonores (70K€).

Enfin, dans le cadre du plan vélo, les carrefours concernés seront équipés de feux spécifiques (80 k€) (axe Labourdonnais, Mazagran, ...).

En ce qui concerne l'éclairage public sportif, un programme de remplacement des projecteurs à lampes en projecteurs à LED en collaboration avec la Direction des Sports a été élaboré.

La réglementation européenne concernant la commercialisation des lampes traditionnelles au profit de la LED a évolué au fil des années pour encourager des technologies d'éclairage plus économes en énergie et plus durables. En 2024, la Ville a maîtrisé la consommation électrique des sites sportifs les plus énergivores. Depuis cette année, plusieurs opérations ont débuté afin d'optimiser la consommation électrique des installations sportives les plus gourmandes en énergie :

- Travaux de modernisation de l'éclairage du "stade Jean Ivoula" avec la technologie LED, représentant un investissement de 1,9 million d'euros avec 60% d'économie attendu
- L'initiation d'une expérience d'éclairage solaire sur le complexe Antoine Sery, couvrant les plateaux noirs et les aires de jeu
- Le déploiement de projecteurs LED sur différents sites sportifs
- L'extension du système de Gestion Automatisée des Éclairages Sportifs (GAES) aux terrains de football.

Pour 2024 la Ville envisage de réaliser des investissements au profit de la sobriété énergétique :

- La mise à niveau des Plateaux noirs 2.0, représentant un investissement de 25 000 euros
- La réhabilitation de l'éclairage du Petit stade de l'Est pour atteindre la norme internationale, nécessitant un investissement de 130 000 euros.
- La réhabilitation de l'éclairage du Gymnase de St-François, avec un budget de 80 000 euros

- La réhabilitation de l'éclairage du Gymnase du Moufia, pour un montant de 70 000 euros
- La réhabilitation de l'éclairage du Gymnase Cazal, avec un investissement de 85 000 euros
- La mise en place de la télégestion de l'éclairage pour les 20 sites sportifs à forte consommation d'énergie, impliquant un budget de 50 000 euros
- L'extension d'éclairage solaire pour les petits sites sportifs de loisirs (boulodrome, plateau noir), avec un investissement de 30 000 euros.

5. Une ville sécurisée

La Ville s'inscrit dans une politique d'hyper proximité où la sécurité des biens et des personnes est mise en avant. Elle poursuit sa volonté d'améliorer significativement la sécurité et le cadre de vie des citoyens.

La notification, en 2023, du marché « Sécurité » comprenant 2 lots (Lot 1 : Vidéo protection Externe (voirie urbaine) et Lot 2 : dispositifs de sûreté des bâtiments communaux), pour une période de 4 ans va permettre de poursuivre le déploiement de ces dispositifs sur l'ensemble du territoire et en assurer la maintenance. En 2024, de façon volontaire, Saint-Denis prévoit l'installation de 77 caméras sur le territoire.

6. Une ville qui accompagne l'aménagement de son territoire

En 2024, comme chaque année concernant l'électrification, la Ville investira dans des travaux de renforcement ou d'extension de réseaux pour sécuriser la qualité de l'électricité distribuée. Elle entreprendra aussi dès que possible des travaux d'effacement des réseaux par enfouissement pour améliorer le cadre de vie des Dionysiens. Ces travaux permettent essentiellement le raccordement aux réseaux publics d'électricité, des nouvelles constructions titulaires d'un permis de construire délivrés par la Ville.

En 2024, via le schéma directeur du SIDELEC, la Ville travaillera à développer sur son territoire l'implantation de station de bornes de recharges pour les véhicules électriques.

Engagée en faveur de l'écologie et du développement durable, la Ville poursuit sa transition énergétique en installant des panneaux photovoltaïques sur la toiture de ses bâtiments et en produisant une électricité propre et décarbonnée. Une étude a été lancée fin 2023 pour la faisabilité (ensoleillement, structure, liaison réseau EDF,...) sur les toitures de 2 écoles du quartier de la Source et les bâtiments communaux du Centre Technique Communale (CTC) en auto-consommation.

Saint-Denis ville connectée poursuit le déploiement des bancs solaires intelligents qui offrent aux usagers en plus du confort de l'assise, la possibilité de recharger leur smartphone par induction.

7. Une ville qui modernise ses équipements

Afin d'accueillir les administrés dans de bonnes conditions et faciliter leur déplacement, les bâtiments communaux sont équipés de système de climatisation et d'ascenseur. Ces dernières années, la Ville a entrepris de remplacer les appareils de climatisation dits énergivores de classe C par du matériel de classe A++ et A+++ à économies d'énergie. Ce programme va se poursuivre et s'améliorer.

En 2024, les systèmes de climatisation vétustes de la salle du Conseil Municipal, de la salle polyvalente de la Bretagne et de la crèche multi-accueil Paul Demange seront remplacés par des équipements plus performants.

Des détecteurs de présence et des dispositifs de Gestion Technique Centralisée seront installés dans certains bâtiments communaux afin de réduire la consommation électrique.

8. Pour un système d'information géographique maîtrisé

Pour mieux protéger les citoyens et faire face aux aléas et aux différents niveaux de risques, la Ville a posé un enjeu de connaissance et de maîtrise du territoire dionysien. A ce titre, elle continuera donc en 2024 à apporter des compétences - notamment techniques et juridiques - en matière de levés topographiques, d'implantations, de bornages, de délimitation du domaine public, ainsi qu'en termes de prestations topographiques en appui des différentes directions mobilisées, en amont des projets mais surtout pendant les phases opérationnelles.

Sur la base des évolutions apportées en 2023, aussi bien sur l'infrastructure informatique que sur la qualité de la donnée produite, le Système d'Information Géographique (SIG) communal poursuivra sa mission de diffusion d'une information géographique.

La transversalité de son action et la palette des outils et données gérées permettra la diffusion d'indicateurs pertinents à l'échelle de la Ville ou des quartiers. Il sera également question de favoriser la remontée et la diffusion d'information terrain grâce à des outils de saisies digitaux et mobiles garant d'une efficacité et réactivité des services.

Enfin la mission de communication de l'information géographique auprès du grand public afin de favoriser le partage de l'information et de communiquer sur les actions de la Ville à destination des citoyens pour permettre une meilleure compréhension et appropriation de l'action publique.

Telles sont les principales orientations qui sont soumises à votre examen et qui feront l'objet d'une traduction opérationnelle et budgétaire en 2024 lors de la séance dédiée au Budget Primitif.